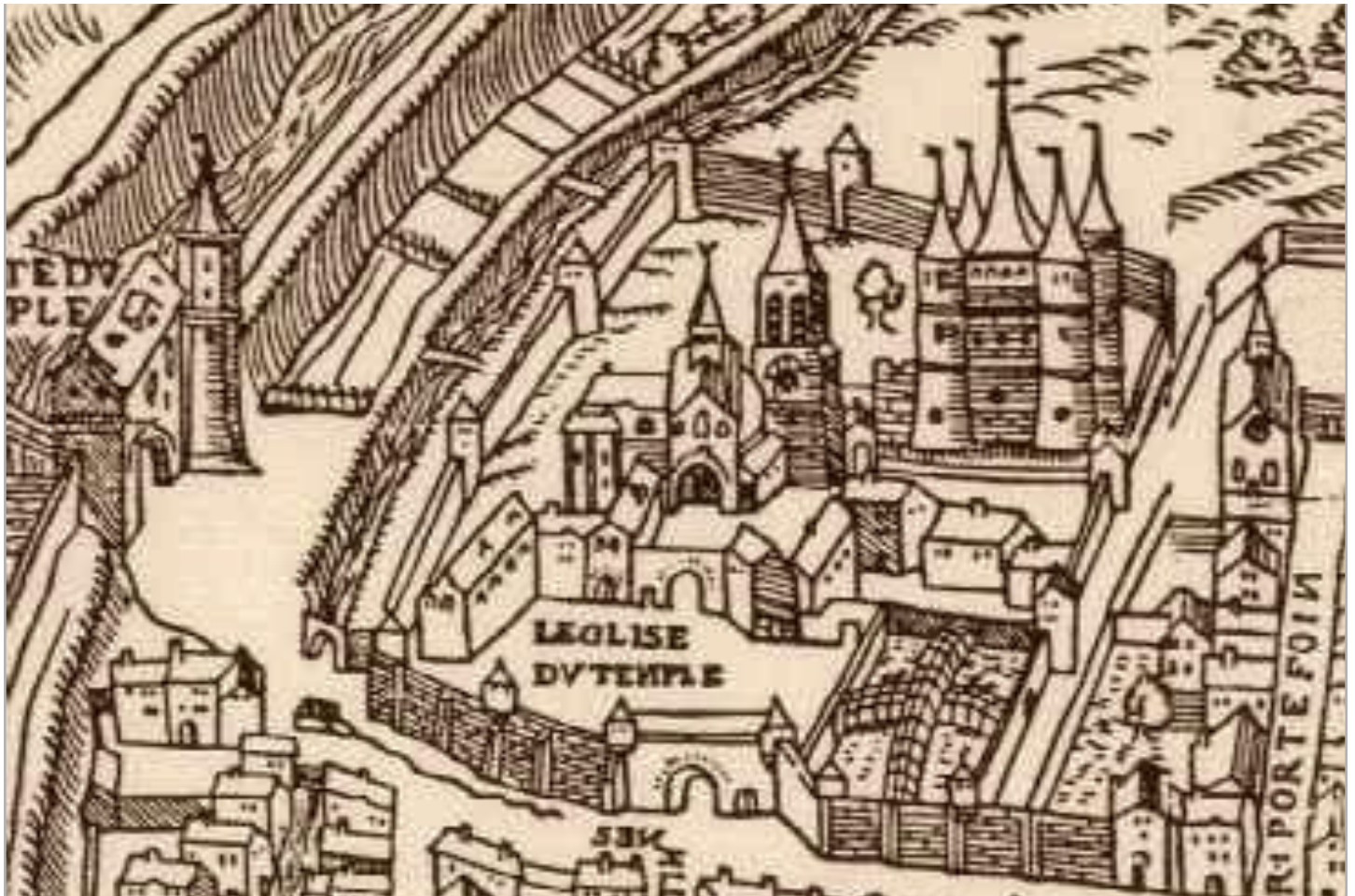


LA SOURCE

Bulletin de l'Association des familles Soucy inc.

Avril 2004

Volume IV - Numéro 1

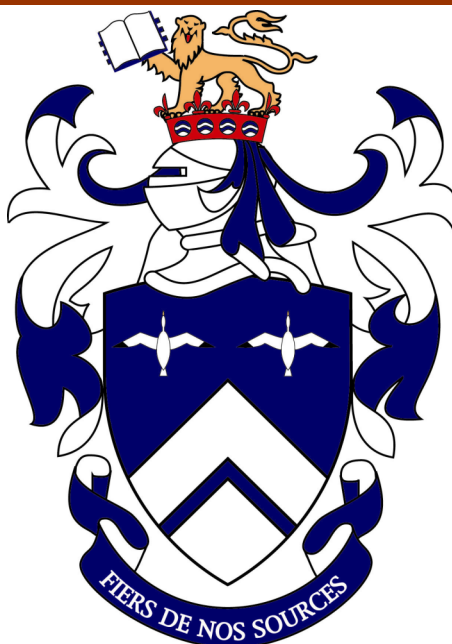


L'ENCLOS DU TEMPLE À PARIS D'APRÈS LE PLAN DE BÂLE VERS 1552

ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC.
C.P. 6700, SUCCURSALE SILLERY
SAINTE-FOY (QUÉBEC)
G1T 2W2

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Informations générales	2
Mot du président	3
Nouvelles brèves	4-6
Nos ancêtres—Jeanne Savonnet Toute la vérité sur le nom de l'ancêtre	7-9
Savonnet ou Savonet; Ce qu'en disent les missionnaires, les notaires et l'intendant	10-12
Savonnet ou Savonet; Influence de la phonétique sur l'orthographe	13
Savonnet/Savonet; La signification du nom	14-15
Savonnet ou Savonet; Ce qu'en dit l'AFS	16
Savonnet/Savonet; Les origines en France	17-18
Savonnet/Savonet; Présence en Isle-de-France	19
Les origines parisiennes de Jeanne Savonnet; Une énigme enfin résolue	20-23
Les origines parisiennes de Jeanne Savonnet; Histoire abrégée du Marais du Temple	24-26
Les impacts de la découverte des origines de Jeanne Savonnet	27
Généalogie de la famille Soucy La fiche de famille de Guillaume Soucy	28-29
Histoire de la famille Soucy au Québec Thomas Morel et l'enregistrement des B.M.S.	30-35
Le voyage de Mgr de St-Valier en Acadie	36
Les Soucy qui sont passés à l'histoire Découvert du tombeau de J. Octave Soucy	37
J. Octave Soucy, premier prêtre Soucy	38-39
Le nom Soucy dans la toponymie française L'exploration du Soucy de St-Vincent/l'Île	40-42
Sur les traces d'un pionnier Histoire de la ferme Soucy au Madawaska	43-47
La ferme Soucy de 1790 à aujourd'hui	48-51
Les Soucy à travers l'histoire de la guerre Antoine Soucis et Flavius Soucy, patriotes de la Rébellion de 1837-1838	52-55
André Soucy, Caporal du Régiment de la Chaudière	56-58
Joseph Louis Soucy, artilleur d'un bombardier de l'Armée de l'air des États-Unis	59-60
Flavius Soucy, constructeur de cuirassés pour la Marine des États-Unis	61-62
Normand Soucy, Caporal de l'Armée de l'air des États-Unis	63-65
Les Soucy et les arts Hélène Soucy, artiste multidisciplinaire	66-67
Les Soucy dans l'actualité Dominique Soucy se déchaîne...	68
Nos familles d'autrefois Charlemagne Soucy, un homme éprouvé par la vie	69-77
Nos familles d'aujourd'hui Rencontre des Soucy à Maniwaki	78
Autres temps...autres mœurs La légende du dragon de la Fosse du Soucy	79
Dos - «Panier pour pommes de terre»	80



NOS ARMOIRIES

LES ARMES

D'argent, mantelé d'azur, chargé d'un filet du même posé en chevron; en chef, deux oies blanches migrantes, les ailes appointées de sable.

LE CIMIER

Un léopard d'or lampassé de gueules tenant de sa patte dextre un livre d'argent rehaussé d'azur issant d'une couronne fleurdelisée de gueules chargée de quatre sources d'azur et d'argent.

LA DEVISE

Fiers de nos sources

EMBLÈME FLORAL

Le souci
(*Calendula officinalis*)

EMBLÈME AVIAIRE

Grande Oie des neiges
(*Anser caerulescens atlanticus*)

SAINT PATRON

Jean-Baptiste Soucy,
Saint martyr de la révolution française
Béatifié le 1^{er} octobre 1995

POUR NOUS REJOINDRE

ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC

Case postale 6700, Succursale Sillery
Sainte-Foy (Québec)
G1T 2W2

COURRIEL

alain.soucy@videotron.ca

SITE WEB DE L'AFS

<http://www.genealogie.org/famille/Soucy>

GROUPE DE DISCUSSION DE L'AFS

<http://fr.groups.yahoo.com/group/soucy/>

SITE WEB DE LA F.F.S.Q.

<http://www.ffa.qc.ca>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Alain L. Soucy
984, Achille-Fortier
Boucherville (Québec)
J4B 8G7
Tél.: (450) 655-2717
alain.soucy@videotron.ca

Trésorier

Jules Soucy,
8245 boul. St-Laurent
1203. Brossard (Qc)
J4X 2A6
Tél.: (450) 923-8381
jules.soucy@sympatico.ca

Administrateur

Pierre Soucis
6715 rue Papillon
Trois-Rivières-Ouest,
(Québec) G9B 1Z8
Tél.: (819) 374-8193
pierre.soucis@tr.egocable.ca

Administrateur

Normand Soucy
592, Bois-Franc
St-Apollinaire (Québec)
G0S 2E0
Tél : (418) 881-3699
nsoucy@piscinessoucy.qc.ca

Administratrice

Hélène Soucy
291, Rimbaud #8
Chicoutimi (Québec)
G7H 7P3
Tél : (418) 690-0059
helcy2@videotron.ca

Administratrice

Esther Soucy
1769, chemin Bel-Air
St-Lambert de Lauzon
(Québec)
G0S 2W0
Tél : (418) 889-8056

Administratrice

Dorice Soucy
114, Place Hébert
St-Lambert de Lauzon
(Québec)
G0S 2W0
Tél : (418) 889-0282

Administratrice

Francine Soucy
1347, rue Boileau
Ancienne-Lorette
(Québec)
G2E 3V8
Tél : (418) 871-8544
fsoucy@multi-prets.com

Vice-Présidente

Monique Soucy-Roberge
1155 avenue Turnbull,
Québec, (Québec)
G1R 5G3
Tél.: 418-522-3170
m.roberge@globetrotter.net

Secrétaire

Achille. Soucy
325, 1035 Belvédère
Québec, (Québec)
G1S 3G4
Tél.: (418) 683-6339
achille@total.net

Administrateur

Bertrand Soucy
C.P.457
St-Pascal, (Québec)
G0L 3Y0
Tél: (418) 492.2310
feuillage@quebec@bellnet.ca

LA SOURCE

Comité de rédaction

Alain L. Soucy
Monique Soucy-Roberge
Achille Soucy

Collaboration spéciale

Marcel Vallée
Pierre Soucis
Micheline Soucy
Jacqueline Soucy
Bertrand Soucy
Rodolphe Soucy

Édition & Infographie

Alain L. Soucy

Recherche généalogique

Alain L. Soucy
Monique Soucy-Roberge
Marcel Vallée

Impression & expédition

La Fédération des familles-souches québécoises

PUBLICATION

Le bulletin «La Source» est publié une fois l'an. Il est distribué gratuitement aux membres de l'Association des familles Soucy.

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de l'auteur et ils ne peuvent être reproduits sans leur autorisation.

UNE ANNÉE DE CÉLÉBRATIONS

Contre toute attente, le mois de mars nous a réservé une surprise de taille sur les origines de notre famille. Cette surprise, c'est la découverte du lieu d'origine de notre ancêtre maternelle, Jeanne Savonnet. Bien sûr, nous savions par la déclaration que Jeanne avait faite à l'occasion de son mariage avec Damien Bérubé, qu'elle était originaire de Paris. Toutefois, l'acte de mariage n'avait pas livré tous ses secrets. Le manuscrit du missionnaire célébrant Thomas Morel donnait davantage de renseignements sur les origines de Jeanne mais personne, jusqu'à maintenant, n'était parvenu à décrypter le message. Il fallait attendre l'inspiration et celle-ci est venue plutôt comme une révélation l'année même de la commémoration du 325^e anniversaire du mariage de Jeanne Savonnet. La révélation a été faite le 20 mars 2004 alors que la composition des articles du bulletin d'avril 2004, basée sur la planification faite en 2003, était assez avancée. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvions pas passer sous silence une telle découverte qui concerne nos origines et ce, l'année même où l'Association des familles Soucy et l'Association des familles Bérubé vont célébrer notre ancêtre maternelle. La nouvelle était trop importante pour la reporter dans l'édition de l'année 2005. Bien plus, la découverte était trop capitale pour en faire part au chapitre des nouvelles brèves. Cette nouvelle méritait au contraire d'être publiée dans l'édition 2004 avant les célébrations du mois d'août. Qui plus est, la nouvelle devait être présentée dans son cadre historique avec cartes et plans à l'appui tant et si bien que cette nouvelle a pris préséance sur plusieurs articles planifiés en 2003 qui seront reconduits dans la prochaine édition de notre bulletin.

Outre l'accent mis sur la découverte des origines de notre ancêtre, le présent bulletin souligne la participation des Soucy du Québec et des États-Unis à l'effort de guerre pour la libération de la Normandie en 1944. En débarquant sur les plages de la Normandie, le 6 juin 1944, les Soucy d'Amérique ne se doutaient pas qu'ils foulaient le terroir ancestral des Soucy de France. Nous vous racontons les prouesses de guerre de Joseph Louis Soucy qui fut décoré aux États-Unis de la médaille de la bravoure et du courage. Cette médaille reconnaît l'héroïsme dont il a fait preuve dans le sauvetage des membres de l'équipage d'un avion bombardier abattu au-dessus de la Normandie au cours d'un vol de reconnaissance en préparation du débarquement des Canadiens à Dieppe. Nous vous racontons également le parcours d'André Soucy, Caporal du Régiment de la Chaudière qui, à la suite du raid aérien au cours duquel Joseph Louis Soucy fut blessé, participa au débarquement du 6 juin 1944 à Juno Beach devant Bernières-sur-Mer. Blessés dans leur corps et dans leur âme et ayant porté les souffrances de leur combat jusqu'à la fin de leurs jours, Joseph Louis, André et les autres auraient été consolés de savoir qu'ils venaient de libérer le berceau des Soucy en France. En posant les pieds sur les plages de la Basse-Normandie, le fusil à la main, savaient-ils qu'ils étaient chez-eux ? Les ancêtres ont parfois de curieuses manières de ramener leurs enfants à la maison. La publication de nos articles sur la participation des Soucy aux préparatifs et au débarquement de Normandie s'inscrit dans l'histoire de notre famille et dans le contexte de la célébration du 60^e anniversaire du débarquement de Normandie à l'été 2004.



Alain L. Soucy, président de l'AFS

De ce côté-ci de l'Atlantique, il y aura un autre débarquement historique à l'été 2004, celui-là dans la Grande Anse au pays de Kamouraska alors que les Soucy et les Bérubé d'Amérique vont converger au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière pour célébrer le 325^{ième} anniversaire du mariage de notre ancêtre maternelle. Le devoir de mémoire nous appelle tous à participer à ce grand rassemblement pour rendre hommage à celle qu'on se plaisait à surnommer anciennement la «Grand-Mère Jeanne Savonnet». Vous trouverez ci-joints, la lettre d'invitation du Comité organisateur des Fêtes, le programme des activités et le formulaire d'inscription. Nous joignons également la liste des auberges, des gîtes et des motels, incluant les campings et les restaurants pour faciliter vos réservations pour cet événement qui se tiendra les 20, 21 et 22 août 2004. Enfin, puisque les inscriptions sont limitées à un maximum de 450 personnes incluant les familles Bérubé, nous vous invitons à vous inscrire sans tarder pour réserver votre place à la Fête.

Alain L. Soucy

NOUVELLES BRÈVES

RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS ANNUELLES

Veillez prendre note que la date de renouvellement de votre cotisation est le 1^{er} avril de chaque année. La cotisation est valide pour une année de calendrier, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les membres en règle recevront la nouvelle édition du bulletin « La Source » dès sa parution en avril 2004. Les autres recevront le bulletin lors d'envois regroupés effectués au début de chaque trimestre. Vous ne recevrez pas d'autres avis de renouvellement. Rappelons que l'Association des familles Soucy inc. est une corporation sans but lucratif qui a été enregistrée par Lettres Patentes auprès du Gouvernement du Québec.

APPEL AUX BÉNÉVOLES

Nous attendons près de 450 personnes à La Pocatière à l'occasion du grand rassemblement des familles Soucy et Bérubé du 20 au 22 août 2004. Il va sans dire que nous aurons besoin de plusieurs bénévoles pour voir au bon déroulement des activités et ce, d'autant qu'elles s'échelonnent sur trois (3) jours. Le succès de cet événement dépendra du support que nous obtiendrons de nos membres. Il vous suffira de donner un peu de votre temps comme nous le faisons pour vous bénévolement depuis cinq (5) ans. Merci de faire part de votre intérêt à notre vice-présidente, Mme Monique Soucy-Roberge dont vous trouverez les coordonnées à l'endos de la page couverture.

CONDOLÉANCES

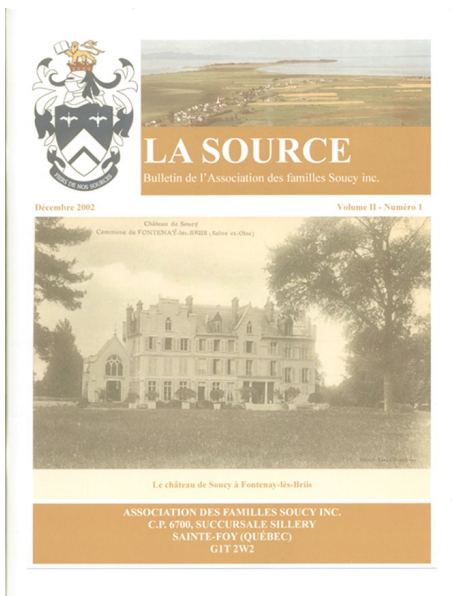
La mère de notre président fondateur Alain, est décédée il y a quelques jours. Nous sommes tous conscients de la peine qui est ressentie à l'occasion d'un tel départ et nous lui offrons nos plus sincères condoléances. Cher Alain, les membres de l'Association des Familles Soucy sont très solidaires avec toi dans le chagrin de la perte d'un être aussi précieux que sa mère. Nous sommes tous avec toi dans cet événement. D'autre part, merci aussi d'être avec nous, car tu es la flamme vivante de notre groupe.

Le Secrétaire, Achille Soucy



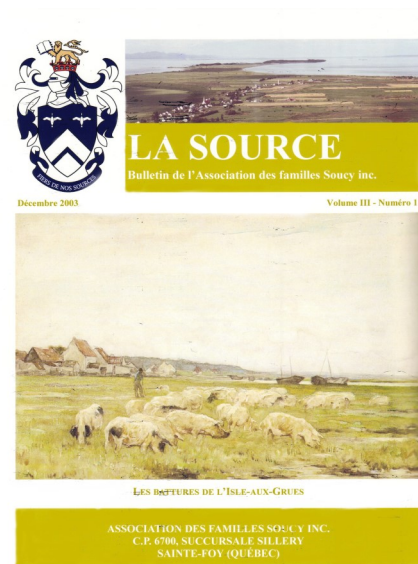
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES LA POCATIÈRE (QUÉBEC) LE 21 AOÛT 2004

Votre conseil d'administration a résolu de tenir la prochaine assemblée générale annuelle des membres à La Pocatière, le 21 août 2004. Cette assemblée s'inscrira l'intérieur de la programmation des Fêtes du 325^e qui se tiendront du 20 au 22 août 2004.



BULLETIN «LA SOURCE»

Les nouveaux membres de l'Association des familles Soucy peuvent se procurer les éditions précédentes du bulletin «La Source» en nous faisant parvenir un chèque au montant de 12,00\$ (12,00\$US pour les non-résidents canadiens) pour chaque numéro. La distribution est assurée jusqu'à épuisement des stocks.



À L'ÉCOUTE DE NOS MEMBRES

Vous désirez nous faire une suggestion pour un sujet d'article dans le bulletin La Source ou mieux encore, vous désirez écrire une page de l'histoire d'un ancêtre de votre famille, il vous suffit de communiquer avec Alain L. Soucy à l'une ou l'autre des adresses mentionnées à l'endos de la page couverture.

NOUVELLES BRÈVES

LETTRE À JEAN-JULES SOUCY
ET À HÉLÈNE SOUCY
SAMEDI, LE 21 FÉVRIER 2004

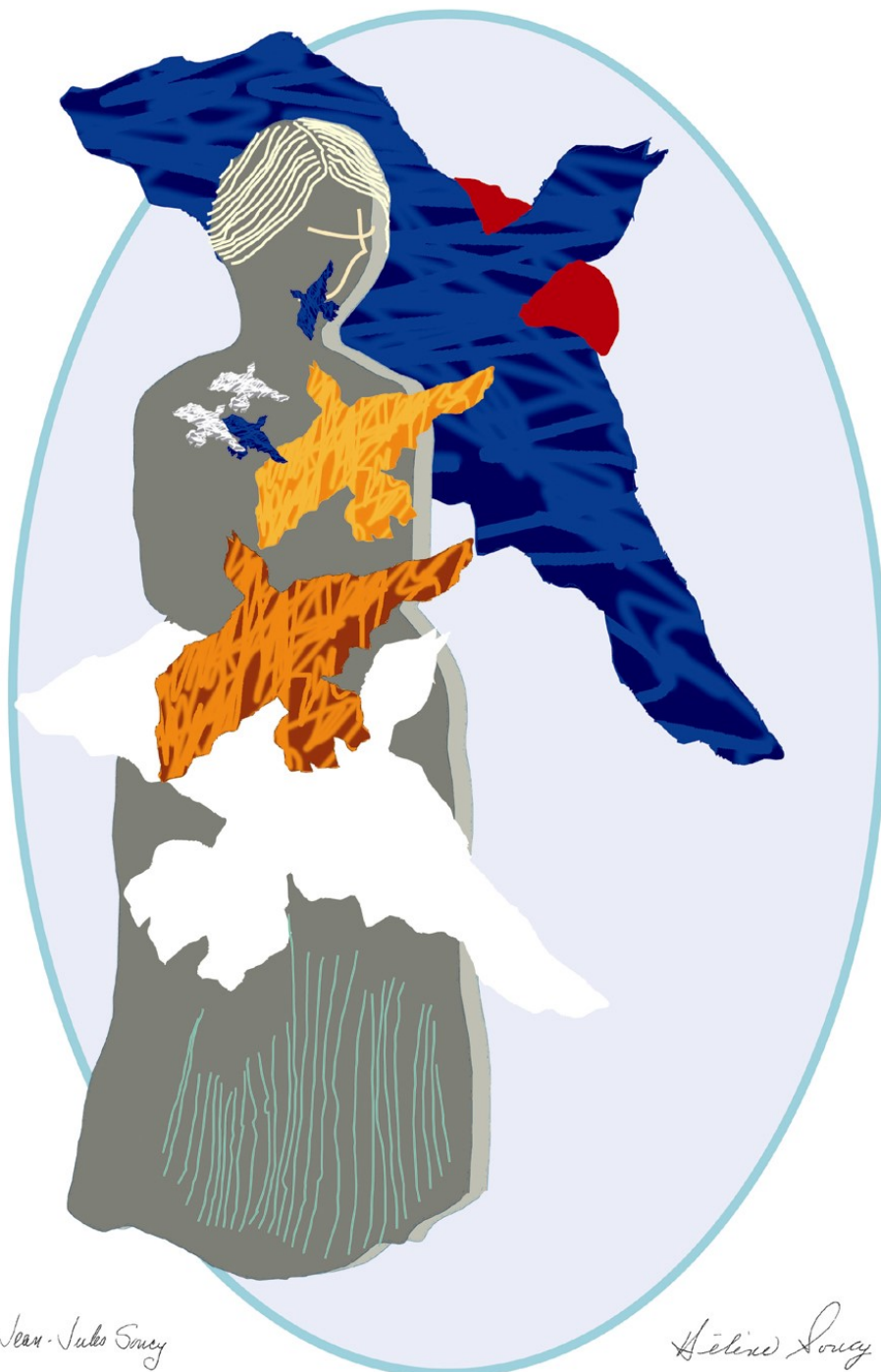
Bonjour Jean-Jules,

J'accuse réception de votre oeuvre en hommage à notre ancêtre maternelle Jeanne Savonnet. Cette représentation de Jeanne et toute la symbolique que je me suis plu à découvrir derrière les grandes oies et les plus petites, dans leur couleur, leur position et leur forme m'a touché. Je vois beaucoup de sensibilité dans votre création. Hélène et toi, vous avez réalisé ce mariage harmonieux entre les oies et les amours de notre ancêtre tout en permettant à Jeanne, la mère et l'épouse, de garder la première place en étant la seule à conserver une forme humaine. Comme pour toute oeuvre artistique, chacun y verra sa propre symbolique selon son imagination et sa compréhension de l'histoire. Et votre oeuvre laisse place à de chaudes révélations. La plus forte symbolique que je me suis plu à voir c'est sans contredit la position de la grande oie (Damien) à la fois au côté de Jeanne comme un époux et à tire-d'aile au-dessus de Jeanne et de ses enfants qui se trouvent ainsi placés sous l'aile protectrice de leur tuteur. Et ces oies qui volent en tous sens autour de Jeanne comme un tourbillon de vie au sein de la famille...c'est touchant. Et sans oublier Jean qui trouve merveilleusement sa place à la droite de Jeanne, tout en blanc. L'ensemble est très doux et féminin tant dans le choix des couleurs que dans la forme de l'oeuf originel qui nous ouvre une fenêtre sur le ciel bleu de notre passé. Je ne vais pas me lasser de réfléchir sur ce que vous avez fait pour honorer la mémoire de notre ancêtre maternelle avec tant de profondeur et d'amour.

Votre oeuvre me touche...

Grand Merci Jean-Jules et Hélène

Alain L. Soucy, Président
Association des Familles Soucy Inc.



EFFIGIE DE JEANNE SAVONNET
Œuvre de Jean-Jules Soucy et de Hélène Soucy



HOMMAGE À JEANNE SAVONNET ANCÊTRE MATERNELLE DES FAMILLES SOUCY ET DES FAMILLES BÉRUBÉ D'AMÉRIQUE DU NORD



PROGRAMME DES FÊTES DU 325^e

Vendredi 20 août 2004

- 16h00 : Accueil (Hall d'entrée du Collège)
- Distribution de documents aux arrivants
- Échanges entre les premiers arrivants
- Retrouvailles au salon des Familles
- 18h30 : Dévoilement du vin d'honneur
- Dégustation de vins et fromages
- 21h00 : Retour au salon des Familles

Samedi 21 août 2004

- 09h30 : Accueil (Hall d'entrée du Collège)
- Distribution des documents aux arrivants
- Retrouvailles au salon des Familles
- Café, jus au salon Le plateau
- 10h00 : Visite des Archives de la Côte-du-Sud,
- Visite du Collège de Sainte-Anne
- Visite du Musée François-Pilote
- 11h30 : Dîner libre
- 13h00 : Accueil, continuité
- Visite du Musée et du Collège, continuité
- 14h00 : Assemblée annuelle
- Association des familles Bérubé (local 114)
- Association des familles Soucy (local 172)
- 18h30 : Banquet des retrouvailles des descendants de Jeanne Savonnet (cafétéria)
- 21h00 : Place à notre mère Jeanne
- 22h00 : Retour au salon Le plateau

Dimanche, 22 août 2004 325^e anniversaire de mariage de Jeanne Savonnet et de Damien Bérubé (22 août 1679 - 22 août 2004)

- 09h00 : Accueil à l'église de Rivière-Ouelle
- 09h30 : Messe d'Action de Grâce concélébrée
- Jeanne et Damien nous accueillent.
- 10h45 : Transport au cimetière de Rivière-Ouelle
- Dévoilements commémoratifs...
- D'une plaque par l'Association des familles Bérubé inc. ;
- D'un monument par l'Association des familles Soucy inc.
- 11h30 : Retour au Collège
- 12h00 : Accueil des participants qui n'auraient réservé que pour la journée le dimanche
- Dîner-brunch (cafétéria)
- 13h30 : Retour au salon Le plateau
- Rencontre au salon des Familles
- Au revoir

Hommages - Souvenirs - Émotions De tout, nous nous souviendrons !

Les membres du comité du Rassemblement des familles Bérubé et Soucy, 2004

JEANNE SAVONNET TOUTE LA VÉRITÉ SUR LE NOM DE NOTRE ANCÊTRE MATERNELLE

Dans le premier numéro de *La Source* (décembre 2001), nous avons attiré votre attention sur l'identité de notre ancêtre maternelle en faisant une mise en garde sur l'erreur véhiculée par les historiens et les généalogistes jusqu'à tout récemment, suivant laquelle notre ancêtre portait le nom de Jeanne Sauvenier. Nous avons alors émis l'hypothèse bien fondée que cette erreur tenace, cent fois reproduite, tire son origine dans la note marginale ajoutée sur l'acte de mariage d'entre Jeanne Savonnet et Damien Bérubé. Puisque cette erreur est tenace, il importe que nous revenions sur cette question pour dissiper toute ambiguïté par la preuve obtenue de la main même du prêtre missionnaire Thomas Morel qui rédigea l'acte, le 22 août 1679.

L'acte de mariage n'est pas particulièrement bien conservé comme en témoigne en page suivante la reproduction d'une partie du feuillet 1 tiré du microfilm No. 1145 du registre de la paroisse N.-D.-de-Bonsecours-de-l'Islet consulté aux Archives nationales du Québec à Montréal. Ce microfilm couvre la période de juillet 1679 à janvier 1681. Le recto du premier feuillet compte trois actes rédigés de la main de Thomas Morel débutant avec l'acte de baptême de Paul Pépin dit Lachance né à l'Isle-aux-Grues le 7 juillet 1679 (non reproduit pour faciliter la lecture des deux suivants). En milieu de page, on découvre l'acte de baptême de Charles Peltier (Pelletier) en date du 9 août 1679. Puis, en bas de page, se continuant au verso, on découvre l'acte de mariage d'entre Damien Bérubé et de Jeanne Savonnet.

LES NOTES MARGINALES

Le feuillet 1 présente un mauvais état de conservation. On y voit des pliures ainsi que des déchirures avec des échancrures profondes dans la marge gauche et des parties manquantes. On

note aussi des taches d'encre qui semblent être des bavures de plume et des imbibitions d'encre provenant des écritures au verso de la feuille. Ces taches d'encre estompent parfois les lettres et les mots et parmi eux les mots qui précisent le lieu d'origine de notre ancêtre maternelle à Paris. D'autres souillures d'encre semblent porter l'empreinte de doigts posés sur l'encre encore fraîche. À cette époque, la qualité de l'encre ainsi que la qualité du papier de fabrication artisanale n'était pas celle que l'on connaît aujourd'hui. On peut penser que l'encre était trop fluide et que le papier était trop absorbant. Quoiqu'il en soit, le mauvais état de cette partie du registre en rend difficile la lecture pour quiconque n'est pas familier non seulement avec la paléographie mais aussi avec la calligraphie du missionnaire.

Pour les prêtres qui ont succédé à Thomas Morel et qui devaient référer souvent à ces actes anciens dans le cadre de leurs fonctions, il était long et pénible de devoir constamment reprendre le déchiffrement des pages du registre pour retrouver un acte parmi tant d'autres. Aussi, quelqu'un aura-t-il eu l'idée d'en résumer la nature (baptême, mariage et sépulture) et d'inscrire les noms des personnes concernées dans une note manuscrite placée en marge des actes. Mais voilà, l'auteur de ces notes marginales n'était pas paléographe non plus que généalogiste si bien que l'auteur n'aura pas été capable de faire une lecture correcte des actes. L'auteur se sera mépris sur l'identité des personnes, faisant même deux erreurs plutôt qu'une, sur la même page du feuillet. Un examen attentif associé à une recherche généalogique permet en effet de constater que l'auteur qui a fait une erreur sur la note marginale en bas de page concernant Jeanne Savonnet aura aussi fait une erreur sur la note marginale située en milieu de page attribuée à Charles Fortier. Or, l'acte de baptême dont il est question concerne non pas Charles Fortier mais bien Charles Peltier. À la lecture de l'acte, il ne fait aucun

doute que l'enfant baptisé est le « *fils de Noël Peltier habitant la seigneurie de La Combe et de Madelaine Mignault sa femme* ». Il s'agit là du deuxième enfant né du couple dont le mariage fut célébré à Rivière-Ouelle, le 21 octobre 1674. La famille Pelletier (Peltier) occupait une terre dans la Grande-Anse, une seigneurie concédée à François Pollet, sieur de la Combe Pocatière. Le fils Charles Pelletier (Peltier) qui est né le 2 juin 1679, fut baptisé le 9 août de la même année par le missionnaire Thomas Morel (Voir l'article intitulé « *Concernant Charles Pelletier—Premier époux de Marie-Anne Soucy* » paru dans le volume III, numéro 1 du bulletin *La Source*, page 75, déc. 2003).

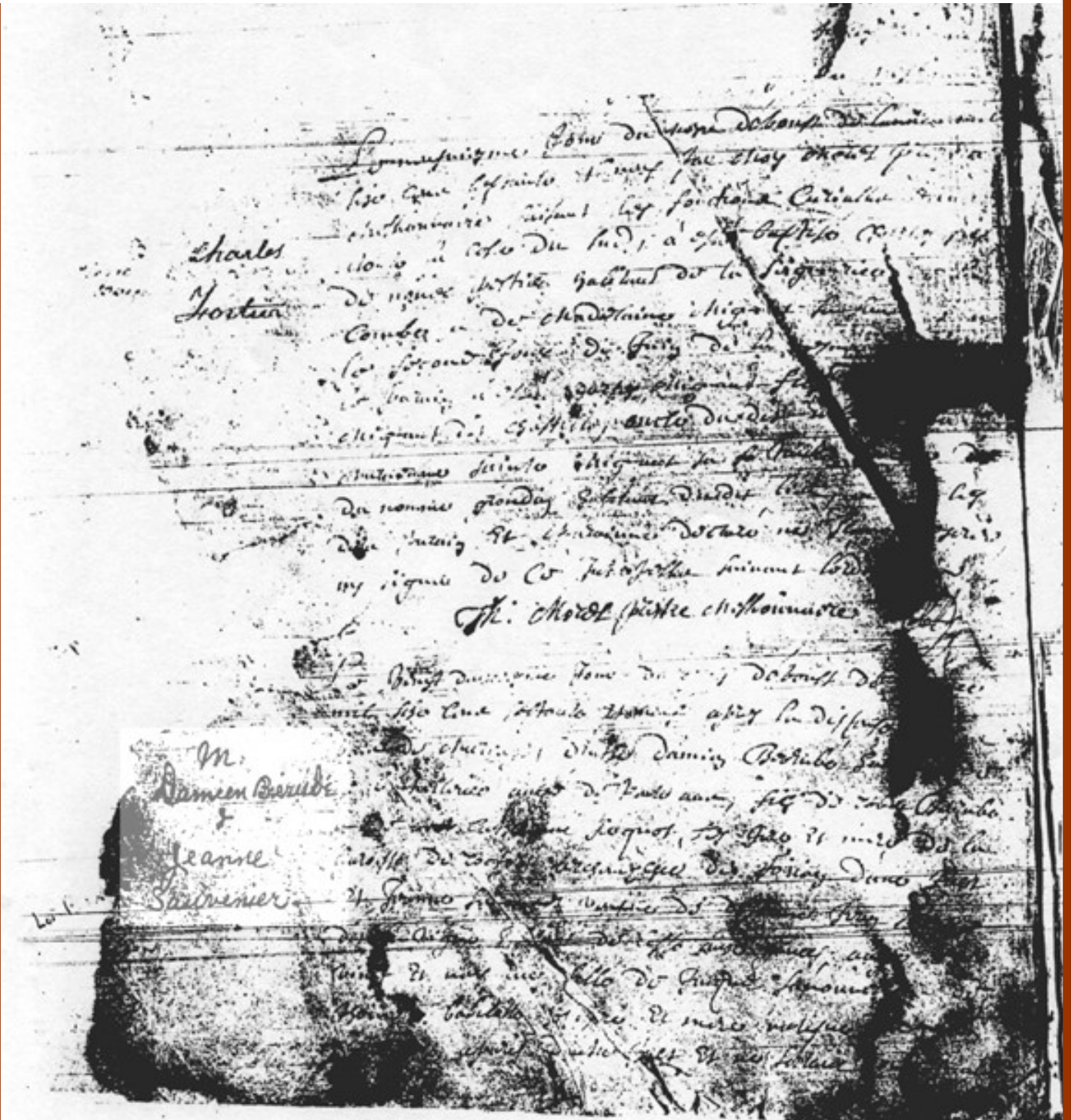
Nous reproduisons à la page suivante une partie du recto du premier feuillet du registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de N.-D.-de-Bonsecours de L'Islet. Vous serez à même de reconnaître l'acte de baptême de Charles Pelletier du 9 août 1679. Vous noterez que l'enfant est identifié, à tort, Charles Fortier dans la note marginale. Cet acte est suivi de la première partie de l'acte de mariage d'entre Damien Bérubé et Jeanne Savonnet du 22 août 1679. La deuxième partie de l'acte se trouve au verso du feuillet.

Le médaillon d'aspect plus clair dans la partie inférieure gauche du feuillet résulte d'un traitement de l'image numérisée. L'accentuation du contraste et de la luminosité a permis de mettre en évidence la note marginale où, pour la seule fois dans nos Archives, on attribue à tort à notre ancêtre Jeanne Savonnet le nom de Sauvenier. Dans un tel cas où l'acte se trouve dans un mauvais état de conservation, l'infographie facilite grandement la lecture. Au-delà de cette difficulté de lecture, le déchiffrement des écritures relève d'une très bonne connaissance de la paléographie.

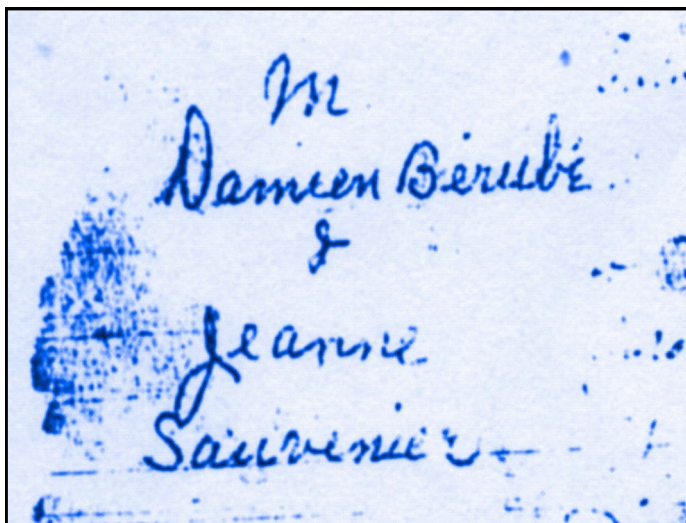
Alain L. Soucy

NOS ANCÊTRES

RECTO DU PREMIER FEUILLET DU REGISTRE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS DE L'ISLET CONTENANT L'ACTE DE BAPTÊME DE CHARLES PELLETIER FAUSSEMENT IDENTIFIÉ CHARLES FORTIER SUIVI DE LA PREMIÈRE PARTIE DE L'ACTE DE MARIAGE D'ENTRE DAMIEN BÉRUBÉ ET JEANNE SAVONNET DU 22 AOÛT 1679. LE MÉDAILLON D'ASPECT PLUS CLAIR DANS LA PARTIE INFÉRIÈRE GAUCHE RÉSUITE D'UN TRAITEMENT DE L'IMAGE NUMÉRISÉE POUR METTRE EN ÉVIDENCE LA NOTE MARGINALE OÙ, POUR LA SEULE FOIS DANS NOS ARCHIVES, ON ATTRIBUE FAUSSEMENT À NOTRE ANCÊTRE JEANNE SAVONNET LE NOM DE SAUVENIER. L'INFOGRAPHIE FACILITE GRANDEMENT LA LECTURE DE L'ACTE.

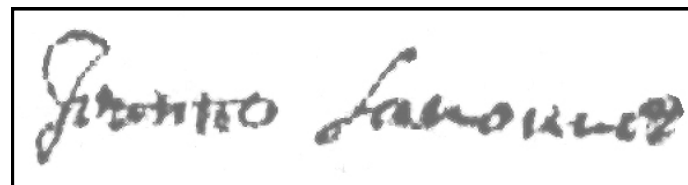
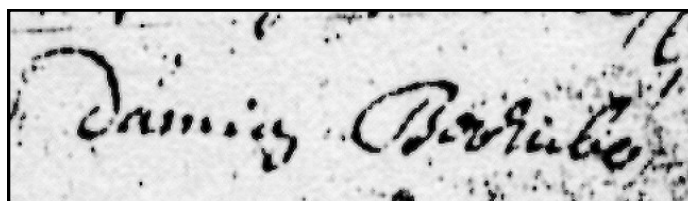


NOS ANCÊTRES



NOTE MARGINALE ERRONNÉE

NOTE INSCRITE DANS LA MARGE DE L'ACTE DE MARIAGE PAR UNE PERSONNE NON CONTEMPORAINE À L'ÉVÉNEMENT DANS LE BUT D'EN RÉSUMER LA TENEUR ET LES INTERVENANTS. CETTE NOTE EST À L'ORIGINE DE L'APPELLATION ERRONNÉE «SAUVENIER» MAINTEES FOIS REPRODUITE POUR DÉSIGNER NOTRE ANCÊTRE MATERNELLE. FORCE EST DE CONSTATER QUE LE NOM DOIT SE LIRE «SAVONNET ». LA CALLIGRAPHIE MODERNE DE LA NOTE TRAHIT ÉGALEMENT SON AUTEUR.



N.B.: LE PATRONYME DE JEANNE A ÉTÉ EMPRUNTÉ À CELUI DE SON PÈRE EN RAISON DU MAUVAIS ÉTAT DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE.

ÉCRITURE ORIGINALE DE THOMAS MOREL

CALLIGRAPHIE ET ORTHOGRAPHE ORIGINALES DU NOM DE «DAMIEN BÉRUBÉ», DE «JEANNE SAVONNET» TELLES QUE RELEVÉES DANS LE CORPS DU TEXTE DE L'ACTE DE MARIAGE RÉDIGÉ DE LA MAIN DU PRÊTRE MISSIONNAIRE THOMAS MOREL. L'ACTE A ÉTÉ DÉBARRASSÉ DES SOUILLURES PAR PROCÉDÉ ÉLECTRONIQUE POUR RELEVER LES NOMS SANS EN ALTÉRER LA FORME DANS LE PLUS GRAND SOUCI DE RESPECTER L'ORIGINALITÉ DU TEXTE ANCIEN. ALAIN L. SOUCY

EXTRAITS (CI-DESSOUS) DE L'ACTE DE BAPTÊME DE MARGUERITE BÉRUBÉ, FILLE DE DAMIEN ET DE JEANNE SAVONNET VERSÉ AU REGISTRE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LIESSÉ DE LA RIVIÈRE-OUELLE EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 1680

ÉCRITURE ORIGINALE DE THOMAS MOREL
CALLIGRAPHIE ORIGINALE DU NOM DE «DAMIEN BÉRUBÉ»

ÉCRITURE ORIGINALE DE THOMAS MOREL
CALLIGRAPHIE ORIGINALE DU NOM DE «JEANNE SAVONNET»

SIGNATURE ORIGINALE DU PRÊTRE MISSIONNAIRE THOMAS MOREL
AU BAS DE L'ACTE DE MARIAGE D'ENTRE DAMIEN BÉRUBÉ ET JEANNE SAVONNET
VERSÉ AUX REGISTRES DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS DE L'ISLET LE 22 AOÛT 1679

SAVONNET OU SAVONET

CE QU'EN DISENT LES MISSIONNAIRES

Le généalogiste qui examine l'acte de mariage de Jeanne **Savonnet** du 22 août 1679 ainsi que les actes de baptême de Anne Soucy du 15 septembre 1671, de Pierre Soucy du 16 avril 1673 et de Marie-Anne Soucy du 26 avril 1675, constate que le nom de Jeanne s'écrit toujours **Savonnet** avec 2n. Seul l'acte de baptême du petit dernier, Guillaume Soucy, donne **Savonet** avec 1n. Jeanne ne savait ni écrire, ni signer, de sorte que l'orthographe qui nous est rapportée du temps de Jean Soucy dit La Vigne provient des manuscrits des prêtres missionnaires Thomas Morel (originaire de Amalis en Bretagne), Louis Ango de Maizerets (originaire de Rouen en Normandie) et Henri de Bernières (originaire de Saint-Jean de Caen en Normandie), tous rattachés au Séminaire de Québec. Ces manuscrits qui concernent les enfants de Jeanne nés Soucy sont antérieurs à 1679.

Thomas Morel maintiendra l'orthographe **Savonnet** dans l'acte de mariage d'entre Damien Bérubé et Jeanne Savonnet le 22 août 1679 puis dans l'acte de naissance de leur premier enfant, Jeanne Marguerite Bérubé, baptisée à Rivière-Ouelle, le 15 décembre 1680.

Mais dans les années qui vont suivre, l'orthographe va littéralement changer et ce, de façon durable et ce, avec l'arrivée en scène de nouveaux prêtres desservants dans la paroisse de Rivière-Ouelle où Jeanne Savonnet et Damien Bérubé iront s'établir au lendemain de leur mariage. Nous présentons quelques extraits d'un échantillonnage d'actes de B.M.S. étalés sur la vie de Jeanne à Rivière-Ouelle.

✿ Le 6 janvier 1685 ✿

Dans l'acte de baptême de Marie Joseph Bérubé en date du 6 janvier 1685, l'abbé Paul Sennemaud, missionnaire du Séminaire de Québec, enregistre les premiers baptêmes à Rivière-Ouelle et marque aussi le début de la nouvelle vague en inscrivant le nom **Savonet** avec 1n.

Paul Sennemaud

✿ Le 21 novembre 1688 ✿

Le 21 novembre 1688, à Rivière-Ouelle, le Révérend Père Récollet Emmanuel Jumeau, «*Missionnaire du susdit lieu*», baptise Mathurin Bérubé et identifie les parents comme étant «*Damien Be rubay et Jeanne Savonet habitans de la bou-teillerie*».

Emmanuel Jumeau

✿ Le 30 octobre 1690 ✿

L'abbé Pierre de Francheville qui est né à Trois-Rivières le 14 juillet 1649 devient le premier curé en titre de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle (1689-1691). Lors du baptême de Marie-Anne Lebel, fille de Jean et de Marie-Anne Soucy, le 30 octobre 1690, De Francheville déclare «*la mareine Jeanne Savonet grande mère de l'enfant*».

Pierre de Francheville

✿ Le 7 novembre 1692 ✿

L'abbé Jean-Bernard de Requeleyne prend la cure de Rivière-Ouelle de 1691 à 1718. C'est lui, qui le 7 novembre 1692, rédige l'acte de mariage «*d'entre François Miville veuf de défunte Marie Langlois, fils de Pierre Miville et de Charlotte Mongy ses père et mère d'une part, et Jeanne Savonet veufve de deffunct Damien Berrubé, fille de Jaques Savonet & de Toinette parmantier ses père & mère d'autre part de cette même paroisse tous les deux...*»

Jean Bernard de Requeleyne

✿ Le 20 janvier 1694 ✿

L'abbé Jean-Bernard de Requeleyne, toujours curé de la paroisse Notre-Dame-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, va signer l'acte de baptême de Marie-Françoise Miville, fille de François et de Jeanne **Savonet**, «*L'an mil six cent nonante & quatre ce vingtiesme jour de Janvier...*».

Jean Bernard de Requeleyne

✿ Le 13 janvier 1699 ✿

«*L'an mil six cent nonante et neuf ce treizieme Janvier*» on assiste au mariage «*d'entre Pierre Soucy aagé de vingt six ans fils de defunct Jean Soucy & Jeanne Savonet ses pere et mere d'une part de cette paroisse & Isabelle Ursule Foucrau (aagée) de 18 ans fille de Hurbain foucrau & de jeanne Rosignole ses pere et mere d'autre part de cette paroisse*».

Jean Bernard de Requeleyne

✿ Le 21 janvier 1700 ✿

«*L'an mil sept cent ce vingt & unieme Janvier*», le curé de Requeleyne récidive au baptême de Marie Anne Soucy, fille de «*Pierre Soucy & d'Élizabeth Foucrau sa femme*» en désignant «*la mareinne Jeanne Savonet femme de françois Miville*».

Jean Bernard de Requeleyne

✿ Le 3 août 1704 ✿

«*L'an mil sept cent quatre ce troisieme aoust*», le curé de Requeleyne baptise «*Joseph aagé d'un mois, fils de françois & Marguerite sa femme tous Sauvages. Le parin a esté Noël Peltier & la mareine Jeanne Savonet espouse de françois Miville qui ont déclaré ne sca-voir escrire n'y signer*».

Jean Bernard de Requeleyne

🌀 Le 19 janvier 1706 🌀

Le 19 janvier 1706, le curé de Requeleyne a célébré le baptême de «*Joseph née le 17^{me} du moy couran fille de Charle Peltier & Marie Anne Soucy sa femme. Le parin a esté Noel Peltier & la mareinne Jeanne Savonet espouse de francois miville qui ont déclaré ne Scaivoir escrire n'y signer...*»

Jean Bernard de Requeleyne

🌀 Le 16 août 1707 🌀

«*L'an mil sept cent sept ce seizesime aoust* » a lieu le mariage «*d'entre Ignace Berrubey aagée de vingt trois ans fils de feu Damien Berrubey & Jeanne Savonet ses pere et mere et Angélique Margueritte Houallet aagée de dix sept ans fille de René Houallet & Marie Thérèse Migneau ses pere et mere...*»

Jean Bernard de Requeleyne

🌀 Le 6 avril 1712 🌀

Le 6 avril 1712 est un grand jour dans la vie de Jeanne car deux de ses enfants, Mathurin Bérubé et Marie Françoise Miville, vont se marier. Le premier mariage a lieu «*entre Mathurin Berrubey ..age de vingt trois ans fils de defunct Damien Berrubey & de Jeanne Savonet ses pere et mere et Angelique Miville aagée de quinze ans ...*»

Jean Bernard de Requeleyne

🌀 Le 6 avril 1712 🌀

Le même jour, «*L'an Mil sept cent douze le sizieme avril...*»...«*Marie françoise Miville aagée de dix huit ans fille de defunt françois Miville & de Jeanne Savonet ses pere et mere*» épouse Prisque Boucher à Rivière-Ouelle. Le curé de Requeleyne maintient toujours le même orthographe **Savonet**.

Jean Bernard de Requeleyne

🌀 Le 12 mars 1721 🌀

Il ne faut pas chercher le nom de Jeanne dans son acte de sépulture en date de «*L'an mil sept cent vingt et un le mardy douze du mois de mars...*» car depuis le 10 janvier 1720, un nouveau curé signe les actes du registre de Rivière-Ouelle. Il s'agit du Révérend Père Récollet Maurice Imbault. Ce prêtre ne semble pas connaître Jeanne Savonet puisqu'au jour de sa sépulture il enregistre la mention suivante: «*est decedée anne miville veuve en troisieme noce de francois miville agée environ de quatre vingt ans apres avoir reçu tous les sacrements son corps a été inhumé dans le cimetiére de leglise de notre Dame de liesse le treize du dit mois et an que dessus...*». Maurice Imbault aura confondu la veuve Miville et l'épouse de Mathurin Dubé toutes deux de Rivière-Ouelle. Le nouveau desservant ne savait pas que Anne Miville avait été inhumée à La Pocatière quatre ans auparavant, le 11 mars 1717.

Maurice Imbault

SAVONNET OU SAVONET CE QU'EN DISENT LES NOTAIRES

C'est à l'occasion de son remariage avec François Miville que Jeanne va passer un premier contrat devant notaire. Comme François Miville était un des plus anciens habitants de la Seigneurie de Lauzon, il n'est pas étonnant qu'il ait confié son contrat de mariage au notaire François Genaple de Bellefonds qui avait obtenu une commission à titre de notaire royal garde notes dans la Prévôté de Québec. François Genaple identifia clairement notre ancêtre au nom de Jeanne **Savonet**, veuve de Damien Bérubé :

🌀 Le 31 octobre 1692 🌀

«*Pardevant Le not^{re} gardenotes Du Roy en la Prevosté de Québec en la Nouvelle France tous furent present en le personnes francois Miville habitant coste de lauson Vef de Deffunte marie langlois sa femme d'une part et Jeanne Savonet Vefve de Damien Berubé vivant habitant de la Riviere Houelle...*»

François Genaple, notaire

Par la suite, notre ancêtre maternelle s'est présentée à plusieurs reprises «*Pardevant Estienne Janneau nottaire et tabellion en la Seigneurie de La Bouteillerie*» pour y conclure des affaires, le plus souvent de son plein gré et en d'autres moments sur ordonnance de l'intendant. Nous aurons l'occasion d'élaborer sur la femme d'affaires qu'était notre ancêtre dans les prochains numéros de La Source.

Étienne Janot ou Janneau était originaire de La Tardière, arrondissement de Fontenay-le-Comte en Vendée. En vertu d'une commission de l'intendant Raudot du 14 juin 1709, il devint notaire royal et huissier avec le droit d'exercer dans les Seigneuries de La Grande-Anse (La Pocatière), La Bouteillerie (Rivière-Ouelle), Kamouraska, Rivière-du-Loup et Port-Joli. En somme, il a vu à toutes les affaires de Jeanne Savonet.

Le notaire Janneau avait pris l'habitude d'écrire le nom de notre ancêtre maternelle sous une forme qui est demeurée constante au fil des années. Ses manuscrits font toujours mention de Jeanne **Savonet**

Nous présentons ci-après quelques extraits d'un échantillonnage d'actes étalés sur la vie de Jeanne Savonet à Rivière-Ouelle qui témoignent, à une exception près, de cette orthographe **Savonet** avec 2n :

🌀 Le 24 août 1697 🌀

Conventions et promesses de mariage. «*À tous ceux qui ces présentes lettres verront Salut Savoir faisons qu'en presence de Fransois Jean Baptiste Des Champs Escuyer Seigneur de la Bouteillerie et tesmoins enfin nommés furent presens en leurs personnes René Pelourde fils de Defunct fransois Pelourde et de defuncte Jeanne gremillon ses Pere er mere de la parsoisse de St-Pierre Evesché de poitiers et Jeanne Savonnet veufve de Defunct Damien Berruby de la parsoisse de nostre dame de liesse de la bouteille a present sence (en présence) de fransois Miville; stipulant en cette partie pour Jeanne Margueritte berruby sa fille...*»

Delabouteillerie

🌀 Le 26 novembre 1698 🌀

Le 26 novembre 1698, sous seing privé, on fait des accords de mariage dans la maison du citoyen Étienne Janneau où «*Furent présents Pierre Sousy Mettre charpantier habitant de La grande ance fils de Deffunct* Jean Sousy vivant et Janne Savonnet ses perre et mere D'une part et du consentement de urbin foucreau demeurent habitent De La caute de Neuville et Janne Rossignol sa femme qu'il a autorisé pour leffet des présentes la (un mot) D'Élizabet foucreau leur fille ausy ace present...*» (*: le mot defunct a été ajouté entre les lignes, sans doute après qu'on eu signifié au notaire que Jean Soucy était au contraire décédé)

E Janneau

🌀 Le 23 novembre 1701 🌀

Contrat de mariage sous seing privé entre «*Charles Peltier agé de vinct deux fils de Noel peltier et de marie Magdelene Mignaut a ce présent, et Marie anne Soucy agée de vinct six ans fille de deffunct Jean Soucy et de Jeanne Savonnet*»

De La Bouteillerie

🌀 Le 27 mars 1702 🌀

Ratification du contrat de mariage du 23 novembre 1701 «*Pardevant Le nottaire Royal en la prévosté de Québec...furent présents en leurs personnes Charles pelletier habitant de Camourasca, marie anne Soucy; sa femme, noel Pelletier habitant de la grande ance, marie magdelaine mignault Père et mère didit (dudit)Charles pelletier, Jeanne Savonnet femme de françois miville habitants de la Rivière houelle auparavant veufve en première nosces de deffunct Jean Soucy mere de ladt. Marie anne Soucy...*»

Le Pailleur

🌀 Le 4 octobre 1712 🌀

«*Pardevant Estienne Janneau nottaire Estude En la Seigneurie de La bouteille Et themoins sy bas nommé suivent Lordonnance de Monsieur De La Martinière Sub Dellegué de Monsieur Lintendent en datte du premier aoust mil Sept Cent douze portent que La Terre damellioration qui auroient Esté faicte pendent Leviven de feu Ledit berubé et La Dite Janne Savonnet sa femme...*»

E Janneau

🌀 Le 21 février 1713 🌀

«*Pardevant Estienne Janneau nottaire Et tabellion En La seigneurie de La bouteille Port Jolly et Les Kamouraska et Rivierre du loup Et themoins sy bas nommé a Esté present en sa personne Janne Savonnet veuve en derniere nosse de feu françois minville demeurent dans La Seigneurie de La Bouteillerie...*»

E Janneau

🌀 Le 22 avril 1715 🌀

«*Pardevant Estienne Janneau nottaire Et tabellion En La seigneurie De La bouteille port Jolly et Les Kamouraska et Rivierre du loup Et themoingts sy Bas nommé a esté prezen en sa personne Janne Savonnet demeurent dans la seigneurie de La Bouteillerie Laquelle Re-*

connois avoir Rescu de Jean françois pelletier demeurant dans La grande ance la somme de cinquante livres pour partie du payement de la terre ...»

E Janneau

🌀 Le 24 février 1719 🌀

«*Pardevant Estienne Janneau nottaire Ettabellion en La seigneurie de La bouteille Port Jolly grande ance et Les Kamouraska et rivierre du loup Etthemoingts sy bas nomé a esté present en sa personne Janne Savonnet veuve de feu françois miville habitent dans la seigneurie de La Bouteillerie laquelle reconnois et confesse avoir eu et resscu de pierre et mathurin berubé ses enfens toute les rante quil estoient obligé de luy donner pour la pension de toute les terres quil aucuppe jusque ace Jour...*»

E Janneau

SAVONNET OU SAVONET CE QU'EN DIT L'INTENDANT

La maîtrise de l'écriture atteint un niveau de perfectionnement qui surpasse de beaucoup celui des petits garde-notes assignés dans les Seigneuries. L'orthographe tout comme la calligraphie sont beaucoup plus soignées si bien que la manière de leur écriture des noms revêt une forme officielle renforcée par le caractère légal qu'impose la magistrature. L'ordonnance de l'intendant Michel Begon en date du 18 avril 1721 qui aborde la question du partage des biens de Jeanne Savonnet apporte un argument de poids à la manière d'écrire le nom de notre ancêtre maternelle. Cette ordonnance commet le Sieur Jeannot, notaire à Rivière-Ouelle, pour régler la succession de Jeanne Savonnet, c'est-à-dire pour procéder à l'inventaire et au partage de ses biens et effets restés après le décès. Dans cette ordonnance fait à Québec, il est clairement établi que le nom de Jeanne est **Savonnet**.

Alain L. Soucy

SAVONNET OU SAVONET INFLUENCE DE LA PHONÉTIQUE SUR L'ORTHOGRAPHE

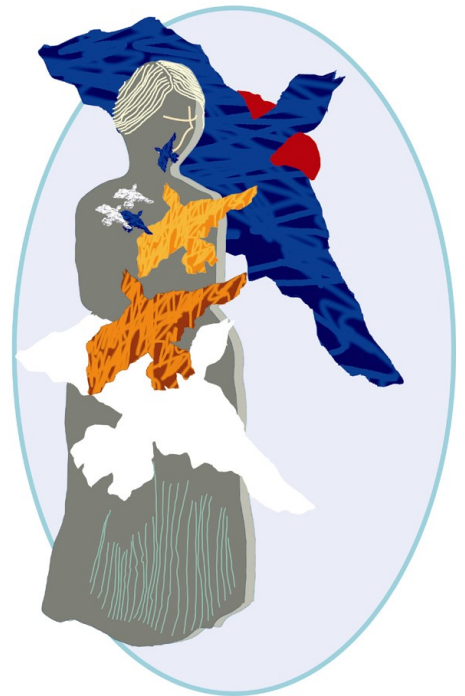
En somme, si on en juge par les registres de catholicité, on peut distinguer deux époques marquantes dans la manière d'orthographier le nom de notre ancêtre maternelle. Il y a d'abord les périodes de vie conjugale avec Jean Soucy dit La Vigne et de veuvage passées à l'Îsle-aux-Oyes et à l'Îsle-aux-Grues et qui va de (circa) 1671 à 1679. Puis il y a les périodes subséquentes de vie conjugale avec Damien Bérubé et François Miville passées à Rivière-Ouelle. Dans la première période de vie conjugale, on observe une nette prédominance de la forme **Savonnet** alors que dans la seconde période débutant en 1681 la forme **Savonet** s'impose.

On peut penser que la transformation du nom puise ses origines dans une différenciation phonétique associée aux différents parlers dans les colonies de peuplement où Jeanne a vécu, en premier lieu dans l'archipel de Montmagny, et en second lieu dans la seigneurie de La Bouteillerie (Rivière-Ouelle). Il appert que dans l'archipel de Montmagny le nom de Jeanne était prononcé **Sa-von-net** en étirant la seconde syllabe pour lui donner la consonance «Vonne». Dès lors, le missionnaire qui enregistrerait les baptêmes entendait deux «n» ce qui lui suggérerait d'écrire **Savonnet**. Il est possible par ailleurs que les Normands originaires de la Seine-Maritime qui ont colonisé Rivière-Ouelle, à l'instar de Damien Bérubé, aient eu l'habitude de prononcer le nom de Jeanne avec des syllabes courtes: **Sa-vo-net**.

Dans un tel cas où l'orthographe du nom est le reflet du parler de Jeanne et une caractéristique intrinsèque de l'accent régional du terroir d'origine de l'ancêtre situé dans le quartier du Marais du Temple à Paris, il importe alors de conserver la forme ortho-

graphique originale du nom dans un souci de respect de ce caractère d'authenticité. Or, la forme originale du nom est celle avec 2n qui prévalait durant le vivant de Jean Soucy dit La Vigne alors que Jeanne, nouvellement arrivée dans la colonie, a vécu dans les Seigneuries de l'Îsle-aux-Oyes et de l'Îsle-aux-Grues.

Il faut en effet réaliser qu'à cette époque où l'écriture était un art pratiqué par une petite élite de la société, leur manière d'écrire les noms propres s'inspirait par la manière dont ils les entendaient de la bouche des gens qui se présentaient devant eux. Il n'est donc pas étonnant que dans la région de Paris et l'Île-de-France, où encore de nos jours on parle le français avec un accent distinctif, on devait prononcer, entendre et par conséquent écrire le nom **Savonnet** d'une manière distinctive, en l'occurrence avec 2n. C'est d'ailleurs dans le département circonvoisin de la Seine-Saint-Denis, juste au nord-est de Paris que sont très majoritairement concentrés les **Savonnet** sur le dernier siècle. Par opposition, les **Savonet** sont très majoritairement concentrés en provinces dans le département du Doubs (il faut ici prononcer Dou) situé à la frontière de la Suisse alémanique et Romande. En raison de cette situation géographique particulière, on peut penser que ces dialectes ont pu influencer la langue des Franc-Comtois et ainsi teinter la prononciation du nom **Savonet** dans le Doubs. Il convient ici de mentionner que François Miville, qui épousa Jeanne Savonnet en troisième noces, était incidemment un Suisse Fribougeois tant et si bien qu'en Nouvelle-France on le surnommait François Miville dit Le Suisse. Mais il faut voir là une coïncidence puisque nous savons d'après les Archives que Jeanne était originaire de Paris quoiqu'elle ait pu avoir de la parenté dans le Doubs.



Dans l'article qui suit sur la signification du nom **Savonnet** d'après le généalogiste Jean-Louis Beaucarnot, nous vous offrons l'opportunité d'écouter une bande sonore enregistrée à Paris et sur laquelle vous pourrez entendre la prononciation franche et claire du nom **Savonnet** dite par une porteuse du patronyme résidant en région parisienne et ayant par hasard de la parenté dans le département du Jura, voisin du Doubs. Vous serez à même de réaliser de vive voix que la manière dont on dit le nom suggère sans équivoque la manière dont on va l'écrire en région parisienne, c'est-à-dire avec 2n.

En considération des influences de la phonétique sur l'orthographe du nom, la manière dont nous écrivons le nom de Jeanne traduira notre respect de l'authenticité de ses origines.

Alain L. Soucy

NOS ANCÊTRES

LA SIGNIFICATION DU NOM SAVONNET D'APRÈS LE GÉNÉALOGISTE JEAN-LOUIS BEUCARNOT

Une correspondante dans la Manche au département de la Basse-Normandie a intercepté une émission radiophonique dédiée à la généalogie sur la première chaîne Europe 1. Il s'agit d'une émission du généalogiste Jean-Louis Beucarnot entendue sur les ondes de la radio française, le 15 novembre 2003. Au cours de cette émission, une dame, du nom de Yvette **Savonnet**, a demandé à Monsieur Beucarnot la signification de son nom de famille. Dès lors, le généalogiste, qui s'intéresse notamment à la signification des noms, propose à Madame **Savonnet** une explication pour le moins « colorée ».

Aux aguets sur tout ce qui concerne l'origine de nos ancêtres Soucy et Savonnet en France, ma correspondante a tout de suite encodé ce passage de l'émission et elle en a tiré un fichier MP3. C'est hallucinant ! En écoutant cette bande sonore, on se plaît à penser que cette voix douce et enjouée, héritée de nos ancêtres Savonnet de France, pourrait être la voix même de Jeanne. Outre l'origine du nom, on y parle aussi d'une lettre venant du Canada reçue par la mère de cette dame, sans doute une lettre venant de Monique Soucy-Roberge qui recherche l'origine des Savonnet en France. Cet enregistrement qui nous arrive de Normandie, c'est en quelque sorte comme une bouteille lancée à la mer qui vient d'être retrouvée sur les bords de la Manche.

Voici le contenu de la bande sonore où les paroles de Monsieur Beucarnot sont identifiées par la lettre « B » alors que les paroles de Madame **Savonnet** sont identifiées par la lettre « S » :

SUR LA SIGNIFICATION DU NOM SAVONNET

S. Bon, la communication n'est pas formidable ;

B. Ah ! nous vous entendons très bien. Nous vous recevons cinq sur-cinq ;

S. Bon ben ! je vous entends, mais assez mal. Le nom que je vous avais donné, c'est **Savonnet**, Sa-vo-2n-et (Épellation du nom)

B. Ouais !

S. C'est mon nom de jeune fille ;

B. Oui, on y va ?

S. Oui oui, on y va ;

B. Alors 1 n ou 2 n, vous savez... ;

S. 2 n ; (Mme **Savonnet** intervient d'une façon très affirmée pour souligner que son nom s'écrit avec 2 n)

B. Non, ça veut rien dire ;
(Réplique toute aussi affirmée de M. Beucarnot)

S. Ah bon !

B. Y a à peu près, je dirais, 45 foyers avec 2 n et 55 avec 1 n, ceux avec 2 n sont plutôt originaires du Jura et ceux avec 1 n plutôt originaires du Doubs mais à l'origine tout ça, ça devait être une seule et

même souche, donc une seule et même famille ;

S. Ouais !

B. On en trouve à Begney dans le Doubs de façon très ancienne au XVII^e siècle et peut-être même avant ;

S. À quel endroit ?

B. Begney ;

S. Begney ?

B. Voilà ;

S. Parce que moi j'avais dit à votre assistante là que mon père justement avait de la famille dans le Jura à Port-Lesney ;

B. Oui, mais voilà, c'est pas très loin, vous savez ça tourne autour ;

S. Oui, j'y suis allée d'ailleurs ;

B. Alors l'étymologie maintenant ;

S. Oui ;

B. Évidemment, on pense au savon ;

S. Oui ! (sourire de madame Savonnet) ;

B. Mais le savon, le savon de nos ancêtres du Moyen-Âge, puisque les noms de familles sont nés au Moyen-Âge n'était pas tout à fait le savon que nous utilisons aujourd'hui. En fait, ce qu'on appelait savon n'était pas tout à fait ce que nous, nous appelons savon. Y a quand même un décalage de 7 à 8 siècles évidemment ;

NOS ANCÊTRES

S. Oui ;

B. Le savon au XIIe, XIIIe siècle désignait un mélange de suif et de cendres avec lequel les Gaulois autrefois déjà et ensuite leurs descendants eh bien qu'ils utilisaient pour se rougir les cheveux ;

S. Ah bon ! (Étonnement) ;

B. Donc, Monsieur Savonnet ou celui qu'on avait surnommé pardon, Savonnet, était-il tout simplement l'homme aux cheveux rouges, peut-être bien ;

S. Ahhhh ! (Satisfaction) ;

B. Alors un roux naturel ou un roux qui se teignait les cheveux pour être roux, ça nous ne le saurons jamais. Je pense que l'explication est de ce côté là, du côté de cette couleur rouge et des cheveux.

Voilà pour répondre à votre question bien légitime. Quand on vit sous un nom il faut quand même savoir un petit peu ce qu'il a voulu dire au départ ;

S. Oui ;

B. Voilà Yvette.

LA LETTRE DU CANADA

À partir de ce moment, Madame **Savonnet** enchaîne sur un autre sujet qui montre bien sa curiosité et son intérêt d'en apprendre davantage sur l'histoire de sa famille ;

S. Voilà, mais je leur avais dit que j'avais reçu une fois une lettre du Canada. Ma mère avait reçu une lettre du Canada ;

B. Oui, mais.. ;

S. Elle voulait se renseigner sur les Savonnet.

B. Ouais, mais il devait y avoir une branche de **Savonnet** qui ait émigré là-bas ;

S. Ah oui, d'accord.

B. Allez savoir....



Mais nous on sait...

LA BANDE SONORE

La transcription de l'enregistrement ne rend certes pas le plaisir d'entendre la voix douce et enjouée de notre cousine Yvette, une voix héritée de nos ancêtres Savonnet. Et vous ? Ne voudriez-vous pas entendre la voix d'Yvette ? Sur demande par courrier électronique seulement, il me fera plaisir de vous faire parvenir une copie du fichier MP3 de cet enregistrement

Alain L. Soucy,
Alain.Soucy@videotron.ca

Madame Savonnet

SAVONNET OU SAVONET CE QU'EN DIT L'AFS

En somme, nous pourrions écrire Savonnet avec 2n ou Savonet avec 1n sans qu'il y ait faute puisqu'à l'évidence, il s'agit d'une seule et même famille à l'origine. Cependant, avec l'usage, sans doute sous l'influence des accents régionaux et de la manière propre à chacun de dire les noms, l'orthographe s'est fixée avec des dominances, tantôt avec 1n comme dans la région de la Franche-Comté et par ailleurs avec 2n comme dans la région de l'Île-de-France. Les mêmes influences auront certainement déterminé la manière d'écrire le nom Savonnet dans la colonie naissante de la Nouvelle-France du XVII^e siècle alors que le Canada était un microcosme des diverses régions de la France. Si le langage parlé avait ses originalités dans les diverses régions de la France, il devait en être de même dans les petites colonies de peuplement en Nouvelle-France. Chaque région ayant son parler et ses accents, il en était sûrement de même à Rivière-Ouelle qui était une colonie de peuplement à l'origine, de la Seine-Maritime en Haute-Normandie. Or, la Seine-Maritime, c'est le pays de Caux où la langue parlée, le Cauchois, est particulière. Il n'est donc pas étonnant qu'en déménageant à Rivière-Ouelle, le nom de Jeanne se soit prononcé différemment et qu'on ait pris l'habitude de l'appeler Savonet, Sa-vo-net.

Au Canada, le nom ne s'est pas rendu jusqu'à nous. En fait, on connaît une seule personne qui ait porté ce nom dans l'histoire de la Nouvelle-France et il s'agit de notre ancêtre Jeanne Savonnet. Si Jeanne est l'unique porteuse du nom sous le Régime Français, on ne connaît aucune personne qui ait porté depuis ce patronyme dans la vallée du

Saint-Laurent. Si le nom s'était perpétué au Canada, il est probable que sous l'influence des parlers régionaux, nous aurions, ici même comme en France, les deux formes orthographiques avec 1n et avec 2n qui auraient co-existé. Qu'il suffise de mentionner que le nom Soucy a lui-même été transformé sous les mêmes influences du langage. Ainsi, on a vu le nom Soucy prendre la forme Soucis en passant de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Kamouraska) à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup (Maskinongé). Ainsi, Louis **Soucy** qui est né à La Pocatière le 23 mars 1734, fils de Joseph et de Marie Madeleine Mignier dite Lagacé, est devenu Louis **Soucis** à Louiseville. Une nouvelle prononciation du nom venait de faire son apparition en Nouvelle-France qui rappelle les formes anciennes **Soursiz & Soussiz** rencontrées à Bayeux dans le Calvados au début du XV^e siècle (en l'an 1405). À ce propos, nous vous référons à l'article sur l'origine du nom Soucy paru dans le bulletin La Source en décembre 2002, page 21.

Dans le pays de Maskinongé, on en est venu à tant souligner le « S » de la dernière syllabe que l'usage a fini par produire une nouvelle forme orthographique du nom **Soucis** qui est devenu **Soucisse** et ce, en moins de 100 ans. Cette forme orthographique a perduré jusqu'à nos jours. La transformation du nom aura été telle que les ancêtres Soucy du pays de Kamouraska ne reconnaîtraient plus leurs descendants dans l'actuel pays de Maskinongé, Lanaudière, Laurentides et l'ouest de la Montérégie. Mais quoi qu'il en soit, les Soucisse, les Soucis et les Soucy demeurent une seule et même famille à l'origine. Il en est de même des Savonnet et des Savonet en France.

La justification de l'orthographe par la raison phonétique n'en est pas moins importante puisqu'elle rappelle une réalité historique qui a trait à l'identification de l'ancêtre à son lieu d'origine. Or, les personnes les plus proches de Jeanne qui avaient le talent de l'écriture nous ont rapporté la manière de prononcer le nom de notre ancêtre. Ces personnes, ce sont le missionnaire Thomas Morel et le notaire Étienne Janneau. Thomas Morel a baptisé les quatre enfants de Jeanne, nés Soucy, de même que sa fille Jeanne Marguerite Bérubé. C'est aussi l'abbé Morel qui a célébré le second mariage de Jeanne Savonnet. Quant au notaire Janneau, il a traité plusieurs affaires de Jeanne Savonnet. Qui plus est, Étienne Janneau était proche voisin du couple Bérubé-Savonnet dans le Rang du sud de la rivière. Or, Thomas Morel et Étienne Janneau ont été constants à reproduire le nom de notre ancêtre Jeanne **Savonnet** avec 2n.

En somme, puisqu'il faut éventuellement fixer l'orthographe et convenir d'une manière uniforme d'écrire le nom pour des raisons pratiques, le comité de recherche généalogique de l'Association des familles Soucy et par la suite le Conseil d'administration de l'AFS réuni à Québec le 28 juin 2003 a adopté l'orthographe du nom sous la forme **Savonnet**. La forme orthographique Savonnet sera par conséquent celle qui paraîtra non seulement dans les pages du bulletin La Source, mais aussi sur les documents officiels, les objets promotionnels, les bannières, les plaques commémoratives... etc.

Le nom Sauvenier doit être banni. Que vive le nom de Jeanne Savonnet dans notre mémoire collective!

Alain L. Soucy

NOS ANCÊTRES

SAVONNET / SAVONET LES ORIGINES EN FRANCE CE QU'EN DISENT LES STATISTIQUES

Devrait-on écrire SAVONNET ou SAVONET ? On a l'habitude de fixer l'orthographe des noms selon la forme actuelle. Ainsi, Soucy ne s'écrit plus Soussy ou Souscy. Or, qu'en est-il du nom de notre ancêtre maternelle. Sur la prédominance du nom en France depuis 1891, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques de France nous apporte quelques informations.

LA PRÉDOMINANCE DES SAVONNET EN ÎLE-DE-FRANCE

Le nom Savonnet avec 2n possède une très légère avance sur le nom Savonet avec 1n dans le nombre de porteurs du nom en France. C'est-à-dire qu'il y a un peu plus de Savonnet que de Savonet en France. Il y a aussi un peu plus de naissances Savonnet que de naissances Savonet sur le siècle. En fait, le nom Savonnet arrive au 4648^{ième} rang avec 159 naissances sur le siècle. Quant au nom Savonet, il se classe au 4657^{ième} rang avec 150 naissances sur le siècle. On voit donc que la survivance de ce patronyme en France, toutes formes orthographiques confondues, est loin d'être assurée avec, en moyenne, seulement 3 naissances par année sur le siècle réparties sur l'ensemble de la France. Avec un si faible taux de natalité, ce nom est actuellement en stagnation.

Mais revenons à la prédominance de la forme avec 2n (Savonnet) sur l'autre forme avec 1n (Savonet). Au-delà de la dominance du nombre des Savonnet sur les Savonet sur le siècle, il y a toutefois équilibre entre les naissances Savonnet et Savonet sur la période la plus récente relevée, c'est-à-dire de 1966 à 1990, soit 50 naissances de part et d'autre.

Toutefois, quand on examine la répartition géographique de ces naissances sur l'ensemble des 95 départements que compte la France, on observe que si les Savonet dominent très largement (40/50) dans le Doubs, un département de la France-Comté, les Savonnet par ailleurs dominant largement dans le département de Seine-Saint-Denis dans l'Île-de-France (24/50) dont Paris se trouve au cœur de la région administrative. Cette distinction est importante si l'on considère que notre ancêtre Jeanne Savonnet était originaire de Paris.

Les données statistiques nous informent que sur le nombre des 50 Savonnet nés en France entre 1966 et 1990, 24 sont justement de l'Île-de-France alors que sur les 50 Savonet nés en France durant la même période, seulement 5 sont de l'Île-de-France. Il n'est donc pas étonnant que Jeanne Savonnet soit originaire de Paris. En effet, sur le dernier siècle, 48% des Savonnet sont nés dans l'Île-de-France, les autres (26) étant littéralement disséminés dans 11 autres départements. Le taux de natalité chez les Savonnet est de 50 naissances sur le quart de siècle (1966-1990) soit une moyenne de 2 naissances par année. Toutes naissances de Savonnet et de Savonet confondues, on détermine que le taux moyen de natalité sur la même période s'établit à 100 naissances sur le quart de siècle (1966-1990) soit une moyenne de 4 naissances par année pour toute l'étendue de la France. Malgré tout, le nombre des naissances des Savonnet et des Savonet demeure stable depuis la dernière guerre mondiale.

La répartition des naissances des Savonnet et des Savonet pour la période comprise entre 1966 et 1990 est montrée sous forme de tableaux et de cartes en page suivante.

STATISTIQUES DES NAISSANCES

Les SAVONET

Les SAVONET en FRANCE sont classés au 4657^{ième} rang avec 150 naissances sur le siècle

Les SAVONNET

Les SAVONNET en FRANCE sont classés au 4648^{ième} rang avec 159 naissances sur le siècle

De 1891 à 1915

14 SAVONET sont nés en France
31 SAVONNET sont nés en France

De 1916 à 1940

33 SAVONET sont nés en France
27 SAVONNET sont nés en France

De 1941 à 1965

53 SAVONET sont nés en France
51 SAVONNET sont nés en France

De 1966 à 1990

50 SAVONET sont nés en France
50 SAVONNET sont nés en France

LE NOM SAVONNET EN NOUVELLE-FRANCE

Jeanne Savonnet est la seule représentante de cette famille qui soit passée en Nouvelle-France.

LE NOM SAVONNET AU QUÉBEC

Au Québec, le nom Savonnet/Savonet ne figure pas dans la liste des 1000 patronymes les plus communs en 2003. Aucun porteur connu en 2003.

LE NOM SAVONNET AU CANADA

La version Internet de l'annuaire téléphonique des pages blanches (Canada411) ne donne aucune inscription pour les noms Savonnet ou Savonet à l'échelle du Canada.

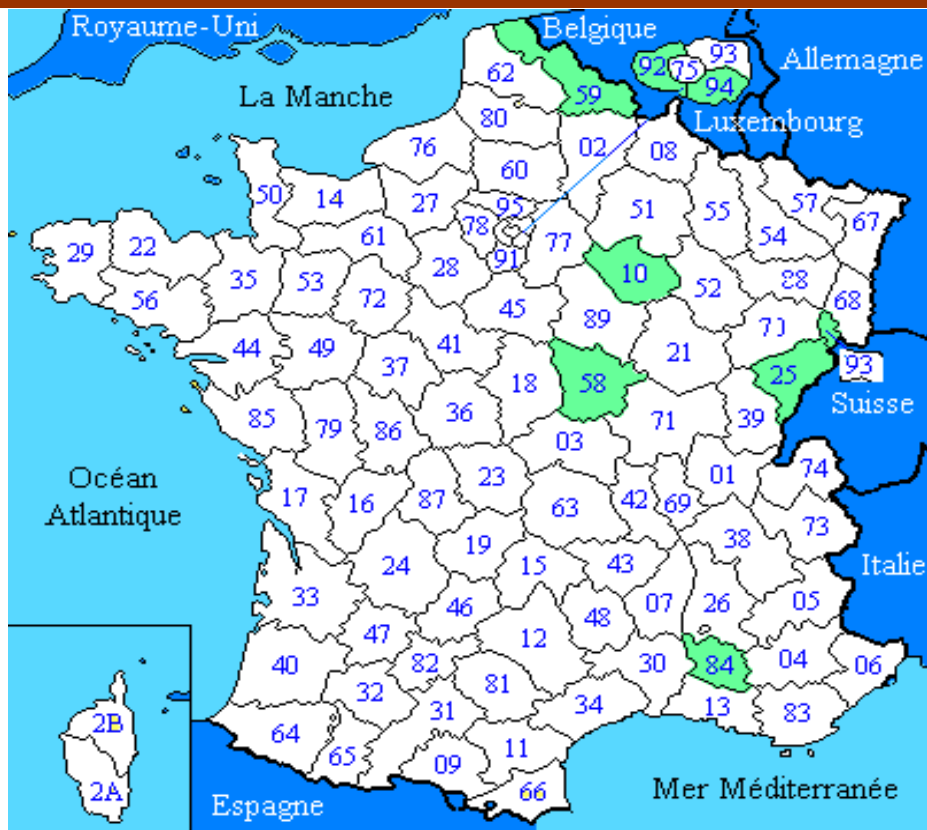
LE NOM SOUCY AU QUÉBEC

Au Québec, le nom Soucy arrive au 256^{ième} rang des noms propres les plus communs en 2003.

NOS ANCÊTRES

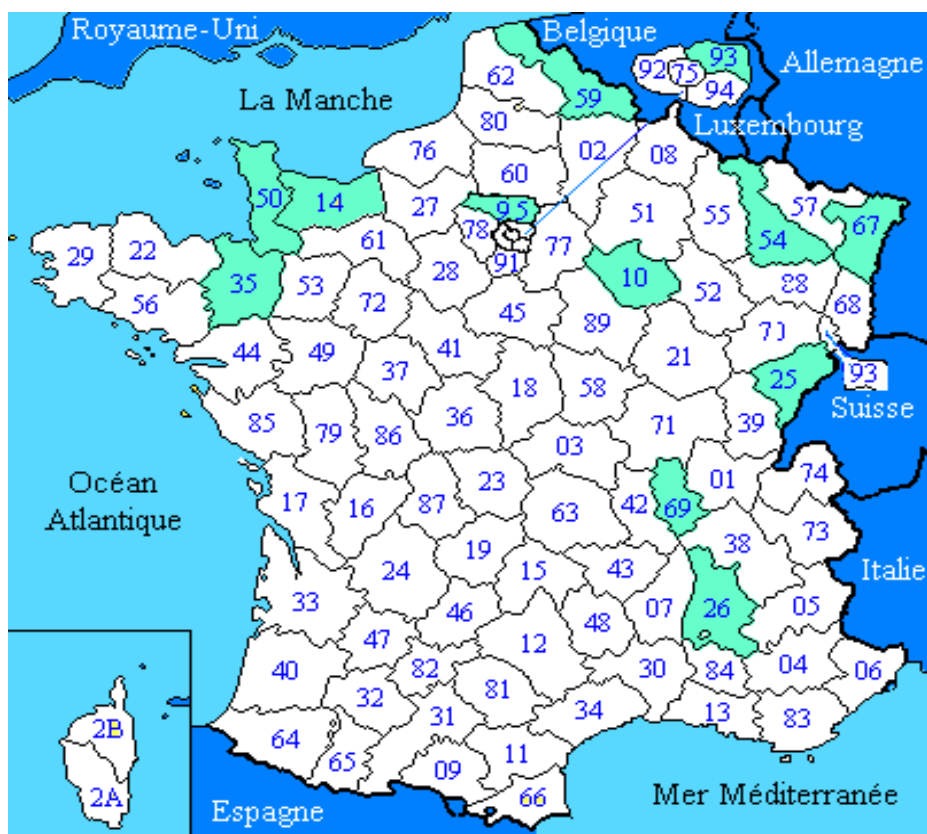
RÉPARTITION DES NAISSANCES DES SAVONNET EN FRANCE Entre 1966 et 1990

Départements No	Porteurs du nom Nom	Nombre
25	Doubs	40
92	Hauts de Seine	3
94	Val de Marne	2
10	Aube	1
58	Nièvre	1
59	Nord	1
84	Vaucluse	1
90	Territoire de Belfort	1



RÉPARTITION DES NAISSANCES DES SAVONNET EN FRANCE Entre 1966 et 1990

Départements No	Porteurs du nom Nom	Nombre
93	Seine Saint Denis	24
50	Manche	6
26	Drôme	4
69	Rhône	4
14	Calvados	2
54	Meurthe et Moselle	2
59	Nord	2
95	Val d'Oise	2
10	Aube	1
25	Doubs	1
35	Ille et Vilaine	1
67	Bas Rhin	1



NOS ANCÊTRES

SAVONNET / SAVONET PRÉSENCE EN ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France est actuellement le principal foyer des **Savonnet** en France. Paris est au cœur de l'Île-de-France, une région qui compte huit départements formant une double ceinture autour de la capitale qui constitue à elle seule un département (75).

LES SAVONNET DANS LA PREMIÈRE CEINTURE

Dans la première périphérie de Paris, on retrouve le département du Hauts-de-Seine (92) à l'ouest, le Val-de-Marne (94) au sud et à l'est et le département de Seine-Saint-Denis (93) au nord et à l'est.

Il est intéressant de noter que les Savonnet sont particulièrement concentrés dans l'actuel département de Seine-Saint-Denis au nord-est de Paris. Pendant tout le Moyen-Âge, la région fut une terre d'agriculture. On y faisait la culture des céréales dans la plaine de France, la culture du vin sur les coteaux bien exposés et l'élevage dans les prés. Cette activité jouait un rôle capital dans l'alimentation de Paris, tandis que les forêts fournissaient à la capitale le combustible et le bois de charpente. Si Jeanne a connu cet univers d'agriculture et d'élevage au XVII^e siècle, l'environnement de l'Isle-aux-Oyes n'a pas dû lui paraître hostile.

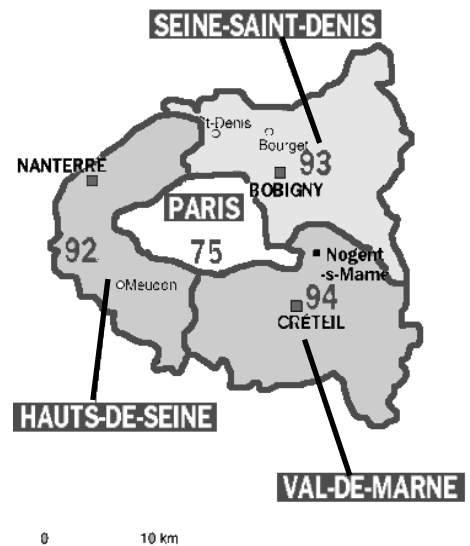
Si le principal foyer des **Savonnet** se trouve dans le Seine-Saint-Denis, on note des foyers secondaires de **Savonnet** dans la couronne sud c'est-à-dire dans le 92 (Hauts-de-Seine) et dans le 94 (Val-de-Marne). En somme, tout autour de Paris, dans la première périphérie, on retrouve le principal foyer des **Savonnet** au nord de la Seine et des foyers secondaires de **Savonnet** au sud.

LES SAVONNET DANS LA DEUXIÈME CEINTURE

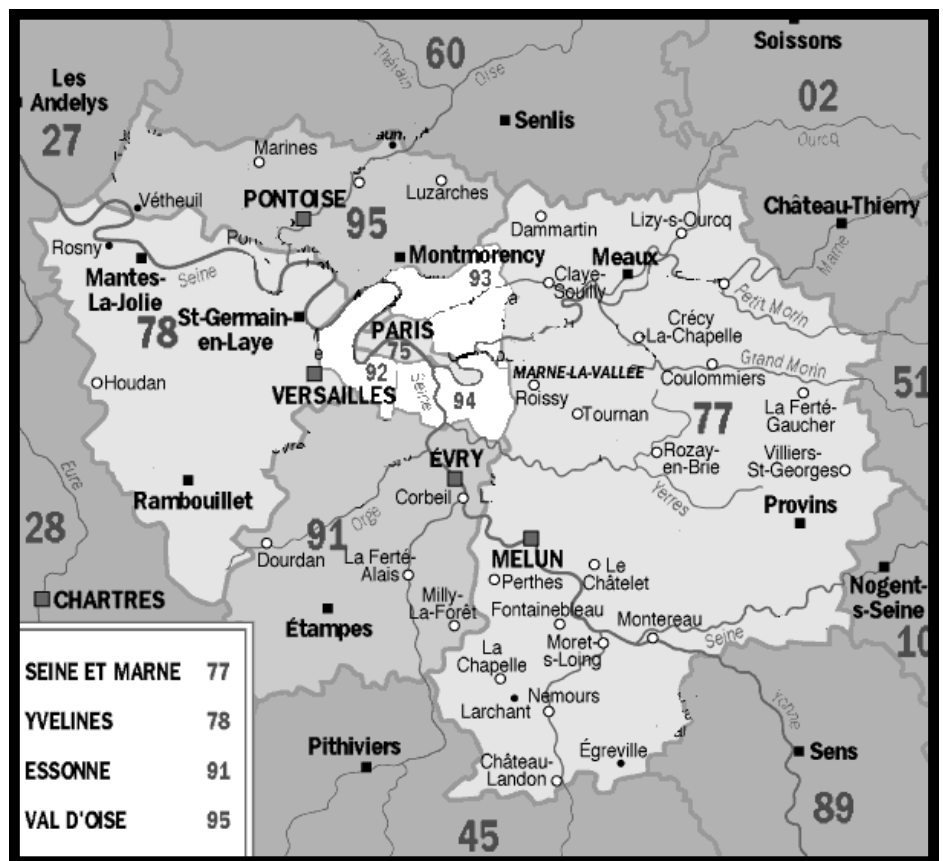
Dans la deuxième périphérie de Paris, on retrouve les Yvelines (78) à l'ouest, le Val d'Oise (95) au nord, le Seine-et-Marne (77) à l'est et l'Essonne (91) au sud. Or, c'est dans le 95 (Val d'Oise), juste au nord du 93 (Seine-Saint-Denis) qu'on retrouve un foyer secondaire de Savonnet.

En somme, le principal foyer des Savonnet se trouve au nord-est de Paris dans le Seine-Saint-Denis avec, tout autour de la capitale des foyers secondaires de Savonnet dans le Hauts-de-Seine (92), le Val-de-Marne (94) et dans le Val-d'Oise (95). Toutefois, si l'Île-de-France constitue un foyer important, il est probable qu'à l'origine le berceau de cette famille soit situé dans le Doubs (25)

Alain L. Soucy



Les départements de l'Île-de-France qui forment ci-dessus, la première ceinture autour de Paris et ci-dessous, les départements qui forment la deuxième ceinture



LES ORIGINES PARISIENNES DE JEANNE SAVONNET L'ÉNIGME ENFIN RÉSOLUE

Sur les origines de Jeanne Savonnet, nous avons une certitude, elle était native de Paris. La preuve nous en est donnée dans l'acte de mariage du 22 août 1679 que le missionnaire Thomas Morel a déposé aux registres de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours de L'Islet. Il n'est pas étonnant que Jeanne soit originaire de Paris puisque Paris est au cœur de l'Île-de-France, l'un des plus importants foyers de Savonnet et de Savonet en France.

L'énigme qui entoure l'origine de notre ancêtre maternelle réside dans l'identification de seulement sept mots que nous avons extraits de l'acte de mariage d'entre Damien Bérubé et Jeanne Savonnet. La séquence de mots vous est présentée en trois segments à la page 21. Elle débute par le mot « *natifve* » et se termine par l'identification du nom de la ville « *a paris* ». Entre les deux, le nom du quartier de Paris se présente en deux mots, chacun étant précédé de l'article « *du* » qui exprime ici le lieu de départ de l'ancêtre dans son pays d'origine.

Notez que le missionnaire Thomas Morel formait le genre féminin du mot « *native* » à partir du genre masculin du mot « *natif* » sans retirer la lettre « *f* » ce qui fait « *natifve* ». De la même manière, on voit souvent à cette époque le mot « *veuve* » écrit « *veufve* ».

Le premier mot mystère s'est révélé assez aisément à la suite d'un traitement primaire de l'image avec le logiciel Adobe Photoshop. À l'examen du mot sous fort grossissement, on pouvait identifier clairement les endroits où la plume du missionnaire s'était posée lais-

sant sur le papier une tache d'encre plus opaque. Dans la mesure où la plume restait posée sur la feuille, la traînée d'encre révélait la forme des lettres puis, le sens du premier mot mystère, encore d'actualité, se révélait tout naturellement. Il s'agissait du mot « *Marais* ». De toute évidence, Jeanne était native d'un lieu dit le Marais à Paris. Mais de quel marais s'agissait-il ? La réponse devait se trouver inévitablement dans le second mot qui s'avérait être le complément du premier. Toutefois, le deuxième mot s'avérait encore plus mystérieux que le premier. Il était presque complètement obscurci par une forte imprégnation d'encre.

Au premier abord, on n'y voyait rien du mot original sinon quelques lambeaux de lettres émergeant d'une mare d'encre. On peut penser que la faible viscosité de l'encre artisanale utilisée par Thomas Morel et la forte absorptivité du papier ont amené une forte imbibition de la feuille à partir des écritures faites au verso du feuillet. D'aucuns pourraient voir également dans ces taches l'empreinte de doigts de Thomas Morel à la suite d'une manipulation hâtive du manuscrit alors que l'encre n'était pas encore sèche. Quoiqu'il en soit, le deuxième mot est apparu plus difficile à identifier. Et en paléographie, il ne suffit pas de reconnaître les lettres pour identifier le mot. Qu'il suffise de vous donner en exemple un mot tiré du contrat de mariage de Marie-Anne Soucy, la fille de notre ancêtre Pierre Soucy et d'Élizabeth Ursule Fouquereau dite Urbain. Dans cet acte du 6 janvier 1721 rédigé par le notaire Étienne Janneau, Marie-Anne apportait en dot de ses parents « *une vache et une brebis, un cochon yverné et un nouriturau...* » De prime abord, le mot « *nouriturau* » ne posait pas de problème de lecture cependant qu'il

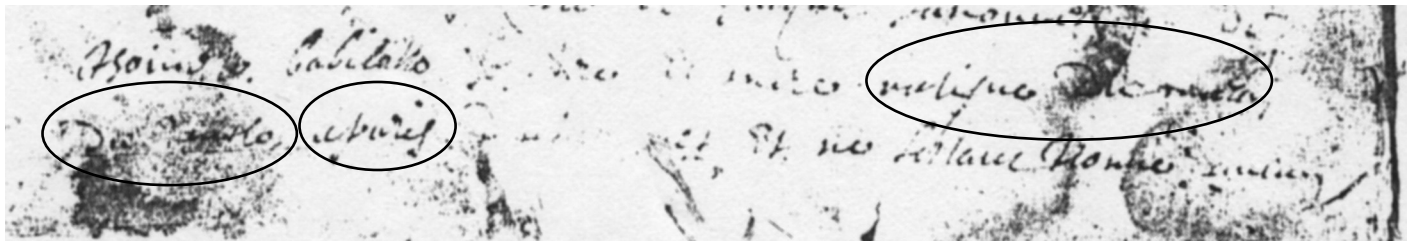
ne signifiait rien. En outre, ce mot était absent du dictionnaire. Dès lors qu'un mot n'a pas de signification à notre époque, on remet en question la lecture que nous en avons faite. Dès lors qu'on butte sur un mot, on peut s'attarder de longues heures à l'examiner sans en découvrir le sens. Longtemps, le mot est demeuré en veilleuse dans mon esprit jusqu'au jour où, au fil d'une lecture d'un livre de Robert-Lionel Séguin, « *La civilisation traditionnelle de l'habitant aux XVII^e et XVIII^e siècles* » le mot nouriturau, pourtant absent de tous les dictionnaires contemporains, est apparu comme une révélation. Il s'agissait d'un mot de l'ancien français qui désignait un porc castré et à l'engrais. Dans le contexte de la dot offerte par Pierre Soucy à sa fille, le mot prenait soudainement tout son sens.

De la même manière, le deuxième mot mystère de notre histoire était là sous nos yeux sans que l'on puisse le reconnaître et encore moins lui donner un sens de continuité avec le mot qui le précédait. Or, ce qui paraît évident à l'œil averti du paléographe ne l'est pas tant que la révélation n'a pas été faite. Le mot est là sous nos yeux et doit-on ajouter sous les taches, et sous un style calligraphique qui ajoute à la complexité du déchiffrage.

Dans le cas qui nous occupe, la révélation nous est venue d'un cousin de Montréal, Alfred Bérubé, qui a effectué avec une minutie et une patience peu commune, le travail de nettoyage de l'acte de mariage d'entre Jeanne Savonnet et Damien Bérubé ses ancêtres. Il m'en a confié le secret le 20 mars 2004. Alfred Bérubé a enlevé toute la gangue, non seulement entre les lignes du manuscrit, mais aussi entre les mots. Il est ainsi parvenu à enlever tout le charbon (taches

NOS ANCÊTRES

LES MOTS MYSTÈRES DE NOTRE HISTOIRE ENTOURANT LE LIEU DE NAISSANCE DE JEANNE SAVONNET



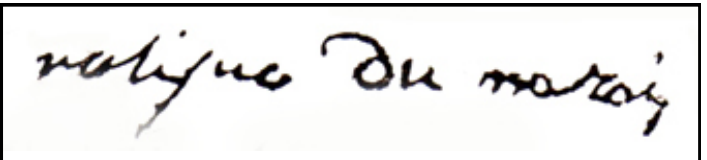
EXTRAIT À L'ÉTAT BRUT DE L'ACTE DE MARIAGE D'ENTRE JEANNE SAVONNET ET DAMIEN BÉRUBÉ DU 22 AOÛT 1679
Ces lignes contiennent les sept mots mystères qui font état du lieu d'origine de Jeanne Savonnet. Les trois premiers mots sont situés à l'extrémité droite de la ligne supérieure alors que les quatre derniers mots sont situés à l'extrémité gauche de la ligne inférieure. Vous noterez que les mots mystères de notre histoire sont masqués par des souillures d'encre ressemblant à des empreintes de doigts.

EXTRAITS APRÈS TRAITEMENT DE L'ACTE DE MARIAGE
D'ENTRE JEANNE SAVONNET ET DAMIEN BÉRUBÉ
Registre N°1—Juillet 1679 à Janvier 1681—L'Islet, LE 22 AOÛT 1679
Source: Alain L. Soucy (sans traitement infographique des scories)

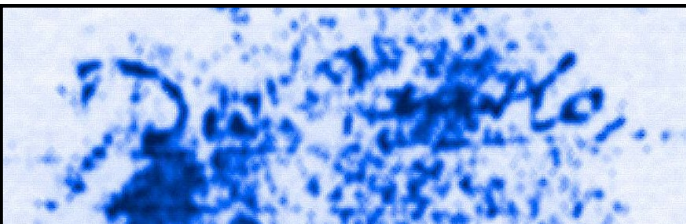
EXTRAITS APRÈS TRAITEMENT DE L'ACTE DE MARIAGE
D'ENTRE JEANNE SAVONNET ET DAMIEN BÉRUBÉ
Registre N°1—Juillet 1679 à Janvier 1681—L'Islet, LE 22 AOÛT 1679
Source: Alfred Bérubé (après traitement manuel des scories)



Natifve Du marais



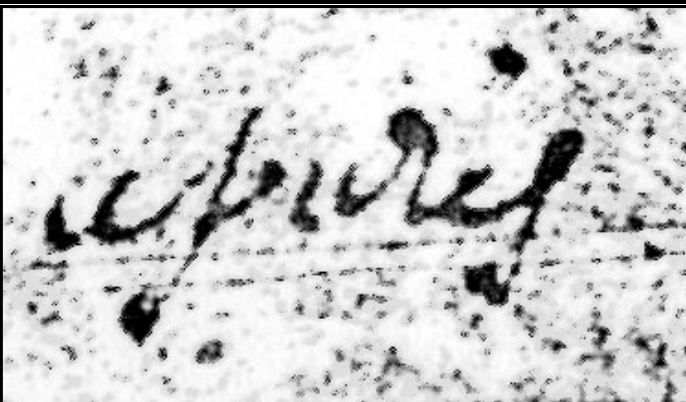
Natifve Du marais



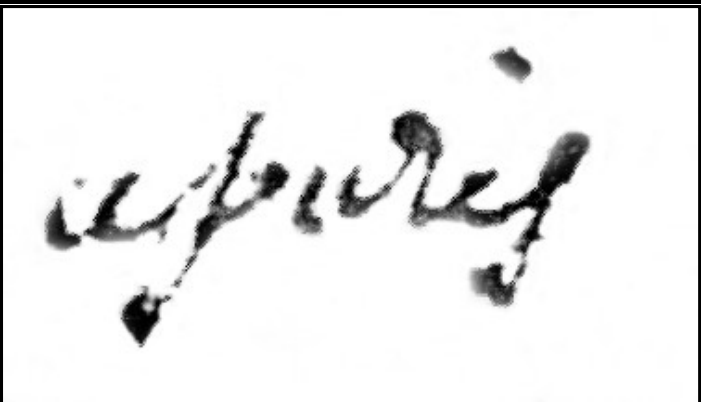
Du Temple



Du Temple



a paris



a paris

d'encre et souillures qui noircissent le texte) au point de remettre le document dans un état proche du manuscrit original. Ce faisant, il a résolu la dernière énigme sur les origines de notre ancêtre en révélant le mot « *Temple* ». Ainsi, Jeanne était « *natifve du Marais du Temple à Paris* ». Pour parvenir à ce résultat, Alfred a procédé au nettoyage de la copie de l'acte en grossissant toutes les parties du document et en grattant la fibre du papier avec une lame fine de type Exacto, recollant les petits morceaux de papier déchirés au besoin. On reconnaît dans ce travail de moine inimaginable à l'ère de l'informatique, la passion du généalogiste. Il va de soit que pour parvenir à un tel résultat, il faut avoir une bonne maîtrise de la paléographie et notamment de l'écriture de Thomas Morel. Il faut être en mesure de reconnaître chacun des mots au préalable pour ensuite éliminer les souillures qui masquent l'écriture à l'instar du sculpteur sur bois qui est en mesure de voir son œuvre avant même de dégrossir le bois. Le lecteur sera à même de comparer la version microfilmée du document original en page 8 avec la version finale du même document en page 23.

À noter que l'acte original tient sur deux pages alors que le montage préparé par Alfred Bérubé fusionne les deux parties du manuscrit pour les faire tenir dans une même page. Vous noterez également qu'Alfred Bérubé aura remplacé la note marginale qui n'est pas contemporaine de l'époque de Thomas Morel par une nouvelle note montée à partir des extraits du document pour identifier la nature de l'acte et les principaux intervenants.

Alain L. Soucy

L'acte de mariage de Damien Berrubé et de Jeanne Savonnet, en 1679, à L'Islet.

L'Islet, Québec.

Le vingt deuxiesme jour du mois d'Aoust de l'année mil six cens septante et neuf apres la dispense des bans de mariage, d'entre Damien Berrubé habitant de La Bouteillerie aagé de trente ans fils de Robert Berrubé et de M. Catherinne Ferquoc, ses pere et mere de la paroisse de Rocfort Archevesché de Roüan d'une part et Jeanne Savonnet veufve de deffunct Jean Soucy dit La Vigne habitant de lisle aux grues aagée de vingt et neuf ans fille de Jacques Savonnet et de Thoinette Babilotte ses pere et mere natifve du Marais du Temple aparis dautre part et ne sestant trouvé aucun empeschement legitime, je Th : Morel prestre missionnaire du Seminaire de Quebec faisant les fonctions curialles dans la coste du sud ay pris leur mutuel consentement par paroles de present et les ay marié en secondes nosces selon la forme de nostre mere Ste Eglise en presence du Sieur Paul Dupuy Escuyer de la Seigneurie de lisle aux oyes et des Sieurs Noël Langlois Guillaume Le mieux et Jean Peltier --- et ont les dits tesmoins ay fait signé et les autres avec les dits mariés ont déclaré ne scavoir escrire ny signé de ce interpellé suivant lordonnance.

Dupuy
Jean Peltier
Noel Langlois
Th : Morel prestre missionnaire

ANQ, Registre de L'Islet, 22-08-1679.

TRANSCRIPTION ALFRED BÉRUBÉ, SGCF #2018.

M. La vingt deuxiesme Jour du mois d'août de l'année
 mil six cent septante et neuf apres la diffusion d'y
 bonne de chariage, D'entre Damien Berrubé habitant de
 la bouilleries âgé de trente ans fils de zobee Berrubé
 et de madame Catherine Jacques, ses père et mere de la
 paroisse de rochefort archidiaque de l'islet dans l'est
 et Jeanne Savonnet venue de l'effraie d'icy l'islet
 de la lignee habitant de l'islet aux gruez âgée de
 trent et neuf ans fille de Jacques Savonnet et de
 Anne habitante et mere natifve du marais
 du temple a paris d'entre fait et ne s'estant deuant aucun
 Empyement legitime, De Thi. Morel prestre chappellain
 naire du seminaire de quetbec faisant les fonctions
 Curiales dans la cote de sud ay pris l'une mutuelle
 consentement d'ice parolier de present et les ay marié
 en second mariage selon la forme de nostre messe de
 l'eglise et parant de l'annee d'icy d'icy d'icy de la
 Seigneurie de l'islet aux ore et de l'annee n'est Anglois
 guillaume le mineur et Jany Goude - et ont
 les dits deux mineurs ay fait signé et les autres avec les
 dits Morel ont de l'acte ne scanove d'icelles ay signé
 de ce Testes luyant l'ordonnance.

Jany Goude
 Jeanne Savonnet
 Thi. Morel prestre chappellain
 Noel Langlois

HISTOIRE ABRÉGÉE DU MARAIS DU TEMPLE

Le Marais du Temple se trouve au cœur du III^e arrondissement de Paris. Au XVIII^e siècle, le quartier du Marais du Temple était délimité au nord et à l'est par les Grands Boulevards et au sud par les rues Saint-Gilles/du Parc-Royal/de La Perle/des 4 Fils et des Haudriettes. La rue du Temple à l'ouest fermait le triangle. Sur fond de carte de Cassini (relevés cartographiques réalisés de 1760 à 1789), nous avons délimité le quartier du Marais du Temple tel qu'il se trouvait au XVIII^e siècle à l'intérieur des limites actuelles du 3^e arrondissement de Paris (Réf: P. 25). De nos jours, le III^e arrondissement de Paris s'étend au-delà de l'ancien quartier du Marais soit jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois et Rambuteau au sud et jusqu'au boulevard de Sébastopol à l'ouest.

Le nom du quartier évoque les terrains rendus insalubres par les crues de la Seine. L'ancien lit de la Seine avait délimité une zone de marais qui s'étendait vers le nord jusqu'à l'actuelle place des Vosges, près de la Bastille. On appelait cette zone, le «Marais». Ces terrains humides ne motivaient pas à construire et il faudra attendre l'arrivée des moines qui vont les assécher pour les mettre en culture.

À partir du XII^e siècle, les moines de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs installés au bord de la Seine commencent le défrichement des terres marécageuses situées au nord de l'ancienne enceinte érigée du temps du règne de Philippe Auguste (1180-1223). Puis, au milieu du XII^e siècle, les Frères de la milice du Temple, aussi appelés les Chevaliers du Temple, mais davantage connus sous le nom des Templiers, s'installent dans le quartier et y construisent un temple imposant. L'autorité et l'influence du Temple va donner son nom au quartier qui sera désigné sous le nom de «Marais du Temple».

En 1176, sous le règne de Louis VII (1137-1180), par charte royale, les anciens marais sont mis en cultures et le quartier devient le jardin potager de Paris. Une partie importante des terres en culture appartient aux Templiers et quelques maisons sont alors construites au sud du Temple. En 1235, on accédait au Temple par la «*vicus militiae Templi*». En 1252, le chemin d'accès fut désigné sous le nom de la *Chevalerie du Temple* qui est par la suite devenu la rue du Temple. La maison des Templiers se trouvait à l'emplacement de l'actuel Square du Temple au-devant de la Mairie du 3^e arrondissement de Paris. L'emplacement du Temple est montré sur la carte du quartier du Marais en page suivante. Le fond de cette carte de Cassini qui montre notamment le plan des rues, les hôpitaux, les abbayes, les quartiers d'habitations et les aires de cultures date de la période comprise entre 1760 et 1789. Quant au plan du quartier du Marais en page 27, il donne une illustration du Temple. Ce plan date de l'année 1657 alors que Jeanne Savonnet avait tout juste sept (7) ans.

Sous le règne de Charles V (1364-1380) et de Charles VI (1380-1422), une nouvelle enceinte est construite qui englobera l'enclos du Temple et les aires de cultures à l'intérieur des murs de Paris. Ce paysage gouverné par le temple et ses cultures resta dans cet état jusque sous le règne de Henri III (1574-1589). À cette époque, on commença à bâtir sur les cultures du Temple et des rues furent construites derrière l'enclos du Temple. Le terrain de la culture Saint-Gervais resta quant à lui inchangé jusqu'au commencement du XVII^e siècle.

Sous Louis XIV (1643-1715), on construira les grands boulevards qui vont ceinturer le Marais au nord et à l'est. Ces derniers s'étendent depuis la Place de la République jusqu'à la Place de la Bastille et ainsi jusqu'à la Seine. La construction de ces grands boulevards est contemporaine de l'époque de Jeanne Savonnet. À cette

même époque, comme le montre le plan de 1657, le faubourg du Temple situé au-delà des murs présente une vocation de cultures alors qu'à l'intérieur des murs, le quartier est densément bâti. L'enceinte et les grands boulevards juxtaposés séparent l'espace urbain de l'espace agricole.

La Bastille fut construite en 1356. En 1364, Charles V fait construire l'hôtel Saint Pol qui a été détruit par la suite. Il ordonne aussi la construction de l'hôtel des Tournelles, au nord de l'actuelle rue Saint-Antoine, où résideront les rois et leur famille jusqu'à Henri III. Dès lors, toute l'aristocratie déménage et se fait construire de somptueux hôtels dans le Marais. Le XVII^e siècle est l'âge d'or du Marais. Le quartier s'épanouit : place des Vosges, églises St-Gervais, St-Paul & St-Louis, hôtel de Sully. Au début du XVII^e siècle, le Marais devient un quartier important de la capitale, à la fois centre d'élégance, de culture et de festivité. Il bénéficiera de la construction de nombreux hôtels particuliers en pierre de taille et en briques colorées qui constituent depuis cette époque, l'un des attraits permanents du quartier. Les principaux d'entre eux sont aujourd'hui des musées : le musée Carnavalet, l'hôtel de Sens, l'hôtel de Rohan..

Aujourd'hui, le Marais est le plus important secteur classé de France. Situé dans le triangle dessiné par l'Hôtel de Ville, la place de la Bastille et la place de la République, le quartier du Marais est l'un des plus beaux quartiers de Paris.

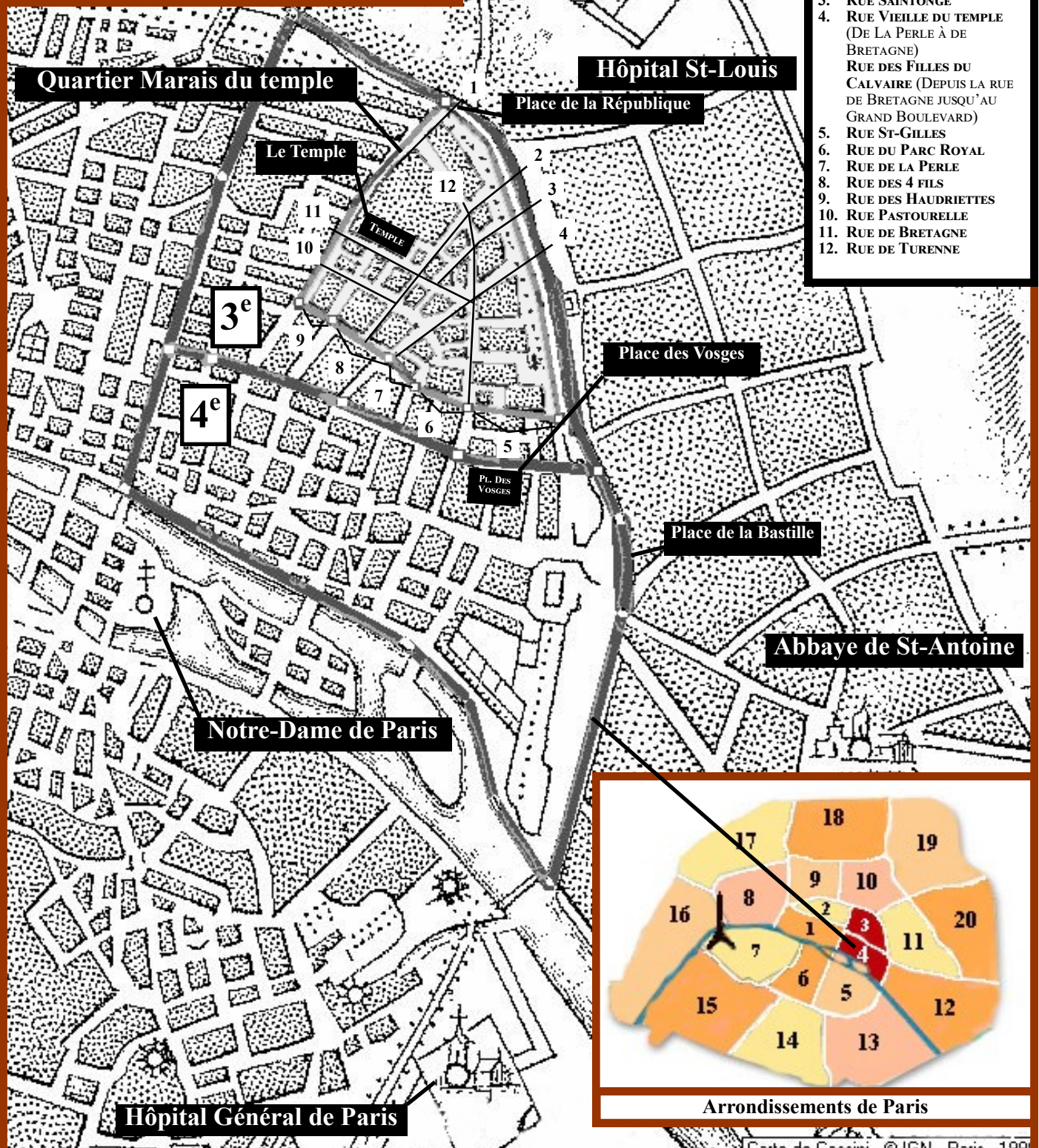
Alain L. Soucy

NOS ANCÊTRES

CARTE DU QUARTIER «MARAIS DU TEMPLE»
AU XVIII^e SIÈCLE DANS LE 3^e ARR. DE PARIS
(CARTOGRAPHIE RÉALISÉE PAR CASSINI DE 1760 À 1789)

RUES DU MARAIS DU TEMPLE

1. RUE DU TEMPLE
2. RUE CHARLOT
3. RUE SAINTONGE
4. RUE VIEILLE DU TEMPLE
(DE LA PERLE À DE
BRETAGNE)
5. RUE DES FILLES DU
CALVAIRE (DEPUIS LA RUE
DE BRETAGNE JUSQU'AU
GRAND BOULEVARD)
6. RUE ST-GILLES
7. RUE DU PARC ROYAL
8. RUE DE LA PERLE
9. RUE DES 4 FILS
10. RUE DES HAUDRIETTES
11. RUE PASTOURELLE
12. RUE DE TURENNE



Arrondissements de Paris

Carte de Cassini - © IGM - Paris - 1991

NOS ANCÊTRES

L'ENCLOS DU TEMPLE

L'Ordre du Temple établit dès avant 1143 une Commanderie, entourée d'un Enclos, lui-même défendu par une tour dite "de César".

A l'intérieur de l'enceinte se trouvait la Tour du Temple : un donjon d'environ 50 mètres de haut, flanquée de 4 tours et d'une cinquième dite "petite tour." L'église du Temple était une réplique gothique de la coupole octogonale du Saint Sépulcre de Jérusalem. Flanquée d'un clocher roman, l'église a été augmentée au XIIIe siècle d'un portail, d'une nef et d'une abside.

Outre l'église et les deux tours, l'enclos renfermait les bâtiments nécessaires à la vie monastique : un cloître, des dortoirs, un réfectoire, le bâtiment capitulaire, le bailliage, etc., séparés par des cours et entourés de nombreux espaces cultivés.

Au cours du XIIIe siècle, les rois et bien des particuliers mirent leurs trésors en dépôt au Temple. Cette forteresse, éloignée de Paris, accueillit même Philippe le Bel, en 1306, pour le protéger de troubles populaires.

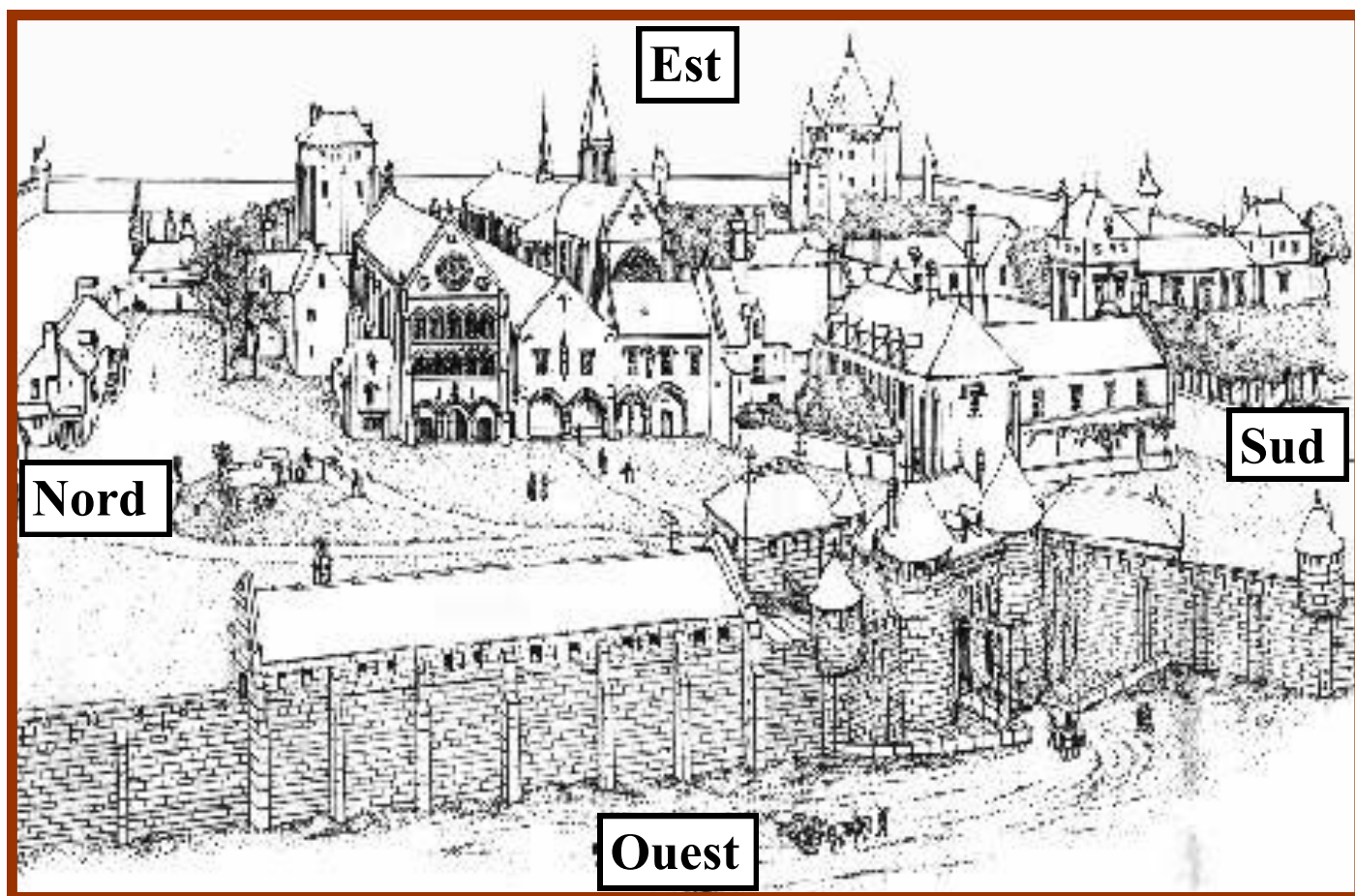
L'enclos du Temple à Paris servit de chef-lieu pour l'ordre, après l'abandon de Jérusalem par les occidentaux.

Pendant la révolution française, la famille royale fut incarcérée à la Tour du Temple (le 13 Août 1792) et Louis XVII le dauphin y mourut le 8 Juin 1795. Le donjon risquant de devenir un symbole pour les royalistes, Napoléon par décret du 16 Mars 1808 en décida la destruction. En 1811 le donjon avait disparu.

L'église du Temple fut vendue en 1796 avec le cimetière à un particulier qui la fit raser.

Alain L. Soucy

<http://le-gigan.org/othm/othm.htm>



L'ENCLOS DU TEMPLE À PARIS

Le Temple de Paris comprenait de vastes terrains dont la surface équivalait au tiers de la capitale. Les dépendances du Temple sont entourées de fortes murailles à tourelles et carnaux larges où pouvaient cheminer deux hommes de front.

NOS ANCÊTRES

LES IMPACTS DE LA DÉCOUVERTE DES ORIGINES DE JEANNE SAVONNET

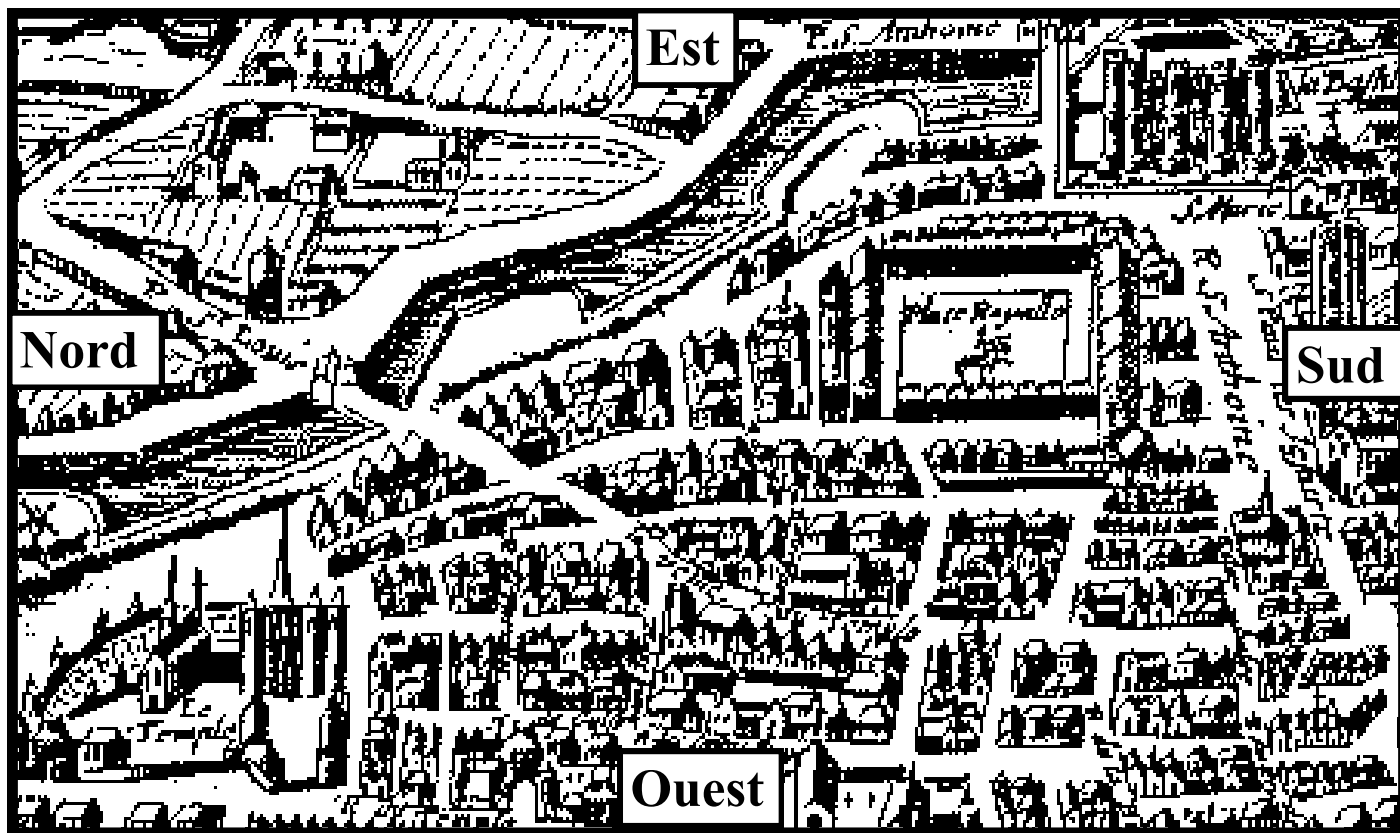
La découverte du lieu d'origine de Jeanne Savonnet dans le quartier du Marais du Temple ouvre de nouvelles perspectives de découvertes en permettant de cibler les recherches, non plus dans tout Paris, mais dans le III^e arrondissement de la Capitale. Pourrait-on y retrouver également les origines de Jean Soucy dit La Vigne ? La question est recevable. Puisque nous n'avons jamais retrouvé l'acte de mariage d'entre Jean Soucy et Jeanne Savonnet dans les registres de l'église catholique de la Nouvelle-France, non plus que leur contrat de mariage dans aucun minutier de notaires sous le Régime français, il est permis d'émettre l'hypothèse que

Jean et Jeanne se soient mariés à Paris avant de migrer dans la vallée du Saint-Laurent pour s'installer dans l'archipel de Montmagny. Il est intéressant de mentionner que si Jeanne est née dans le quartier du Marais du Temple, Pierre Becquar Degrandville était originaire de la paroisse de St-Eustache de Paris. Or, l'église de St-Eustache, construite entre 1532 et 1637, est située dans le quartier des Halles à seulement 1 km de l'église historique de St-Gervais et Saint-Protais dont la construction fut terminée en 1657 sur le site de la première chapelle du Marais. C'est dire que Pierre Becquar et Jeanne Savonnet qui avaient à peu près le même âge d'après le recensement de 1681, ont été élevés dans le même voisinage sur la rive droite de la Seine. Et que

dire si Jeanne Savonnet et Pierre Becquar Degrandville, Seigneur en partie de l'Isle-aux-Oyes (La Petite Isle), se connaissaient déjà alors qu'ils étaient voisins de quartier à Paris !

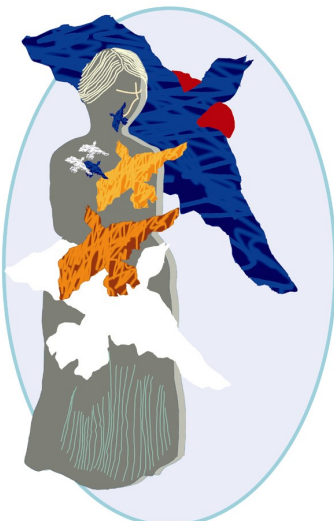
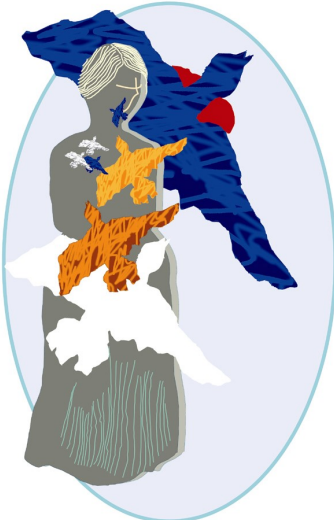
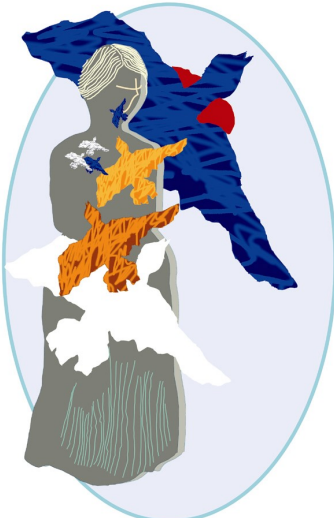
Vous pourrez voir ci-dessous le plan du quartier du Marais tel qu'il était en 1657 alors que Jeanne avait environ sept (7) ans. La perspective du plan est telle que l'observateur regarde vers l'Est (en haut du plan), la Seine étant à droite du plan vers le Sud et la Place de la République à gauche du plan vers le Nord. On remarque que tout le secteur Nord-Est a une vocation agricole alors qu'à l'intérieur des murs, le quartier est très urbanisé.

Alain L. Soucy



LE QUARTIER DU MARAIS EN 1657 À L'ÉPOQUE DE LA TENDRE ENFANCE DE JEANNE SAVONNET
En haut à droite, la Bastille. Sous la Bastille l'ancienne Place Royale (Place des Vosges)
En bas à gauche, le Temple sur l'emplacement actuel du square du temple

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SOUCY AU QUÉBEC



FICHE DE FAMILLE GUILLAUME SOUCY & MARGUERITE BOUCHARD

Époux : **GUILLAUME SOUCY**
 Naissance¹ : 1677-04-05 Île-aux-Grues, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1677-05-01 Île-aux-Grues, Québec, Canada
 Acte déposé au registre de la paroisse N.-D. de Québec, Canada
 Décès² : Entre 1710-11-09 et 1713-02-21 St-François-de-Sales-de-l'Île-Jésus.
 Québec, Canada
 Âge au décès : Entre 33 et 35 ans
 Sépulture¹ : date et lieu inconnus
 Mariage : Concubins
 Conjointe : **Marguerite Bouchard**
 (Michel & Marie Trottin)
 Naissance¹ : 1674-03-10 Beaupré, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1674-03-16 Beaupré, Québec, Canada
 Décès¹ : 1724-02-08 Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Âge au décès, 49 ans
 Sépulture¹ : 1724-02-13 Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Marguerite Bouchard a marié François Dutarte ou Dutertre² à Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévis, le 29 juillet 1697. René Jetté² attribue à ce couple un premier enfant, Marie-Françoise, née avant le mariage à Rivière-Ouelle, le 19 octobre 1696. François retourne en France à l'été 1697 avant même la naissance d'un second enfant, François, né à Rivière-Ouelle, le 11 mai 1698. Il ne reviendra pas en Nouvelle-France. Lors de son décès, il est fait mention que Marguerite Bouchard est paralysée de la langue. La même observation sera faite pour sa fille Marie-Françoise.

ENFANT NÉ DE GUILLAUME SOUCY & MARGUERITE BOUCHARD

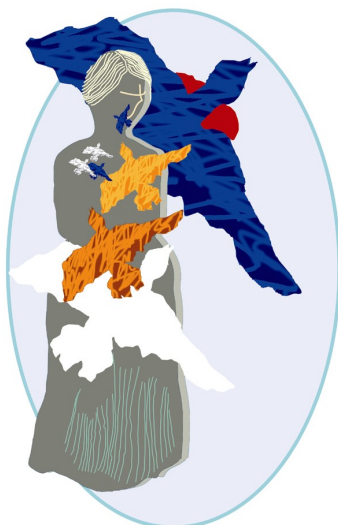
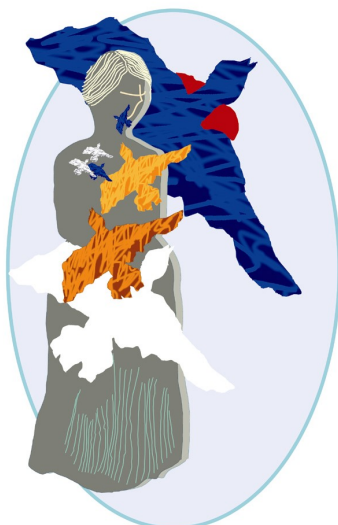
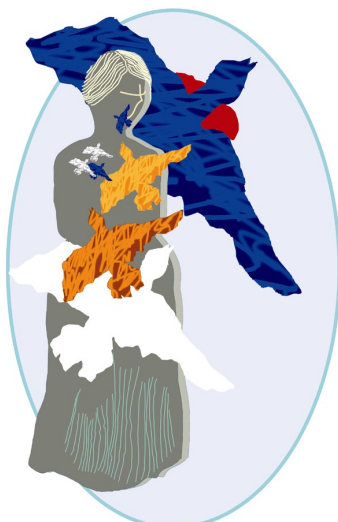
1^{er} Enfant : **JEAN-BAPTISTE ALIAS GUILLAUME SOUCY**
 Naissance¹ : 1704-07-21 Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1704-07-24 Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Décès¹ : 1733-02-25 La Prairie, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1733-02-26 La Prairie, Québec, Canada



FICHE DE FAMILLE JEAN-BAPTISTE ALIAS GUILLAUME SOUCY & MARIE-CATHERINE DEMERS DITE DUMAIS

Époux : **JEAN-BAPTISTE ALIAS GUILLAUME SOUCY**
 Naissance¹ : 1704-07-21 Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1704-07-24 Rivière-Ouelle, Québec, Canada
 Décès¹ : 1733-02-25 La Prairie, Québec, Canada
 Sépulture¹ : 1733-02-26 La Prairie, Québec, Canada
 Mariage¹ : 1726-06-18 La Prairie, Québec, Canada
 Conjointe : **Marie-Catherine Demers dite Dumais**
 (Eustache & Marie Catherine Perras dite Fontaine)
 : Veuve de Jean-Baptiste Laroche
 (Jean & Marie-Madeleine Lheros)
 Naissance¹ : 1693-06-xx La Prairie, Québec, Canada
 Baptême¹ : 1693-06-24 La Prairie, Québec, Canada
 Décès¹ :
 Sépulture¹ :

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE SOUCY AU QUÉBEC



ENFANTS NÉS DE JEAN-BAPTISTE ALIAS GUILLAUME SOUCY & MARIE-CATHERINE DEMERS DITE DUMAIS

1^{ère} Enfant : **JEAN-BAPTISTE SOUCY**
Naissance¹ : 1727-10-20 La Prairie, Québec, Canada
Baptême¹ : 1727-10-20 La Prairie, Québec, Canada
Décès¹ :
Sépulture¹ :

2^{ème} Enfant : **ANGÉLIQUE SOUCY**
Naissance¹ : 1729-09-12 St-Lambert, Québec, Canada
Baptême¹ : 1729-09-12 La Prairie, Québec, Canada
Décès¹ :
Sépulture¹ :



JEAN-BAPTISTE ALIAS GUILLAUME SOUCY* & MADELEINE DAUDELIN

2^{ème} Mariage¹ : 1731.08.27 Varennes, Québec, Canada
Conjoint : Madeleine Daudelin (René & Madeleine Aberons)
Naissance : 1712.xx.xx Varennes, Québec, Canada
Baptême : 1712.04.03 Varennes, Québec, Canada
Décès :
Sépulture :

AUCUN ENFANT NÉ DE CE MARIAGE

***Guillaume Soucy**⁴ a passé un contrat devant le notaire Rimbault fils le 25 mai 1732 s'engageant envers Antoine La Corne, Sieur de la Collombière à faire le voyage au poste de Michilimakinac. Ce poste était construit sur la péninsule qui s'avance dans le détroit de Mackinac entre les lacs Michigan et Huron.

Références :

¹ Microfilms des B.M.S. conservés aux Archives Nationales du Québec.

² Jetté, René, «*Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*». Les Presses de l'Université de Montréal.

³ Roy, P.-G., «*Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1929-1930*». Rédempti Paradis. Imprimeur de Sa Majesté le Roi. 1930. P. 207.

⁴ Roy, P.-G., «*Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1929-1930*». Rédempti Paradis. Imprimeur de Sa Majesté le Roi. 1930. P. 290.

⁵ Bertrand Desjardins - PRDH, «*Dictionnaire généalogique du Québec ancien des origines à 1765*. Gaétan Morin, Éditeur

INTRODUCTION

Les preuves circonstanciées nous laissent à penser que Jeanne Savonnet et Damien Bérubé se sont mariés en l'église de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours de l'Islet, le 22 août 1679. Si la date du mariage est indiscutable, le lieu du mariage pose problème. Thomas Morel a bel et bien enregistré le mariage dans le registre de l'actuelle paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours de l'Islet. Toutefois, les apparences sont ici trompeuses puisqu'il y avait ni église, ni chapelle, dans la seigneurie naissante de L'Islet-St-Jean concédée le 17 mai 1677 à Geneviève Couillard alors âgée de 16 ans. Il n'y avait pas davantage d'église ou de chapelle dans la seigneurie Bonsecours concédée le 1er juillet 1677 à François Bélanger (Bellanger). La ligne séparatrice des seigneuries de L'Islet-St-Jean et Bonsecours se situerait aujourd'hui entre le presbytère et l'église de L'islet. Cependant, en 1679, il y avait une chapelle à l'Isle-aux-Grues. Dans cet article, Monique Soucy-Roberge dresse un portrait de l'établissement des églises et des chapelles sur la Côte-du-Sud à cette époque. Elle a également relevé la date de l'ouverture des registres paroissiaux à la même époque. Cet état général de l'Église de Nouvelle-France appuie l'hypothèse selon laquelle Jeanne Savonnet ne s'est pas mariée à L'Islet mais tout vraisemblablement à l'Isle-aux-Grues. Le récit du voyage en Acadie effectué au printemps de 1686 par Monseigneur de Saint-Valier, en traversant les seigneuries de la Côte-du-Sud, apporte un éclairage qui vient renforcer notre hypothèse

Alain L. Soucy

THOMAS MOREL

ET L'ENREGISTREMENT DES ACTES DE BAPTÊMES, MARIAGES & SÉPULTURES

Les actes de baptêmes de Jeanne-Marguerite Bérubé et de tous les enfants de Soucy ainsi que celui du mariage de Jeanne Savonnet à Damien Bérubé ont été enregistrés par l'Abbé Thomas Morel et c'est pourquoi ce personnage revêt une importance particulière pour les faits de reconstitution de notre histoire.

Avant de disposer de structures paroissiales, la population de la Côte-du-Sud connaît d'abord le régime de la mission caractérisée par le passage occasionnel, plus ou moins régulier, d'un missionnaire qui vient célébrer la messe et offrir une certaine assistance spirituelle aux fidèles. Dans les années qui suivent l'ouverture de la région, les abbés Thomas Morel et de Saint-Claude assurent cette forme minimale d'encadrement. C'est en canot sur le fleuve et souvent dans des conditions très difficiles qu'ils parcourent leur immense territoire. À eux deux, ils desservent cinquante-quatre lieues, soit de la rivière du Chesne à la rivière du Loup. Pour desservir leurs ouailles dispersées le long des côtes, ils doivent transporter leur chapelle portative puisqu'en plusieurs endroits, il n'y a pas de chapelle et l'on y trouve encore moins de vases sacrés ou d'ornements.

Les habitants suppléent de leur mieux à l'absence de prêtres au milieu d'eux. On remarque, en particulier, la coutume qu'ils ont de ce qu'on appelle les *messes blanches*. Les dimanches et les fêtes, les habitants se réunissent dans une maison, d'ordinaire chez le seigneur. On lit les prières de la messe, on récite le chapelet qui est suivi de la lecture de l'Évangile ou de quelque pieuse exhortation de la part du seigneur. Lorsque le prêtre vient en

mission, il se retire chez le seigneur du lieu ou chez le notable. À l'Isle-aux-Oies, où vivent Jean et Jeanne avec leurs enfants, Paul Dupuis, seigneur du lieu, se fera un devoir de suppléer aux rares visites de Thomas Morel. Voici le récit qu'en fait une religieuse Hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Québec.

« À l'époque du licenciement du régiment de Carignan-Salières, l'Île-au-Oies avait été acquise à titre de fief seigneurial par Paul Dupuy, officier dans ce régiment. Aussitôt après son mariage, en 1668, avec Jeanne Couillard, il alla s'établir dans son île où il attira un certain nombre de censitaires. Il se vit bientôt entouré d'une nombreuse famille qu'il forma de bonne heure aux vertus austères et chrétiennes. Le manoir de M. Dupuy offrait l'image d'un cloître bien réglé. Outre les prières du matin et du soir que l'on faisait en commun, les heures de travail étaient partagées par de saintes lectures et d'autres exercices auxquels M. Dupuy présidait lui-même. Il consacrait en outre plusieurs heures par jour à l'oraison. Cette vie édifiante avait fait une profonde et salutaire impression sur les familles qu'il avait groupées autour de lui et qui le vénéraient comme le patriarche de l'île. En l'absence des missionnaires qui ne visitaient que rarement ces parages, M. Dupuy réunissait dans son manoir, les jours de dimanches et de fêtes, tous ses domestiques et les habitants de l'île, et leur faisait des exhortations avec un esprit de foi, une éloquence et une onction qui rappelaient les meilleurs prédicateurs. »

Référence : Bulletin « Les Amis de l'île ». D'après une religieuse Hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Québec »

HISTOIRE DE LA FAMILLE SOUCY AU QUÉBEC

PREMIÈRE CHAPELLE

☞ En 1678 ☞
LA CHAPELLE ST-ANTOINE
ISLE-AUX-GRUES

Cette chapelle est la plus ancienne sur la Côte-du-Sud. L'Île-aux-Grues fait partie de l'archipel de Montmagny. Bien que la seigneurie de la Rivière-du-Sud, qui incluait alors les îles, est concédée en 1646 à Charles Huault de Montmagny, il faut attendre l'année 1678 pour recenser sur cette île les premières et véritables habitations. Le premier temple religieux est érigé sur la terre de Guillaume Lemieux en 1678. Il s'agit d'un « *quarré de pièces sur pièces de charpenterie de douze pieds en tout fens et six de hauteur couvert de paille* ».

Référence : Archives paroissiales de la Côte-du-Sud, inventaire sommaire. Diane St-Pierre et Yves Hébert.

PREMIÈRES ÉGLISES

☞ En 1678 ☞
L'ÉGLISE SAINT-THOMAS
MONTMAGNY

La paroisse de Saint-Thomas sera desservie par voie de mission jusqu'en 1714.

☞ En 1770 ☞
L'ÉGLISE N.-D.-DE-BONSECOURS
L'ISLET

L'Église Notre-Dame-de-Bonsecours de l'Islet sera érigée en 1700 et l'érection canonique ne se fera qu'en 1721.

OUVERTURE DES REGISTRES

Les actes relatifs aux habitants de la côte sud du gouvernement de Québec ont été inscrits dans les registres de Notre-Dame-de-Québec jusqu'en 1679. Deux registres s'ouvrent en juillet 1679. Le premier est situé à Lauzon et s'arrête dès février 1680. L'autre couvre tout le reste de la côte sud et est conservé à l'Islet. Puis entre janvier 1681 et novembre 1682, on ne tient plus qu'un seul registre pour toute la région située entre St-Antoine-de-Tilly et Rivière-du-Loup. L'original de l'année 1681 est conservé à l'Islet tandis que les années 1681 et 1682 sont classées sous le nom Cap-St-Ignace au dépôt des archives civiles. En novembre 1682, on divise la côte sud en deux secteurs.

Le secteur est, dont la plus importante paroisse est Rivière-Ouelle, couvre le bas du fleuve depuis Montmagny. Les actes compris entre novembre 1682 et décembre 1684 n'existent plus, à l'exception de quelques actes recopiés qu'on peut consulter à Montmagny et au Cap-St-Ignace.

Référence : Inventaire des registres Paroissiaux Catholiques du Québec (1621 – 1876)

☞ En 1679 ☞
N.-D. -DE BONSECOURS-DE-L'ISLET
ST-THOMAS DE MONTMAGNY
ST-IGNACE DE MONTMAGNY

☞ En 1831 ☞
ST-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

FONDATION, OUVERTURE DES REGISTRES DES PAROISSES DE LA CÔTE-DU-SUD ÉRIGÉES AVANT 1850

Extraits de quelques actes incluant la transcription de quatre actes rédigés par Thomas Morel.

REGISTRE DE LA PAROISSE
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS
L'ISLET

Le premier acte mentionné dans le registre est le suivant :

☞ 3 Juillet 1679 ☞
Baptême de Françoise Mailloux
Elle fut baptisée dans la seigneurie de Beaumont.

☞ 8 Juillet 1679 ☞
Baptême de Joseph Pépin
Il fut baptisé à sa résidence de L'île-aux-Grues.

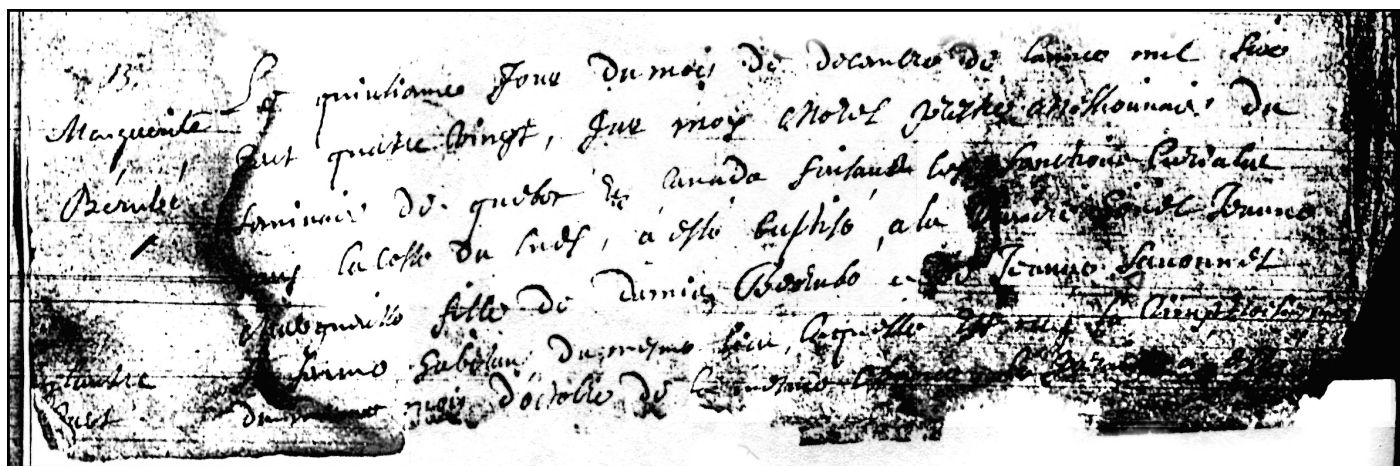
☞ 22 août 1679 ☞
Mariage de Damien Bérubé et de Jeanne Savonnet.
Résidence des mariés et témoins:
• Damien Bérubé - La Bouteillerie
• Jeanne Savonnet - Île-aux-Grues
• Paul Dupuy, écuyer, seigneur de l'île-aux-Oies - Île-aux-Oies
• Noël Langlois, une des plus anciennes familles de l'île-aux-Grues
• Guillaume Lemieux, fermier de M. Degranville—Île-aux-Oies
• Jean Peltier (marié à Anne Langlois) - Île-aux-Oies
• Thomas Morel, prêtre, curé – Résidant sur la Côte-du-Sud.

☞ 25 Novembre 1679 ☞
Baptême de Pierre Bouchard
Baptisé chez Jacques Bernier
Résidant à Cap St-Ignace

HISTOIRE DE LA FAMILLE SOUCY AU QUÉBEC

REGISTRE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LIESSE DE LA RIVIÈRE-OUELLE

✧ 15 décembre 1680 ✧
Baptême de Jeanne Marguerite Bérubé
Fille de Damien Bérubé et de Jeanne Savonnet
Résidants à la Rivière-Ouelle



TRANSCRIPTION ACTE DE JEANNE MARGUERITE BÉRUBÉ

Ce quinzième jour du mois de décembre de l'année mil six cent quatre vingt par moy Morel prestre missionnaire du Seminaire de quebec en Canada suivant les fonctions Curiales dans la coste du sud, a esté baptisé a la Rivière Houel Jeanne Margueritte fille de damien Bérubé et de Jeanne Savonnet sa femme, habitant du mesme lieu.

Note : En 1679 il y a trois dépôts d'enregistrement pour la Côte-du-Sud; Notre-Dame-de-Bon-Secours à l'Islet, Saint-Ignace et Saint-Thomas à Montmagny. A ce dernier endroit l'église existe déjà depuis un an. La prochaine ouverture de registre se fera en 1685 à Kamouraska.

✧ 1er Février 1680 ✧

Baptême de Louis Augustin Gagné
Baptisé chez Monsieur Bernier
Résidant à Cap St-Ignace

✧ 15 avril 1680 ✧

Mariage de Pierre Lamy
Mariage célébré à l'Île-aux-Oies

✧ 15 décembre 1680 ✧

Baptême de Jeanne Marguerite, fille
de Damien Bérubé et de Jeanne Sa-
vonnet résidant à Rivière-Houel
Elle fut baptisée à Rivière-Ouelle
(Voir acte baptême ci-dessus)

REGISTRE DE LA PAROISSE STE-FAMILLE, ÎLE D'ORLÉANS

✧ 15 septembre 1671 ✧
Baptême de Anne Soucy
(Voir acte baptême en page suivante)

REGISTRE DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-QUÉBEC

Dans les actes de baptême de Marie-
Anne Soucy et de Guillaume Soucy,
enregistrés dans la paroisse Notre-
Dame de Québec, on mentionne que
les enfants ont été baptisés par Tho-
mas Morel mais les actes ont été re-
transcrits par le père Henri De Ber-

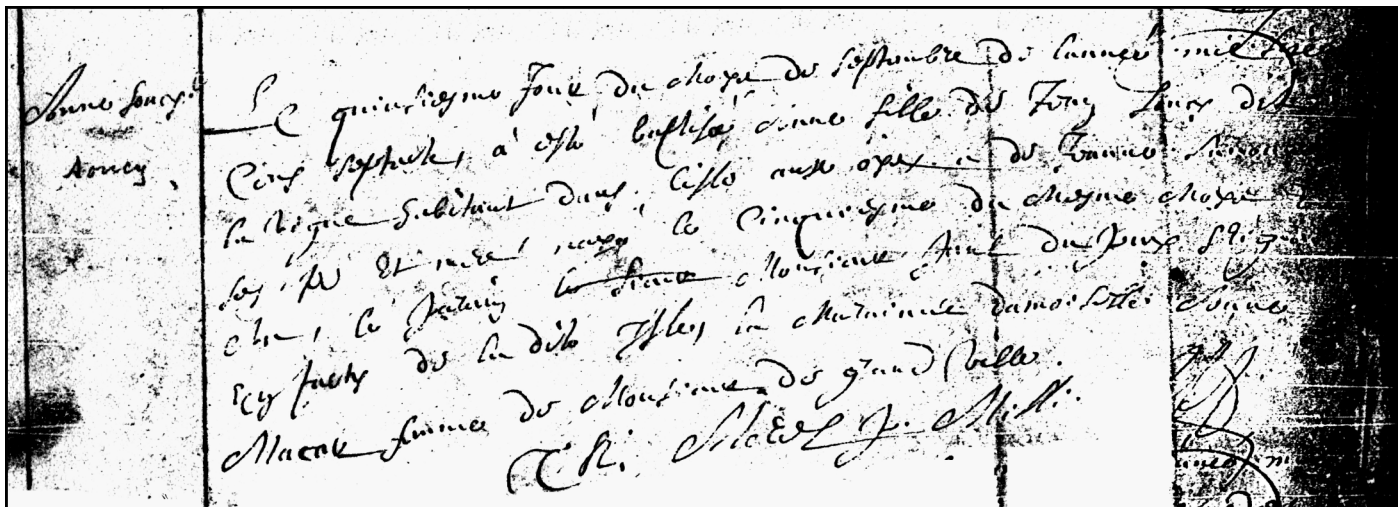
nières. L'exemple qui suit fait mieux
comprendre le processus de fonction-
nement de cette époque.

Le 9 février 1678, Thomas Morel est
de passage dans la seigneurie de la
Rivière-du-Sud pour administrer les
sacrements de l'église. Il y admin-
istre deux baptêmes et consacre un
mariage. De retour au Séminaire de
Québec, il remet ses notes de voyage
au père Henri DeBernières, curé, qui
rédige et dépose les actes dans le re-
gistre de la paroisse N.-D. de Québec.

HISTOIRE DE LA FAMILLE SOUCY AU QUÉBEC

REGISTRE DE LA PAROISSE STE-FAMILLE DE L'ÎLE D'ORLÉANS

☞ 15 septembre 1671 ☞
Baptême de Anne Soucy
Fille de Jean Soucy dit La Vigne et de Jeanne Savonnet
Résidants à l'Isle-aux-Oyes



TRANSCRIPTION ACTE DE BAPTÊME DE ANNE SOUCY

Ce quinsiesme Jour du moys de septembre de l'année mil six Cent septante, à este baptisée anne fille de Jean Soucy dit La Vigne habitant des isles aux oyes et de Jeanne Savonnet ses pr et mere née le Cinquiesme du mesme moys et, le parain Monsieur paul dupuix ecuyer seigneur de la dite Isles La Marainne damoiselle Anne Macar femme de Monsieur de grandVille.
Th Morel. P.Miss

Note : Thomas Morel a fait une erreur de transcription concernant la date qui devrait être l'année mil six cent septante et un. Tous les actes sont inscrits par ordre chronologique.

**BAPTÊMES ET MARIAGE
CÉLÉBRÉS PAR THOMAS MOREL
DANS À LA RIVIÈRE-DU-SUD
(ACTES DÉPOSÉS À N.-D. DE QUÉBEC)**

☞ 9 février 1678 ☞
Baptême de Louis Isabel

☞ 9 février 1678 ☞
Mariage de Jacques Posé
et de Marie Jobidon

☞ 9 février 1678 ☞
Baptême de Jean-Baptiste Prou

**DÉROULEMENT DE LA VISITE
DE THOMAS MOREL
DANS LA SEIGNEURIE
DE LA RIVIÈRE-DU-SUD**

Thomas Morel débute par le baptême de Louis Isabel, fils de feu Michel Isabel et de Marie Jobidon, né le 26 novembre dernier. Ensuite, il poursuit avec le mariage de Jacques Posé et de Marie Jobidon, veuve de Michel Isabel. Les deux époux sont dits résidants de la paroisse Saint-Thomas. Jacques est âgé de 33 ans et Marie Jobidon a 22 ans. Thomas Mo-

rel termine la séance avec le baptême de Jean-Baptiste Prou, fils de Jean Prou et de Jacquette Fournier, né à la Rivière-du-Sud le 16 octobre 1677.

Comme vous pouvez le constater, l'état de certains actes est détérioré ce qui rend la lecture difficile. Il faut réaliser que le chercheur en généalogie doit travailler avec des copies qui lui sont présentées sous forme de microfilms. À moins de circonstances particulières, il ne lui est pas permis de consulter les originaux.

HISTOIRE DE LA FAMILLE SOUCY AU QUÉBEC

REGISTRE DE LA PAROISSE
NOTRE-DAME DE QUÉBEC

✿ 16 avril 1673 ✿

Baptême de Pierre Soucy
Fils de Jean Soucy dit La Vigne et de Jeanne Savonnet
Résidants à l'Isle-aux-Oyes

Pierre Soucy
Le seizeime jour du mois d'Avril de Lan mil six cents soixante et treize par Messire Thomas Morel prestre Missionnaire a esté baptisé Pierre fils de Jean Soucy dit La Vigne habitant de Lisle aux oyes, et de Jeanne Savonnet sa femme née le treisieme du mesme mois ses parain et Maraine ont esté Pierre Becquar Sieur Degrandville, et Jeanne Couillar femme du Sieur Paul Dupuy. Louis Ango

TRANSCRIPTION ACTE DE BAPTÊME DE PIERRE SOUCY

Le seizeime jour du mois d'Avril de Lan mil six cents soixante et treize par Messire Thomas Morel prestre Missionnaire a esté baptisé Pierre fils de Jean Soucy dit La Vigne habitant de Lisle aux oyes, et de Jeanne Savonnet sa femme née le treisieme du mesme mois ses parain et Maraine ont esté Pierre Becquar Sieur Degrandville, et Jeanne Couillar femme du Sieur Paul Dupuy.
Louis Ango.

Note : L'Abbé Thomas Morel a officié au baptême et le Père Ango a rédigé l'acte.

À l'analyse des quelques actes précités, on comprend que les cérémonies ont eu lieu, soit dans la seigneurie où se vit l'événement ou dans les maisons des particuliers.

La première chapelle de l'île-aux-Grues remonte à 1678, un an avant le mariage de Damien Bérubé et de Jeanne Savonnet. Comme tous les témoins ainsi que les quatre enfants de Jeanne vivent sur ces îles à cette époque...sauf Damien qui demeure

à La Bouteillerie, tout porte à croire que le mariage a été célébré sur les îles et que Damien, en galant homme, est venu à la rencontre de sa dulcinée en compagnie de l'Abbé Thomas Morel.

Monique Soucy-Roberge



Le Cairn marquant l'emplacement de la première chapelle sur la grosse Isle-aux-Oyes

HISTOIRE DE LA FAMILLE SOUCY AU QUÉBEC

FONDATION, OUVERTURE DES REGISTRES DE LA 1^{RE} ÉGLISE OU CHAPELLE DES PAROISSES DE LA CÔTE-DU-SUD ÉRIGÉES AVANT 1850

PAROISSE	ÉRECTION CANONIQUE	OUVERTURE REGISTRES	CONSTRUCTION DE LA 1 ^{ER} CHAPELLE OU ÉGLISE
BELLECHASSE			
ST-CHARLES BORROMÉE	1827	1749	1757 (ÉGLISE)
SAINT-ÉTIENNE (BEAUMONT)	1714	1692	1694 (ÉGLISE)
SAINT-LAZARE	1832	1849	1846 (ÉGLISE)
SAINT-MICHEL	1678	1693	1702 (CHAPELLE)
SAINT-GERVAIS-ET-PROTAIS	1832	1780	1779 (CHAPELLE)
SAINT-VALLIER	1714	1713	1716 (ÉGLISE)
MONTMAGNY			
N.-D.-DE-L'ASSOMPTION (BERTHIER-SUR-MER)	1721	1710	1718 (ÉGLISE)
SAINT-ANTOINE (ÎLE-AUX-GRUES)	1837	1831	1678 (CHAPELLE)
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES	1842	1733	1729 (CHAPELLE)
SAINT-IGNACE	1700	1679	1683 (CHAPELLE)
SAINT-PIERRE-DU-SUD	1722	1727	1713 (ÉGLISE)
SAINT-THOMAS	1714	1679	1678 (ÉGLISE)
L'ISLET			
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS	1721	1679	1700 (ÉGLISE)
SAINT-CYRILLE	1844	1865	1846 (CHAPELLE)
SAINT-JEAN-PORT-JOLI	1721	1767	1737 (CHAPELLE)
SAINT-ROCJ-DES-AULNAIES	1722	1734	1724 (ÉGLISE)
KAMOURASKA			
NOTRE-DAME-DE-LIESSE (RIVIÈRE-OUELLE)	1694	1685	1686 (ÉGLISE)
SAINT-ANDRÉ	1791	1791	1790 (CHAPELLE)
SAINT-DENIS	1833	1841	1839 (CHAPELLE)
SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	1678	1715	1715 (CHAPELLE)
SAINTE-HÉLÈNE	1846	1850	1847 (ÉGLISE)
SAINT-LOUIS (KAMOURASKA)	1714	1727	1709 (ÉGLISE)
SAINT-PASCAL	1827	1829	1828 (CHAPELLE)

SOURCES: DIANE SAINT-PIERRE ET YVES HÉBERT, ARCHIVES PAROISSIALES DE LA CÔTE-DU-SUD: INVENTAIRE SOMMAIRE, QUÉBEC, INSTITUT QUÉBÉCOIS DE RECHERCHE SUR LA CULTURE, 1990; HORMIDAS MAGNAN, DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE DES PAROISSES, MISSIONS ET MUNICIPALITÉS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, ARTHABASKA, L'IMPRIMERIE D'ARTHABASKA, 1925; MONOGRAPHIES PAROISSIALES.

HISTOIRE DE LA FAMILLE SOUCY AU QUÉBEC

LE VOYAGE DE MONSIEUR JEAN-BAPTISTE DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALIER EN ACADIE ET À PORT-ROYAL AU PRINTEMPS DE 1686

«Le voyage le plus long et le plus fatigant que j'aye fait est celui de l'Acadie et du Port Royal, qui est distant de Québec de près de 200 Lieues. Je partis (de Québec) le mercredi d'après Pâques second jour du mois d'Avril, (1686), malgré les glaces qui nous mirent plusieurs fois en péril, et qui nous retardèrent extrêmement. Comme nôtre marche était lente, j'eus le loisir de visiter en passant la Mission du Sud ; le premier jour on ne put faire qu'une lieue, et on s'arrêta à la pointe de Lévi, où je fus voir l'emplacement du Presbytère qu'on esperoit y construire de pierres, auprès d'une Chapelle qui est une des plus propres et des mieux bâties du Canada, et qui est dédiée à Dieu sous l'invocation de S. Joseph, Patron de toute la Nouvelle France. Quelques jours après je vis le nouvel édifice d'une autre (chapelle) qu'on élève à la pointe à la Caille (Montmagny), et qu'il faudra pourvoir de toutes choses ; elle sera desservie par le même Missionnaire qui est au Cap de S. Ignace, dont l'Église qui n'est que de bois est assez jolie, mais aussi pauvre que les autres, quoi qu'elle soit dans le lieu le plus peuplé de la Mission. Je séjournay à la rivière des trois Saulmons (il s'agit vraisemblablement ici de l'Islet-Bonsecours, où les registres ont été ouvert en 1679), où je fus surpris de ce qu'on n'avait pas encore commencé la Chapelle qu'on avoit ordre d'y bâtir, on me promit qu'on y travailleroit incessamment ; et après avoir confessé les enfans qui n'avoient pû être confessés à Pâques, nous arrivâmes le lendemain à la Boutelle-

rie, dont les Habitans avoient esté plus diligens à bâtir la leur. Je fus fort consolé de la trouver si avancée ; mais je fus affligé en même temps de voir qu'il n'y avoit qu'un seul Missionnaire pour cet endroit, pour la grande Anse, et pour la rivière du Loup, qui est la dernière habitation du Canada et qui est un endroit fort propre pour y assembler les Sauvages....C'est là qu'étans un peu affaiblis par les fatigues de plusieurs jours de navigation et de marche très pénible, nous nous préparâmes par huit ou dix autres jours de repos à en essayer de nouvelles. Nous nous remîmes donc en chemin le 7. de May ; j'avois avec moy deux Prêtres et cinq hommes, qui devoient me servir de canoteurs, c'est à dire, de gens destinez à conduire les canots sur l'eau, et à les porter sur terre quand il faut passer à pied d'un lac à un autre ; ce qui arrive fort souvent, et qui rend cette manière de voyage très incommode.»

Ce récit de voyage de Monseigneur de Saint-Valier sur la Coste-du-Sud montre bien qu'il n'y avait pas d'église, ni même de chapelle, à L'Islet-Bonsecours en 1686, soit sept (7) années après le mariage de Damien Bérubé et de Jeanne Savonnet.

Référence:

Saint-Vallier, Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de (1653-1727) «Estat présent de l'Eglise et de la colonie française dans la Nouvelle-France / par M. l'évêque de Québec». Québec, Réimprimé par Augustin Côté & Cie (d'après l'Édition de Robert Peple, Paris, MDCLXXXVIII). 1856 (Pages 28 & 29)

Alain L. Soucy



BIOGRAPHIE DE MONSIEUR JEAN-BAPTISTE DE LA CROIX DE CHEVRIÈRES DE SAINT-VALIER

Jean-Baptiste de La Croix de Chevrières de Saint-Valier est né à Grenoble, en Dauphiné, le 14 novembre 1653. Il fut aumônier de Louis XIV. M. de Saint-Valier arriva au Canada, pour la première fois, le 30 juillet 1685, en qualité de vicaire général de Mgr de Laval. Il repartit pour la France, le 18 novembre 1686, et fut sacré évêque de Québec le 25 janvier 1688 à Saint-Sulpice de Paris. Il revint au Canada le 15 août 1688, fonda l'Hôpital-général de Québec en 1693 et les Ursulines des Trois-Rivières le 8 octobre 1697. Lorsqu'en 1704, il retourna à Québec sur la grande flûte du roi *La Seine*, il tomba au pouvoir d'une flotte anglaise, et passa huit (8) années prisonnier en Angleterre. Il mourut à l'Hôpital-général de Québec, le 26 décembre 1727, à minuit et un quart, âgé de 74 ans 1 mois et 12 jours. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de l'Hôpital-général de Québec, le 2 janvier 1728.

LES SOUCY QUI SONT PASSÉS À L'HISTOIRE AU QUÉBEC

DÉCOUVERTE DU TOMBEAU DE JOSEPH OCTAVE SOUCY

SAINT-ROCH-DES-AULNAIES
HANTÉ PAR SES ANCÊTRES

L'église du village abrite un cimetière souterrain unique au Québec.

Fournier, Sylvain

Saint-Roch-des-Aulnaies—Le sous-sol de la vieille église de Saint-Roch-des-Aulnaies, près de La Pocatière, renferme un cimetière souterrain unique au Québec, remarquable par son état de conservation, où des centaines d'âmes reposent en paix.

Sous le plancher de la nef se dressent, bien alignées, les stèles en bois incroyablement conservées des anciens paroissiens, pour la plupart des notables de l'époque. Dans la zone du chœur, autour de l'autel, des étonnants tombeaux en brique de générations de curés identifiés par leurs épitaphes en marbre entourées de clôtures en fer forgé.

Le Comité de sauvegarde du cimetière "ad sanctos" (près des saints) de Saint-Roch-des-Aulnaies caresse un important projet de revitalisation et de mise en valeur de ce site exceptionnel. Ce projet est estimé à 100 000 \$.

L'ethno-historien Michel Lessard confirme que le cimetière situé sous l'église de Saint-Roch-des-Aulnaies est unique au Québec en raison de la qualité de conservation des stèles et de la quantité de monuments funéraires d'époque.

L'ethnologue Jean Simard, qui est membre de ce comité de sauvegarde, va encore plus loin. Selon lui, il s'agit du seul cimetière du genre au Québec. Il y a bien une crypte particulière qui a été aménagée sous l'église de Cap-Saint-Ignace, près de Montmagny, et plusieurs corps enterrés sous les églises québécoises, mais un cimetière de cette ampleur, c'est unique, a dit l'ethnologue.

Le président du Comité de sauvegarde du cimetière, M. Réal Perron, espère ouvrir ce joyau patrimonial au grand public en 2006, à l'occasion du 350^e anniversaire de la municipalité. D'ici là, le comité est à compléter un document de présentation du projet afin d'obtenir le financement nécessaire à sa réalisation.

Déjà, le comité a procédé au recensement d'une soixantaine d'ouvrages funéraires datant de 1826 à 1902. Il a dénombré 30 stèles en bois ouvragé, 24 stèles en marbre situées sous la nef et six tombeaux de prêtres sous le chœur. La configuration du sol fait supposer aux historiens que plusieurs autres corps ont été enfouis sous l'église.

Ces personnages ont façonné l'histoire de Saint-Roch-des-Aulnaies et de la Côte-du-Sud, mais aussi du Québec tout entier, dont le Dr Pierre-Alfred Miville-Deschênes, qui fut député et sénateur, le premier seigneur Amable Dionne, le notaire Amable Morin, Jean-Baptiste Dupuis, l'avocat et poète Auguste Soulard et le curé Joseph Verrault, qui a fait sa marque à La Pocatière.

Le texte de cet article de Sylvain Fournier a été reproduit avec la permission du journal Le Soleil.



Source:

*Le Soleil, Actualités,
Dimanche 2 novembre 2003, p. A6 O
© 2003 Le Soleil.
Tous droits réservés.*

Source:

Illustration :

*Fournier, Sylvain
Nicole Bourgault
Dans la partie du cimetière occupée
par les religieux*

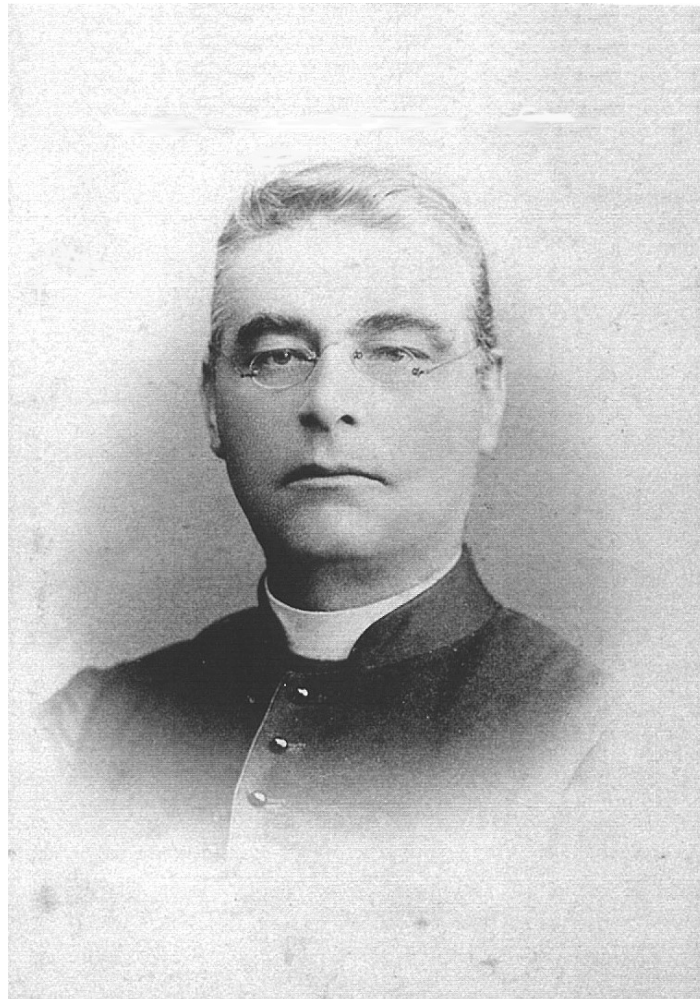
LES SOUCY QUI SONT PASSÉS À L'HISTOIRE AU QUÉBEC

JOSEPH OCTAVE SOUCY PREMIER PRÊTRE CANADIEN À PORTER LE PATRONYME SOUCY

Joseph Octave Soucy est né le 13 mars 1841 à Saint-André de Kamouraska. Il est le fils Benjamin Soucy et de Geneviève Paradis. Il fait ses études au Collège de Sainte-Anne de la Pocatière où il fait son entrée en 1855. Lors de cette année académique de 1855-1856, les classes qui avaient été ouvertes le 4 septembre 1855 ont été closes le 15 juillet 1856. Joseph Octave Soucy y fait son inscription en retard au mois d'octobre 1855. Il est alors âgé de 14 ans et demie. Joseph Octave est le premier Soucy à s'inscrire au Collège de Sainte-Anne. Le catalogue des élèves du Collège de Sainte-Anne confirme que ses parents demeuraient à Saint-André de Kamouraska. Il terminera ses études régulières le 15 juillet de l'année 1864 après 9 années passées au Collège. Joseph Octave est alors âgé de 23 ans et 4 mois. C'est alors qu'il entreprend des études classiques qui le destineront à la prêtrise. Ces études vont durer quatre années soit depuis l'année 1864 jusqu'en l'année 1868.

Joseph Octave est cité comme séminariste au Collège de Sainte-Anne en classe de Troisième pour l'année 1864-1865. Cette année-là, l'ouverture des classes s'est faite le 1^{er} septembre 1864 et la fermeture, le 11 juillet 1865. Le Collège compte alors 11 Prêtres, 17 Séminaristes et 3 Laïcs. Durant les années d'études classiques de Joseph Octave Soucy au Collège de Sainte-Anne, on y dispense, selon les années et la demande, les cours réguliers de la première à la quatrième classe incluant la quatrième commerciale. On y dispense toute la formation dite classique comprenant les classes de Syntaxe, Méthode, Versification, Belles-Lettres, Rhétorique et Philosophie. On y enseigne le Catéchisme, la Théologie, les Mathématiques, les Sciences (Chimie, Physique, Botanique, Astronomie), l'Architecture, la Littérature, l'Histoire, l'Anglais mais aussi les arts dits d'agrément tels que le Piano, l'Orgue, le Chant, le Dessin, la Musique vocale et instrumentale sans oublier l'École d'Agriculture qui fait encore la renommée du Collège.

Nous dressons ci-après la liste des directeurs et professeurs ainsi que les matières enseignées. Nous complétons le portrait en dressant la liste des Séminaristes et Laïcs au Collège durant cette même année académique de 1864-1865 :



1864-1865

PRÊTRES

- MM. André Pelletier, Supérieur, Philosophie ;
François Pilote, Procureur ;
A. Blanchet, Directeur des Ecclésiastiques, Théologie ;
P.-P. Dubé, Directeur des élèves, Catéchisme ;
B.-E. Leclerc, Préfet des études, Histoire ;
F.-X. Méthot, Directeur de l'École d'Agriculture ;
A. Vallée, Physique, Chimie ;
J.-B. Vallée, Musique, Botanique à l'École d'Agriculture ;
L.-G. Fournier, Rhétorique ;
C. Bacon, Belles-Lettres ;
C.-E. Frenette, Salle et Catéchisme ;

LES SOUCY QUI SONT PASSÉS À L'HISTOIRE AU QUÉBEC

SÉMINARISTES ET LAÏCS

MM. J.-O. Drapeau, Versification ;
D. Roussel, Salle ;
B. Bernier, Assistant-Procureur ;
E. Auclair, Infirmerie ;
H. Kérouac, Deuxième ;
Ed. Roy, Syntaxe ;
P. Moreault, Salle ;
M. Moreau, Mathématiques ;
J. Connelly, Anglais ;
Wilbrod Tremblay, Astronomie, Dessin,
Chant, Salle ;
Jos.-Octave Soucy, Troisième ;
Jean-Alphonse Pelletier, Quatrième, Salle ;
Léon Parent, Salle à l'École d'Agriculture,
Musique, Dessin ;
Joseph Michaud, Professeur supplémentaire ;
Jos.-Rémi Desjardins, Salle ;
Prudent Cazeau, Salle ;
Pantaléon Hudon, Première ;
T. Bégin, Économiste ;
J. Gallagher, Quatrième commerciale ;
Octave Tourangeau, Piano et Orgue.

On retrouve Joseph Octave Soucy en Syntaxe depuis la rentrée des classes le 7 septembre 1865 jusqu'au 5 juillet 1866. Il poursuit en Syntaxe le 4 septembre de la même année et jusqu'au 3 février 1867 date à laquelle il entre en Salle jusqu'au 9 juillet de la même année. Le 5 septembre 1867, il est inscrit en classe de Versification. Il est ordonné prêtre le 11 octobre 1868. Dès lors, Joseph Octave devenait le premier Soucy au Canada, descendant de Jean Soucy dit La Vigne, qui accédait à la prêtrise.

Si Joseph Octave est à juste titre le premier prêtre à avoir épousé le sacerdoce dans la vallée du Saint-Laurent, d'autres bien avant lui, en France, se sont faits prêtre. Qu'il suffise de rappeler la mémoire de Jean Soucy (1582-1657), curé d'Argouges, Évêché de Bayeux, qui a fait l'objet d'un article dans le premier numéro de La Source (Vol. I, Numéro 1, Déc. 2001).

Joseph Octave Soucy possède une instruction peu commune pour cette époque. Son intelligence et ses compétences le rendent apte à sauter les échelons et à occuper sans autre apprentissage des postes de responsabilité dans la formation des prêtres comme dans le ministère des paroisses. Sitôt reçu prêtre, le Collège de Sainte-Anne le prend à son service. Sans plus attendre, il est inscrit au rôle des prêtres enseignants pour l'année académique 1868-1869. On lui donne la charge d'une classe de Versification du 8 septembre 1868 au 6 juillet 1869. François Pilote est alors le Supérieur du Collège. Mais l'enseignement ne semble pas son premier intérêt et il songe à rele-

ver d'autres défis. Il songe même à exercer un Ministère au cœur même de l'Évêché. Or, à cette époque, Sainte-Anne-de-la-Pocatière n'est pas encore élevée au rang de diocèse (1951). Le siège de l'Évêché est à Québec.

Joseph Octave Soucy quitte donc le Collège et Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour aller s'établir à Québec. On le retrouve dans la paroisse de Saint-Roch de Québec où il exercera la fonction de vicaire de 1869 à 1870. Mais il n'attendra pas les années pour obtenir une cure tant et si bien qu'en 1870 il est nommé curé de Sainte-Anne-des-Monts en Gaspésie, poste qu'il occupera jusqu'en 1878. En 1878, il accepte la cure de la paroisse de Saint-Éphrem-de-Tring en Beauce et il y restera attaché jusqu'en 1887.

Le 2 septembre de l'année 1886, le Collège de Sainte-Anne procède à l'élection du second Supérieur de son histoire. Monseigneur Charles-Édouard Poiré fut élu au poste de Supérieur du Collège, Joseph Octave Soucy fut élu premier assistant avec le titre de Vice-Supérieur et Procureur du Collège alors que l'abbé C.-A. Collet fut élu deuxième assistant. Monsieur Soucy, comme on l'appelle, avait déjà signifié son intérêt pour cette fonction dès 1878. Non seulement Joseph Octave Soucy avait-il fait ses études au Collège de Sainte-Anne mais il y avait enseigné durant deux années. On le décrit comme un homme sensible et paternaliste et à ce qu'il nous a semblé, il était plutôt complaisant envers les élèves du Collège au grand dam des autorités du Collège qui ne priaient pas ses largesses.

Il y restera jusqu'en 1888, année où il prendra la cure de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies où il décède le 12 janvier 1892 à l'âge de 50 ans, 10 mois, 0 jours.

Alain L. Soucy

Références :

L'Abbé J.-B.-A. Allaire; « Dictionnaire biographique du clergé canadien-français – Les Anciens » Imprimerie de l'école Catholique des Sourds-Muets, Montréal. 1910
Mgr Cyprien Tanguay, « Répertoire général du Clergé canadien par ordre chronologique depuis la fondation de la colonie jusqu'à nos jours », Eusèbe Sénécal & Fils, Imprimeurs-Éditeurs, Montréal. 1893.
Mgr Wilfrid Lebon, P.D.; « Histoire du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière – Le second demi-siècle (1877-1927) », Charrier & Dugal Ltée Imprimeurs-Lithographes, Québec. 1949.

LE NOM SOUCY DANS LA TOPONYMIE FRANÇAISE

L'EXPLORATION DU GRAND SOUCY DE ST-VINCENT-SUR-L'ISLE

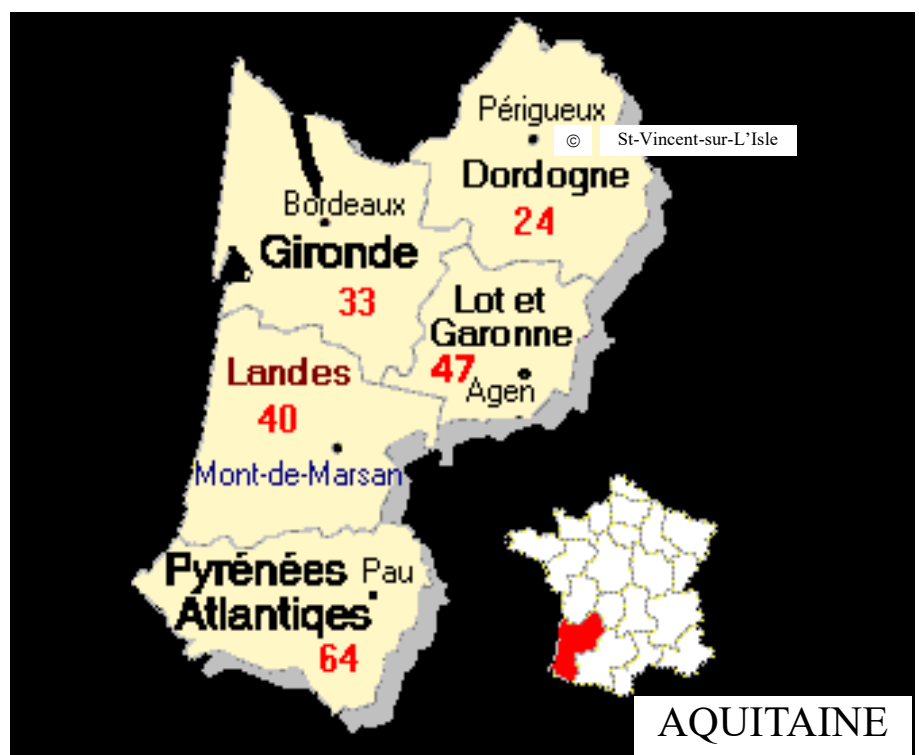
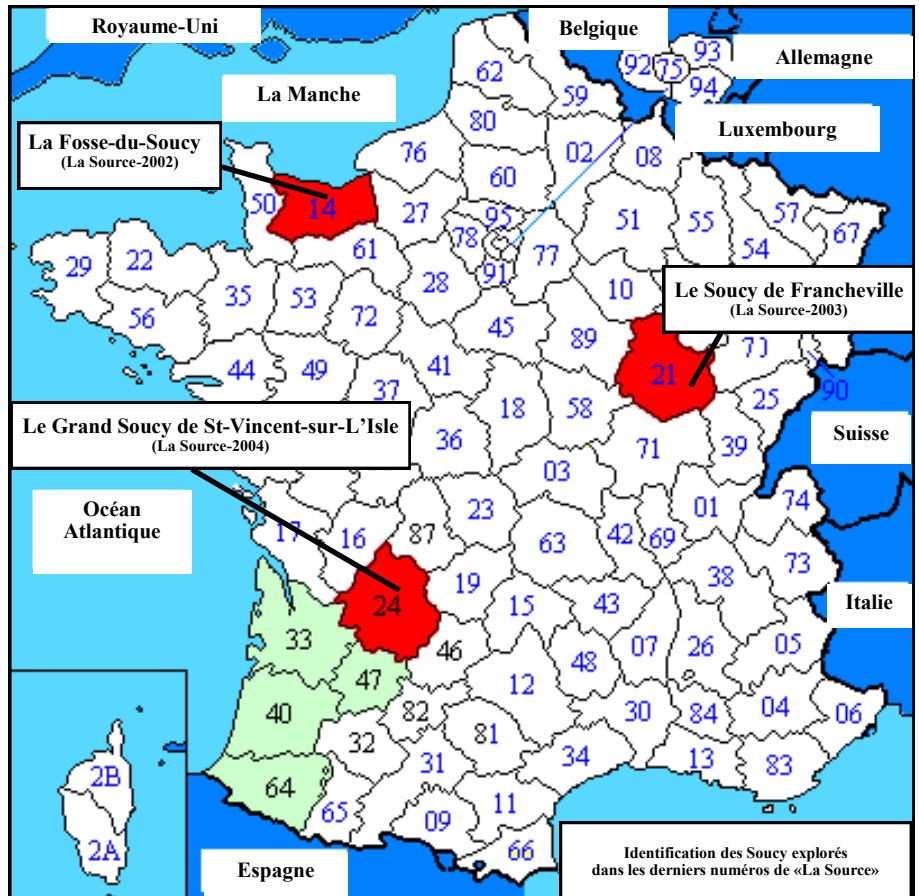
La première tentative d'exploration du Grand Soucy de Dordogne remonte au 13 novembre de l'année 1977. Si l'exploration du gouffre aura été si tardive, c'est en raison du fait qu'il est entièrement noyé. L'eau y est stagnante, glauque et à visibilité nulle. Qui plus est, depuis longue date, on y a jeté toutes sortes de rebuts qui rendent la plongée périlleuse.

Le Grand et le Petit Soucy sont situés à dix mètres l'un de l'autre et leur cheminée sont communicantes à l'instar du « Y » du mot Soucy. Le Grand Soucy a une trois fois la dimension du Petit Soucy qui demeure inexploré. Voyons ce que rapporte Francis Le Guen qui a fait l'exploration du Grand Soucy :

«Quand on voit ce dernier (le Grand Soucy) pour la première fois et que l'on vous dit qu'il a été sondé à 40 m., 75 m., voire 100 m., on ne peut s'empêcher de sourire ; c'est un puits de 20 m. sur 8 m. aux parois abruptes, sauf sur un côté qui sert de dépotoir à ordures»

«En ce 13 novembre 1977, mon frère Éric, Hervé Lefebvre et moi-même traînons nos lourds scaphandres et tout notre matériel jusqu'au bas du talus ; en effet, la corde lestée de huit kilos de plomb que nous avons jetée dans cette mare s'est arrêtée après trente mètres de chute verticale !

Après avoir enjambé des carcasses rouillées de machines révolues, des branchages pourris, des bidons éventrés et autres tessons menaçants, nous nous équipons sur une minuscule vire au ras de l'eau. Une pluie violente se met à tomber, ce qui rend le site encore plus sinistre, s'il en était besoin. Le moment n'est plus à l'exotisme...



LE NOM SOUCY DANS LA TOPONYMIE FRANÇAISE

Je me laisse glisser dans l'eau et commence à nager vers l'autre extrémité de la vasque; une branche, aperçue trop tard, manque d'arracher mon masque. La visibilité est vraiment très mauvaise: une suspension de vase et d'argile estompe tout à moins d'un mètre.

Accrochés à la corde, nous testons nos détendeurs et réglons nos instruments. Un dernier regard à l'équipe de surface, ruisselante, et nous disparaissions. Je descends les pieds en avant en me halant sur la corde pour mieux lutter contre un éventuel courant qui nous entraînerait vers l'aval sans espoir de retour. Eric me suit à quelques mètres au-dessus, avec un phare supplémentaire et un dévidoir de 100 m. de cordelette.

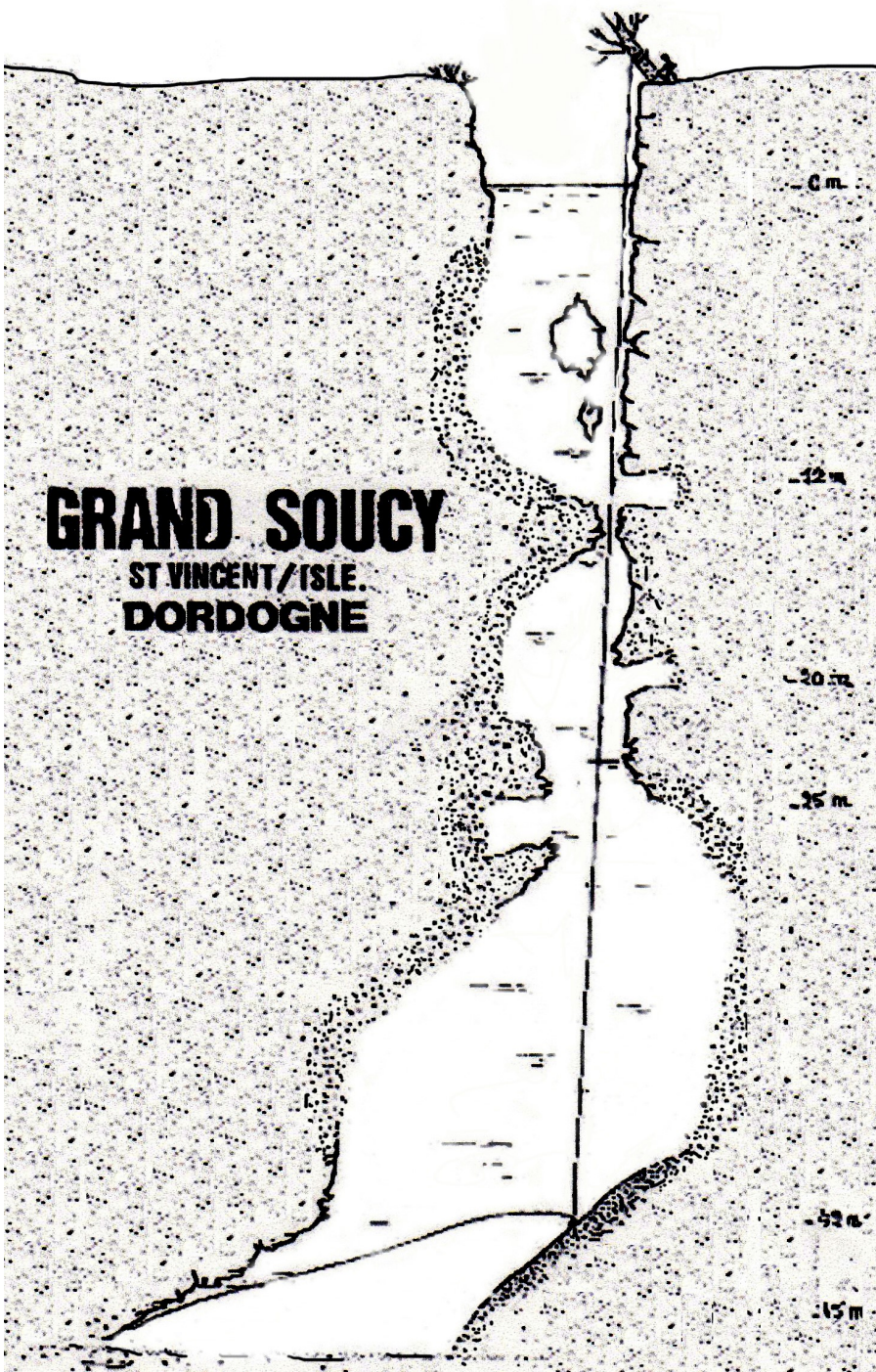
Les douze premiers mètres sont assez étroits: on distingue les parois très corrodées et argileuses. Plusieurs fois, les bouteilles raclent et les détendeurs s'accrochent. Enfin, les parois s'évasent et nous pouvons descendre face à face.

Vers -20 m., nous repérons un porche. À partir de cette côte, on ne voit plus les parois. Le gouffre semble très vaste et nous mesurons la faiblesse de nos éclairs: deux pinceaux jaunâtres qui s'estompent au bout d'une vingtaine de ...centimètres. Autour, c'est la nuit.

Nous n'avons plus aucun repère et nous oublions même que nous sommes dans l'eau. Une feuille rousse tournoie un instant devant nous puis disparaît, happée par l'inconnu... La-haut, c'est l'automne.

Moins trente mètres! Nous devrions toucher le fond mais la corde sous mes pieds se perd dans le noir. Moins trente-cinq mètres ! Hervé a dû faire une erreur en sondant. Je gonfle ma bouée pour compenser l'effet de la profondeur. Une légère narcose m'envahit. J'ai l'impression de tourner sur moi-même.

LE GRAND SOUCY DE DORDOGNE (SAINT-VINCENT-SUR-L'ISLE)



LE NOM SOUCY DANS LA TOPONYMIE FRANÇAISE

J'attache le dévidoir à la corde et décide de palmer en pleine eau jusqu'à atteindre une paroi; au bout de dix mètres, j'y parviens. Légèrement à droite, un porche; je m'y engage et suis la voûte très découpée sur 10 m. Le fond n'est pas visible; je suis à -45 mètres.

Un coup d'œil au manomètre: 120 bars. Je dois faire demi-tour.

Je fixe le dévidoir sur un becquet et rentre en suivant le fil.

Une lueur orange, un bruit de bulles, c'est Éric qui m'attend patiemment sur son talus de glaise. Quelques signes et nous décidons de remonter immédiatement. En effet, nous sommes partis depuis treize minutes et nous rentrons dans la zone des paliers de décompression. Nous nous arrêtons quatre minutes à -3 m. et là, le froid se fait sentir. Nous émergeons après vingt-et-une minutes de plongée.

Nous nous réchauffons peu après chez un fermier des environs en buvant un chocolat chaud autour d'un grand feu de bois.

L'exploration du Soucy de Francheville et du Soucy de Dordogne nous permet d'affirmer qu'à l'instar des personnes, tous les Soucy ne se ressemblent pas.

Alain L. Soucy

Référence:

Le Guen Francia, *Le Grand Soucy, plus profond gouffre de la Dordogne.*



Le Grand Soucy de Saint-Vincent-sur-L'Isle en Dordogne en France

SUR LES TRACES D'UN PIONNIER

HISTOIRE DE LA FERME SOUCY AU MADAWASKA

GRAND-MÈRE MÉTHAÏDE,
TANTE AGNÈS ET PAPA LÉONIDE
RACONTENT

Après avoir lu l'histoire de la FERME SOUCY racontée de manière historique et anecdotique dans le volume XXV11, Nos 1 - 4, janvier - décembre 1999 de la revue de la Société Historique du Madawaska j'ai voulu vous faire partager cette lecture, et j'ai pris contact avec Monsieur Conrad Soucy, auteur de cet énorme dossier, afin d'obtenir l'autorisation d'en publier quelques extraits.

Conrad Soucy, natif et résident de St-Basile, a toujours manifesté de l'intérêt à connaître la petite histoire de la région et à compiler les renseignements qu'il a reçus de ses parents et de ses grands-parents. Demeurant sur une ferme qui date de 1790 lors de la

première concession de terre au Madawaska, plusieurs générations ont vécu ensemble dans la même maison, ce qui lui a permis de ramasser une multitude de renseignements d'ordre historique.

Il commence son récit en nous disant qu'il n'est pas le plus doué pour l'écriture mais que, depuis 200 ans, les autres héritiers de cette ferme étaient moins instruits que lui mais probablement plus efficaces dans d'autres domaines.

Par contre, son grand-père Éloi, président de la Société d'agriculture, signait son nom et son épouse Méthaïde était allée à l'école jusqu'à l'âge de douze ans. Le père de Conrad, Joseph Lévitte Léonide Soucy, savait lire et écrivait au son, il n'était allé que trois ans à la petite école d'Iroquois juste à l'entrée de la route Corridor, et c'était probablement Méthaïde, sa mère, qui avait poussé un peu plus loin son éducation. Quant à Conrad, il a fréquenté

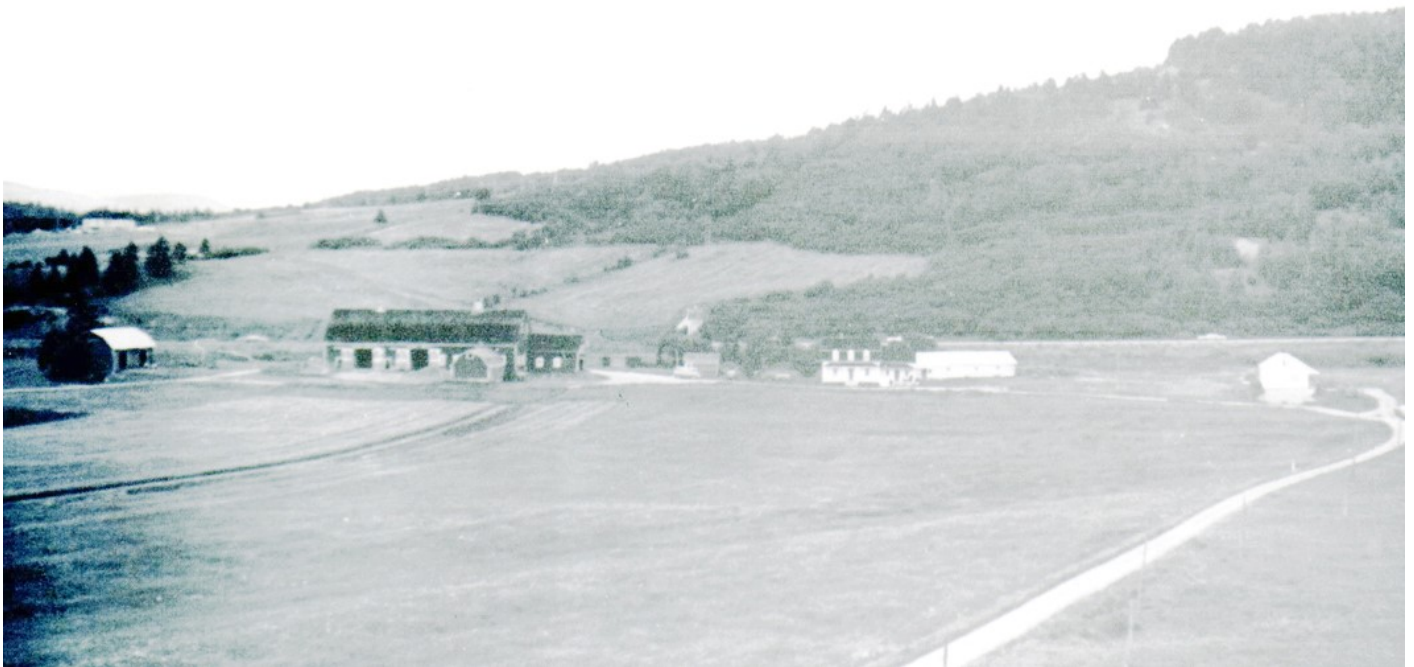
l'école du couvent jusqu'à sa septième année et a terminé ses études par un cours commercial d'une durée de deux ans à l'Université du Sacré-Cœur de Bathurst. Voilà pour les présentations!

LES PREMIERS TITRES DE PROPRIÉTÉ CONCÉDÉS AU MADAWASKA :

La première concessionnaire du lot # 28 est Marie-Marguerite Daigle, lot acquis le 1^{er} octobre 1790.

Cinq ans après l'acquisition de ce lot, Marguerite Daigle épouse Joseph Cyr. Comme ils n'ont pas d'enfant, ils adoptent Célestin Soucy, qui n'a que 6 ans lors du décès de son père Germain. Célestin hérite du lot #28, le 25 juin 1821.

Le second transfert de propriété de Célestin Soucy à son fils Alexis se fait le 5 octobre 1848 et la passation de propriété d'Alexis à Éloi (grand-père de Conrad) date du 6 octobre 1881.



SUR LES TRACES D'UN PIONNIER

Nous sommes en 1945 et, un bon jour, Conrad s'assoit près de sa grand-mère, avec un papier, un crayon et une idée bien précise... faire parler Méthaïde sur son passé et les manières de vivre de l'époque.

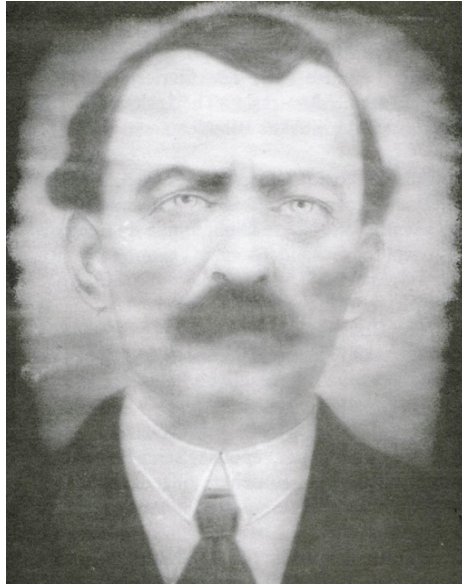
Tout en tricotant, Méthaïde raconte quelle s'est mariée à l'âge de 22 ans, en 1882, et que la famille restait au « bord », toutes les bâtisses étaient de l'autre côté de la voie ferrée du C.N.R.

Au début de l'établissement du Madawaska en 1785, il n'y a pas de route dans la colonie; les pionniers voyageaient par bateaux sur le fleuve Saint-Jean. On construisait donc les habitations au bord de l'eau. Une légère dépression de terrain marque encore l'emplacement où se trouvait la cave de la maison des SOUCY. Cette maison primitive fut déménagée sur le co-teau au pied de la montagne vers 1886. Là, un puits fournit depuis l'eau courante à la famille et au bétail. Commodité qui manquait autrefois au bord (comme on disait alors en sous-entendant les mots : de l'eau).

La maison est construite d'épaisses pièces de bois équarries à la hache ainsi que le voulait la coutume vers 1800. C'était très pauvre. Les vieux restaient dans la même maison que les jeunes. Il y avait toujours au moins trois générations et souvent quatre générations. Il n'y avait pas d'électricité, du moins pas ici avant 1937 ou 1938. Il n'y avait pas de radio encore moins de télévision.

Chez les Soucy, il y a deux générations dans la même maison à cette époque. Alexis Soucy et Lucie Paradis avec 6 de leurs enfants

LES PIONNIERS DE LA FERME SOUCY DU MADAWASKA DE CÉLESTIN SOUCY, À ÉLOI, À ALEXIS, À LÉONIDE



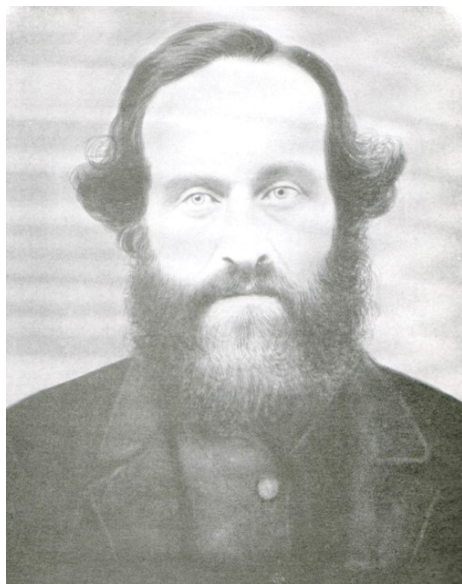
Éloi Soucy

Source: Revue de la Société Historique du Madawaska. volume XXVII, Nos 1 - 4, janvier - décembre 1999



Méthaïde Cyr

Source: Revue de la Société Historique du Madawaska. volume XXVII, Nos 1 - 4, janvier - décembre 1999



Alexis Soucy

Source: Revue de la Société Historique du Madawaska. volume XXVII, Nos 1 - 4, janvier - décembre 1999



Marie Lucie Paradis

Source: Revue de la Société Historique du Madawaska. volume XXVII, Nos 1 - 4, janvier - décembre 1999

SUR LES TRACES D'UN PIONNIER

dont Éloi marié à Méthaïde Cyr, Anasthasie, Annie, Euphémie, Joseph et Léville. Il y a aussi Madame Hubald Beaulieu et Élizabéth Lapointe, qui était couturière et qui pensionnait là.

L'ameublement était constitué des morceaux qui suivent :

Deux tables, la grande faite par Célestin (grand-père d'Éloi), la petite par Éloi. Trois armoires, quatre lits, sept chaises, un poêle à deux corps, le sofa (il avait deux têtes « bouts »), dix assiettes et tasses, un peigne, un miroir et l'horloge à pesées.

Le bétail comprenait quatre vaches, 27 moutons, une paire de bœufs et trois chevaux.

Méthaïde est ingénieuse et elle raconte, avec un petit sourire en coin, qu'elle faisait du troc avec un peu tout ce qu'elle touchait.

Je te dirai, mon cher Conrad, qu'en ce printemps 1872, j'ai tondu les moutons et j'ai fait du tricotage que j'ai vendu pour acheter un tuyau de fanal «ils s'éclairaient avec une chandelle». J'ai aussi acheté une cuillère à pot « louche » dont la queue a servi pour faire la palette à ne plogue, avec un morceau d'égoïne, que nous avons encore dans la « shed ».

Je suis allée en ville acheter une écrémeuse que j'ai payée avec le beurre que j'ai fait après. J'ai aussi acheté une jarre pour ramasser la crème.

Je travaillais au métier pour habiller et coucher tout le monde et aussi de faisais des linges pour se laver.

J'ai acheté une tête de moulin à coudre et j'ai donné trois moutons en paiement. Je me suis levée en peur durant vingt ans, à cinq heures du matin. J'avais peur que grand-mère Lucie dise que j'étais paresseuse, ce qu'elle n'a jamais pu dire.

Lorsque Méthaïde s'est mariée, il n'y avait pas tout à fait la moitié d'un baril de viande et un quartier de mouton, « pour l'année ».

Dans l'été Éloi a acheté une truie noire et Célestin dit « Pichenoc », a fourni la moulée. À l'automne, ils ont tué la truie et divisé la viande.

Pendant l'été, ils ont mangé onze agneaux. Après ça il y avait du beurre, de la viande, des plogues et du pain. On récoltait du blé.

La bonne vieille grand-maman de Conrad décèdera le 14 janvier 1949 à l'âge de 89 ans.

Méthaïde n'étant plus là pour satisfaire la curiosité de Conrad, c'est sa tante Agnès, qui prendra la relève et qui lui racontera l'histoire de la vieille maison.

Le dehors de la maison était en planches debout, par-dessus les pièces équarries à la hache. (D'après les recherches faites par la Société historique du Madawaska, ce genre de construction, en pièces équarries, a débuté aux alentours de 1830). La couverture était en bardeaux et le comble en pignon. Elle était huit pieds plus longue et quatre pieds plus large qu'actuellement.



Agnès Soucy

Source: Revue de la Société Historique du Madawaska. volume XXVII, Nos 1 - 4, janvier - décembre 1999

Elle était divisée comme suit :

En bas, le premier étage, du côté d'en haut, à l'ouest, deux chambres à coucher; au centre, ce qu'on appelait la chambre, ce qui était comme un salon ou salle; en avant, la cuisine et en arrière la chambre à papa et maman.

En haut ou deuxième étage, la moitié était lambrissée ou finie ; l'autre partie était seulement pour l'été.

Il y avait deux escaliers, un pour la partie finie et un pour l'autre partie qui servait de chambre à tout mettre. On appelait cela « le bord à tout mettre », où était la braie, un métier à tisser. Ça servait aussi de grainerie.

Dans le salon, un grand sofa à deux têtes, une armoire, une table, cinq couchettes. Dans la cuisine un « bed. qui ouvrait, faisant un banc ou un lit. La grande table et chaises faites au pays, le banc des sceaux pour mettre deux sceaux d'eau et une tablette en bas pour mettre les chaudrons.

SUR LES TRACES D'UN PIONNIER

Du côté d'en avant, c'est-à-dire vers la rivière, au centre de la maison, il y avait une laiterie. Ils mettaient le lait dans des terrines ou bols sur des tablettes pendant deux jours pour le faire crémier. L'hiver ils y mettaient la viande.

C'est avec la charpente de cette laiterie qu'ils ont fait la « boucanière » que j'ai portée sur la montagne dans le clos des moutons.

Cette « boucanière » était en bas de la « shed » à bois près du jardin d'ici, c'est-à-dire à peu près dans le fossé du chemin Trans-Canada (la Trans-Canadienne passe aujourd'hui entre la rivière et la montagne) Elle a servi à fumer la viande de porc de tous les cultivateurs de la région jusqu'en 1950.

Tante Agnès termine sa description en racontant que dans ce temps-là, temps de crise, il y avait beaucoup de passants ou « bums » qui voyageaient à pieds, couchaient dans les granges et allaient chez les cultivateurs pour manger et par temps froid ils restaient à coucher. Grand-mère Méthaïde avait un lit d'en haut de la cuisine pour ces passants. Elle devait tout laver le lendemain.

Surtout je me rappelle d'un vieux...qui avait « fait » au lit. Elle leur donnait à souper et un bon déjeuner. Plusieurs revenaient l'année suivante à peu près aux mêmes dates. Surtout que les voisins les envoyaient ici.

Elle m'a aussi raconté qu'au mariage de grand-père Éloi et grand-mère Méthaïde, le Révérend Père Launière donna \$3.00 en cadeau de noces et que Méthaïde acheta une écrémeuse et une chaudière. Celles qu'ils se servaient coulaient.



Maison de la ferme Soucy vers 1948

Source: Revue de la Société Historique du Madawaska. volume XXVII, Nos 1 - 4, janvier - décembre 1999

Photo tirée du film : « Vallée de la Saint-Jean », qui est paru dans les théâtres du Nouveau-Brunswick en 1948. C'est l'Office national du film qui a pris cette photo. Sur le film, on voyait le chien qui allait chercher les vaches sur la montagne. À remarquer que la montagne était toute défrichée et servait de pâturage pour les animaux. On voit aussi deux poteaux de la ligne d'électricité, qu'on appelait : ligne de transmission à Fraser, qui transportait l'électricité de Grand-Sault à Edmundston. En bas de la maison, il y a la « shed à bois », c'est-à-dire une couverture sur des poteaux, sous laquelle on cordait le bois pour le laisser sécher. Au coin de la galerie, on voit tant Yvonne qui arrose les fleurs, sur la galerie grand-mère Méthaïde qui tricote, sur la ligne ou corde à linge, des verges de laines qui sèchent. Claudia qui soigne les poules et derrière elle, le chien blanc qui suit grand-père Léonide pour aller chercher les vaches. Les « stook » ou gerbes d'avoine se trouvent en avant, sur la photo. Ça veut dire que ce champ était semé en avoine cette année-là.

« Le grand déménagement » incluant la maison et les bâtiments dura deux années et se fit lorsque Éloi acquit la propriété.

À propos de la raison du déménagement des bâtisses, Conrad Soucy explique que les premiers arrivants devaient se construire au bord de

la rivière puisqu'elle était le seul chemin. Tout était en forêt.

En 1886, ça faisait 100 ans que tout était installé là. Ils devaient transporter l'eau du ruisseau au pied de la côte et les bâtisses avaient peut-être besoin de réparations ou d'améliorations. Après

SUR LES TRACES D'UN PIONNIER

que le défrichement fut fait, ils ont trouvé une source d'eau potable au pied de la montagne. Cette source a fourni l'eau courante à la ferme jusqu'en 1994, année qu'ils ont construit la deuxième voie de la Trans-Canadienne, qui passe sur cette source. La première fut construite en 1963-1964.

C'est au tour de Léonide, père de Conrad, d'ajouter à l'histoire en parlant des moyens de locomotion du début du vingtième siècle.

Léonide dit se souvenir qu'il était allé avec son père à la station du C.P.R. chercher les roues actuelles sur la vieille voiture-à-foin, celle qu'on appelle la petite voiture haute, parce qu'elle est plus petite que l'autre. Il dit ne pas savoir l'âge de cette voiture; qu'elle était à grand-père Alexis.

Il se rappelle qu'en allant chercher les roues neuves à Edmundston (c'était l'année où le fleuve Saint-Jean avait éclusé « dans le croche » ou la courbe et l'eau a remonté dans la coulée de la Coopérative du Madawaska et le pont de cèdre avait remonté). Ils avaient fait un autre pont temporaire. C'était aux alentours de 1900 ou 1901.

Ces roues venaient de Frédéricton. Il y avait un dénommé Cooper qui faisait des traîneaux et des « petites voitures »; on les nommaient ainsi, c'étaient les voitures pour aller à la messe et au magasin, il y en avait à un siège et d'autres à deux sièges. On en avait une de chaque sorte ici. C'était pareil pour les traîneaux ou « carrioles ».

Léonide se rappelle que son père Éloi a acheté la première moissonneuse de la région en 1902 et que, pour cette raison, il devait aller



Léonide Soucy & Émélie Cyr

Source: Revue de la Société Historique du Madawaska. volume XXVII, Nos 1 - 4, janvier - décembre 1999

couper du grain jusqu'à Rivière-Verte puisqu'il était le seul à posséder une telle machine.

Conrad achète son premier tracteur en 1948 puis un second en 1952. Avec tous les développements dans le domaine de l'industrie et de la machinerie agricole, les chevaux et les bœufs de la famille disparaissent non sans laisser une certaine nostalgie.

« Nous avons deux paires de chevaux, les petits chevaux, comme on disait, pesaient à peu près 1400 livres chacun, un s'appelait « Dick » et l'autre « Prince » qu'on prononçait à l'anglaise.

Ils avaient le « souffle » court tous les deux et commençaient à être assez âgés, on les a vendus à Zoël

Martin qui vendait des vieux chevaux à Québec pour de la viande de renard.

Les deux autres chevaux, la grosse « team » qu'on appelait, ils pesaient de 1700 à 1800 livres chacun, et s'appelaient Pat et Knight. Quant nous avons acheté le premier tracteur, Léonide disait qu'il fallait garder une paire de chevaux, pour tirer le tracteur quand il serait pris, soit dans la vase ou dans la neige, et surtout pour travailler dans le bois, l'hiver.

Quand nous avons acheté le deuxième tracteur en 1952, nous avions tous les instruments à tracteur pour faire tous les travaux, alors papa a accepté de vendre les chevaux. »

La modernité a changé les mœurs et coutumes de la vie de nos cultivateurs d'aujourd'hui, mais elle n'est pas plus facile pour autant surtout avec la compétition et le coût de la vie.

Je ne saurais terminer sans remercier sincèrement Monsieur Soucy pour sa gentillesse à répondre à mes questions et pour son intérêt à faire connaître ce bien ancestral à tous les membres de l'association des familles Soucy.

Vous laissez un héritage d'une valeur inestimable. Un exemple pour tous ceux qui se dévouent à approfondir nos racines.

Notre histoire c'est notre richesse, et nous sommes riches en histoire. À vous de nous faire découvrir la vôtre...c'est une invitation.

Monique Soucy-Roberge

SUR LES TRACES D'UN PIONNIER

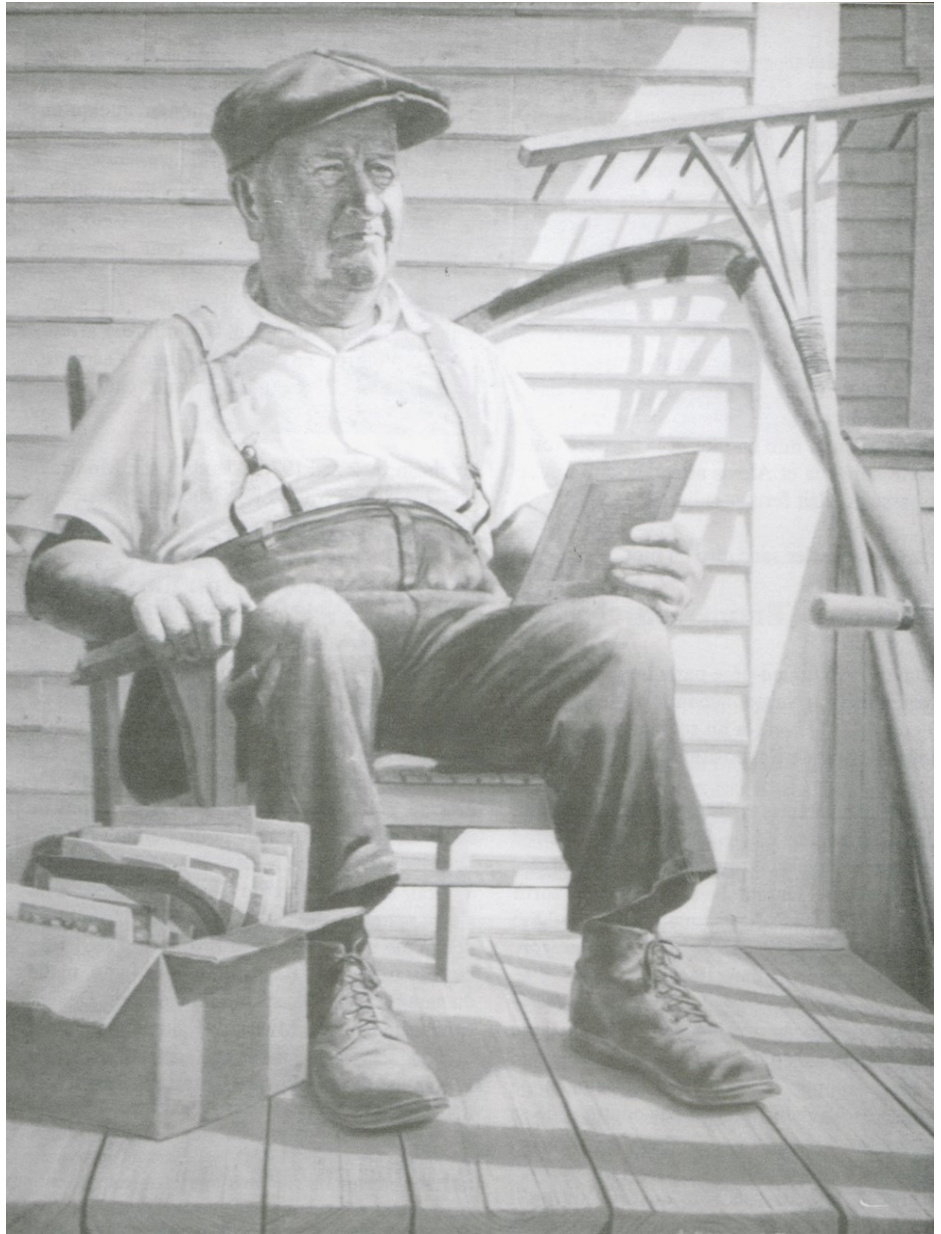
LA FERME SOUCY DE 1790 À AUJOURD'HUI

¹Après la guerre d'indépendance américaine, les Loyalistes viennent s'établir en Amérique du Nord Britannique. Ils doivent quitter les États-Unis. Les Acadiens de Sainte-Anne-des-Pays-Bas, c'est-à-dire Frédéricton, se sont dit qu'ils seraient chassés de leurs terres, que le gouverneur de la province étant un britannique, il allait donner leurs lots aux Loyalistes. C'est alors qu'un groupe d'Acadiens adresse un mémoire au gouverneur-général du Canada, le priant de leur permettre d'aller s'établir au Madawaska. Ils connaissent la région par les courriers Louis Mercure et Joseph Daigle qui voyageaient entre Halifax et Québec par le fleuve Saint-Jean. Ces courriers leurs disaient qu'il y avait de belles forêts et de beaux plantins pour cultiver.

Le 21 juin 1785, le gouverneur du Nouveau-Brunswick (séparé de la Nouvelle-Écosse en 1784) autorise les Acadiens à prendre des terres au Madawaska. Une douzaine de familles acadiennes arrivent en 1785, et l'année suivante, les familles du Québec viennent s'établir dont notre ancêtre **Germain Soucy**.

Parmi les premiers fondateurs se trouve Jean-Baptiste Daigle, Joseph Daigle père (surnommé « Le Père de la colonie ») et Joseph fils qui se prirent des lots côte à côte, du côté nord du fleuve. Ils prirent aussi un lot au nom de Marie-Marguerite Daigle, leur sœur. C'est probablement une affaire de famille et ils ont dû lui aider à défricher.

Pour l'obtention des titres de propriété, il faut défricher trois acres et construire une habitation d'au moins vingt pieds de long par quinze pieds de large.



Peinture de Léonide Soucy par Normand Martin à l'été 1971

M. Normand Martin prit plusieurs jours pour réaliser cette peinture. Il pouvait seulement venir les journées ensoleillées, de 9h00 à 10h00 afin que les ombrages soient toujours à la même place.

En juillet 1787, l'arpenteur de la province George Sproule vient arpenter des lots. Le 1^{er} octobre 1790, Thomas Carleton, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick donne à 49 pionniers les titres de propriété dans la concession Mazerolle (probablement

ainsi nommée parce que le lot numéro 1 est concédé à Joseph Mazerolle). Cette concession consiste en un plan de lots des deux côtés du fleuve Saint-Jean à partir de la réserve indienne jusqu'à la rivière Verte, c'est-à-dire les 49 lots établis ainsi qu'une subdivision pour

SUR LES TRACES D'UN PIONNIER

HOMMAGE À L'ANCÊTRE GERMAIN SOUCY

Léonide Soucy (père de Conrad) et Émile Soucy (oncle de Conrad) derrière la croix de Germain Soucy, le premier Soucy à venir s'installer au Madawaska. Ces croix des premières familles sont érigées dans le cimetière de Saint-Basile et elles le furent à l'initiative de Mgr Ernest Lang, curé de Saint-Basile de 1949 à 1970.



SUR LES TRACES D'UN PIONNIER

les établissements futurs. Parmi ces lots établis, il y a celui de **Marie Marguerite Daigle** sur le lot numéro 28, seul lot octroyé à une femme.

Marie-Marguerite Daigle, fille de Joseph Daigle et de Marguerite Guilbeau, née le 29 mai 1765, épouse Joseph Cyr II, le 10 février 1795. Ce Joseph Cyr II, né le 11 juin 1764, était le fils de Joseph Cyr et Marguerite Blanche Thibodeau, héroïne du Madawaska, surnommée « La Tante Blanche ».

Germain Soucy épouse Marie Rose Cormier le 11 juillet 1791 et s'établit à Grand-Isle, Maine, en face de Rivière-Verte. Le couple aura 4 enfants dont Célestin, troisième enfant de la famille Soucy. Germain décède en 1802. Cette même année, Marie-Marguerite Daigle et Joseph Cyr, étant sans enfant, décident d'adopter Célestin alors âgé de six ans. Cette adoption par la famille de Joseph Cyr repose non pas sur des documents mais seulement sur une tradition. Le 25 juin 1821, Joseph Cyr et son épouse Marie-Marguerite donnent le lot numéro 28, situé sur la rive nord du fleuve Saint-Jean, à Célestin Soucy.

Le recensement de 1831 montre que Célestin était propriétaire de la terre de Marguerite Daigle. Le bien avait alors 30 perches de largeur et comportait une maison, une grange et 60 arpents en culture. Cette terre passa de père en fils jusqu'à son propriétaire actuel de la manière suivante :

Le 5 octobre 1848, elle devient la propriété d'Alexis Soucy, né à Saint-Basile le 15 octobre 1823, marié à Louise Paradis, fille de Pierre Paradis et de Anastasie Thériau, le 8 juillet 1853. Du 6 octobre 1881 à 1923, Éloi Soucy prend la relève. Éloi est né à Saint-Basile le 26 août 1858, et marié à



LÉONIDE, YVONNE ET ÉMILE SOUCY À L'ÉTÉ 1971.
Photo prise par Normand Martin



DEUX FERMES BICENTENAIRES RECONNUES AU MADAWASKA
De gauche à droite : M. et Mme Conrad Soucy, le ministre de l'agriculture, M. Malcolm McLoad, Mme et M. Maurice Thibodeau de Rivière-Verte.

SUR LES TRACES D'UN PIONNIER

Méthilde Cyr, fille de Sylvain Cyr et de Flavie Cyr, le 23 janvier 1882.

Le jeune couple déménage, vers 1886, la maison familiale ainsi que la grange et le hangar sur le coteau au pied de la montagne. Ils y aménagent une source qui, depuis, fournit l'eau courante à la famille et au bétail.

Le 27 février 1923, Éloi cède sa terre à Léonide Soucy, né à Saint-Basile le 26 août 1894, et marié à Émélie Cyr, fille de Léville Cyr et d'Hélène Clavet, le 24 juin 1925. Le 3 septembre 1968 la terre est transmise à Conrad Soucy, né à Saint-Basile le 10 mai 1926, marié à Claudia Fournier, fille de Félix Fournier et de Léona Therrien, le 16 juin 1947. Le 31 mars 1982, la terre devient la propriété de Paul-Émile Soucy, né à Saint-Basile le 24 mai 1949, et marié à Nicole Cyr, fille de Rémi Cyr et de Georgette Thériault, le 30 juin 1973.

La terre concédée en 1790 à Marie-Marguerite Daigle est donc passée de Célestin Soucy à son fils et à ses arrières-petits-fils jusqu'à la sixième génération.

Le 15 novembre 1984, Monsieur Conrad Soucy et son épouse reçoivent une lettre venant de la part du ministre de l'Agriculture, Monsieur Malcolm N. MacLeod, et du président de la Commission du Bicentenaire, les avisant qu'ils recevront le 23 novembre prochain le prix de la ferme du Bicentenaire, car la ferme est demeurée dans la même famille pendant les deux cents dernières années ou plus et son exploitation a été continue pendant toute cette période.

Aujourd'hui la terre est toujours exploitée par Paul-Émile Soucy qui détient un diplôme de technologie agricole. Appuyé par son épouse

DEPARTMENT OF AGRICULTURE
AND
RURAL DEVELOPMENT
P.O. BOX 6000, FREDERICTON, N.B.
E3B 5H1



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'AMÉNAGEMENT RURAL
C.P. 6000, FREDERICTON, N.-B.
E3B 5H1

Le 15 novembre 1984

M. Conrad Soucy,
St. Basile, N.B.

Monsieur,

Le ministre de l'Agriculture, M. Malcolm N. MacLeod, et le président de la Commission du Bicentenaire, M. Alfred Landry, sont très heureux de vous aviser que vous recevrez, le 23 novembre 1984, le prix de la ferme du Bicentenaire, car votre ferme est demeurée dans la même famille pendant les 200 dernières années ou plus et son exploitation a été continue pendant toute cette période.

Les prix seront décernés au banquet annuel de l'Association des expéditeurs de pommes de terre du Nouveau-Brunswick qui débutera à 19h00, au Motel Près-du-Lac.

Nous avons pris des dispositions afin que vous et votre épouse puissiez assister à ce banquet.

S'il vous était impossible de vous y rendre, je vous saurais gré de me le faire savoir le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'E. B. DeMerchant'.

E. B. DeMerchant
Agent d'information
Ministère de l'Agriculture
Fredericton, N.-B.
Téléphone: 453-6732

EBM/pp

Our Best Belongs to You



Des Produits De Choix Pour Vous

FERME BICENTENAIRE RECONNUE AU MADAWASKA

Lettre du ministre de l'Agriculture, Monsieur Malcolm N. MacLeod, et du président de la Commission du Bicentenaire, avisant que la ferme Soucy a été reconnue au titre de ferme du Bicentenaire.

Nicole, par ses parents, Conrad et Claudia, ainsi que par ses trois fils, il dirige le bien ancestral avec beaucoup de succès. Il se spécialise dans la culture de la pomme de terre en rotation et des céréales, ainsi que l'exploitation et l'aménagement de ses terres boisées.

Référence :

¹ Bicentenaire de Saint-Basile en 1992,

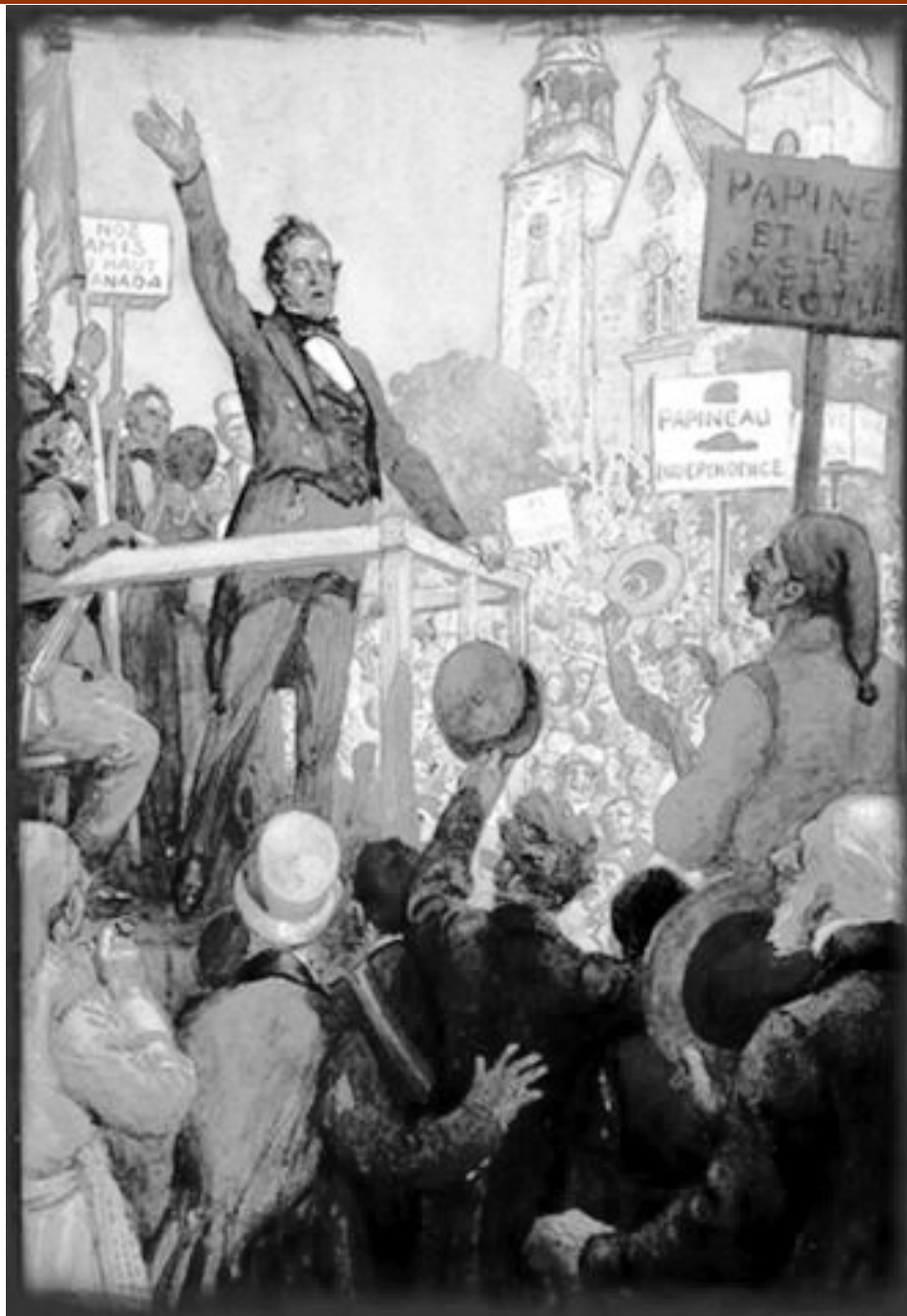
Monique Soucy-Roberge

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

ANTOINE SOUCIS ET FLAVIEN SOUCY,
PATRIOTES DE LA RÉBELLION DE
1837-1838

Il y a de ces héros qui entrent par la grande porte d'en avant, avec tout le mérite d'une gloire posthume, et d'autres, par des circonstances fortuites de l'histoire, par la porte d'en arrière. Le *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes, 1837-1838*, ouvrage d'Alain Messier, paru aux Éditions Guérin en 2002, cite deux noms qui méritent une attention particulière : ANTOINE SOUCIS (prononcer Soucisse) et FLAVIEN SOUCY (certaines sources historiques sur les Patriotes vont même parler d'un certain Flairin ou Flairien Soucy ?), tous deux cultivateurs de St-Eustache. Malgré mes recherches, autant dans les archives de l'époque qui font référence à la rébellion que dans le dictionnaire encyclopédique précité, il n'est fait mention des noms des parents de ces deux patriotes, ni de leur occupation ou même de leur âge respectif. Les liens que je fais, dans cet article, tiennent compte logiquement de fortes probabilités et similitudes qui sont établies en fonction des individus ayant porté ou ayant une ressemblance avec leurs noms, leurs lieux et la période où ces mêmes individus auraient vécu.

ANTOINE SOUCIS serait né le 26 mars 1807, à Ste-Anne-des-Plaines, et il serait l'un des fils de Pierre Soucis (1785-1853) et de Marguerite Vaillancourt (1787-1876), couple marié à Lachenaie le 17 février 1806. Antoine, cultivateur, ne sait ni lire, ni écrire, comme la plupart de nos ancêtres à cette époque. Il se marie le 4 novembre 1828 à Mascouche, avec Marie-Angélique Beaudoin. Il est fort probable qu'Antoine et sa famille s'établissent par la suite,



dans le village de St-Eustache, sur la rive-nord de Montréal puisque le 14 décembre 1837, il participe à la fameuse bataille de St-Eustache, dont plusieurs de ses compatriotes trouvent la mort. Il est fait prisonnier, la journée même, par les troupes britanniques et, deux jours plus tard, le samedi 16 décembre, il est consigné à la prison de Mon-

tréal, mieux connue sous le nom de la prison *Au-Pied-du-Courant*. Le journal de l'époque *Le Canadien* cite en première page, dans son édition du lundi 18 décembre 1837, le nom d'Antoine Soucis, avec d'autres patriotes, qui furent arrêtés et emprisonnés pour avoir participé à la rébellion. Libéré, il retourne vivre dans la région de Mas-

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

couche pour aller ensuite s'établir à St-Lin-des-Laurentides. Il se remarie en deuxième noces, le 22 avril 1872, avec Céleste Léveillé (veuve de Pierre Milquette) et meurt le 24 mars 1874, à St-Lin-des-Laurentides, à l'âge de soixante-six ans.

Dans le *Dictionnaire Drouin (classés par noms masculins)*, je n'ai trouvé aucune inscription sous Flairin ou Flarien Soucy. Donc, il est possible que ce personnage n'aurait, sans doute, jamais existé. Malgré la logique et mon intuition, je suis tenté de faire un certain rapprochement entre Flavien et Flairin, mais je n'ai pas encore prouvé, selon les sources consultées, qu'il pourrait s'agir du même personnage.

Devant la difficulté de confirmer que notre Flairin pourrait être notre Flavien, tant recherché, et que les pistes amenées ne sont point certaines, j'ai décidé de laisser cette avenue de côté ayant peur de m'égarer dans les dédales infructueux d'une recherche généalogique qui n'aboutirait point. Donc, avis aux intéressés(es) qui veulent aller plus loin, le chemin vous est ouvert pour faire une bonne recherche intéressante, mais attendez-vous à une recherche qui soit laborieuse.

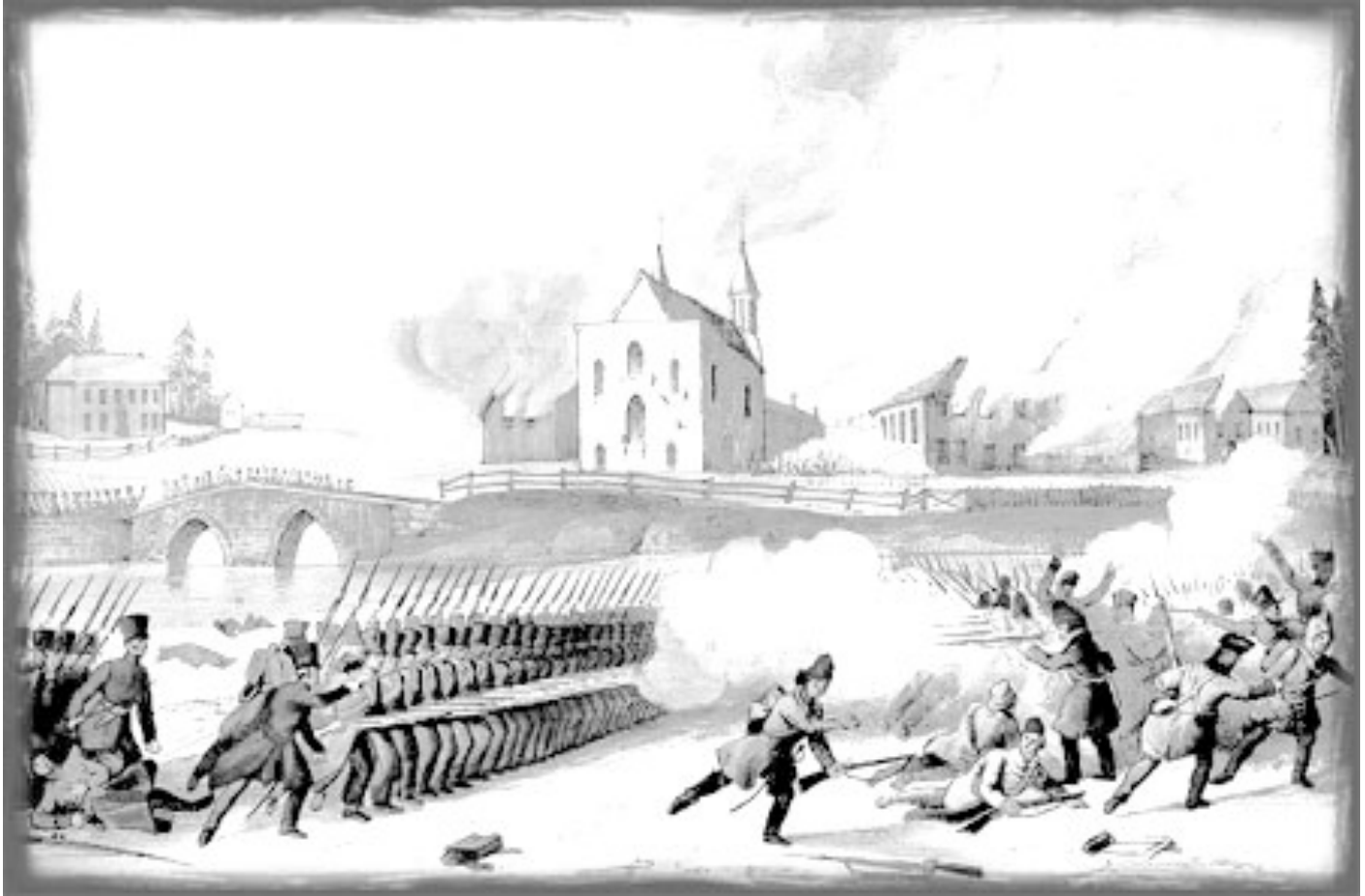
Par contre, dans le *Dictionnaire Drouin*, on mentionne un certain Flavien Soucy (prénomé aussi Fabien), fils de Pierre Béloni Soucy et de Geneviève Guinard (ou Dignard) de Rivière-du-Loup (région du Bas du fleuve) qui aurait vécu au début du 19^{ième} siècle. Le fruit de mes recherches ne pose aucun lien de parenté entre Antoine Soucis et Flavien Soucy même si tous les deux habitaient la région de St-Eustache.



FLAVIEN SOUCY naît le 24 juin 1801 à Rivière-du-Loup. Il est cultivateur, et ne sait ni lire ni écrire. Il se marie le 9 août 1819 à Berthierville, avec Marie-Paul Hus. Après les événements de 1837-1838, il revient s'établir dans son patelin. Flavien Soucy (ou Fabien Soucie) décède à Boucherville le 15 août 1846. Il est âgé de 44 ans, d'après le registre paroissial. Tout ce que je sais de ce Flavien, c'est qu'il est fait prisonnier lors de la fameuse bataille de St-Eustache, tout comme Antoine Soucis et 219 autres patriotes venant de la région des Deux-Montagnes. Ce lot de

patriotes prisonniers ira rejoindre les 1,200 autres patriotes à travers le Bas-Canada qui furent emprisonnés pour haute trahison envers sa Très Gracieuse Majesté Britannique, la reine Victoria (1819-1901). Combien de temps Antoine et Flavien restèrent prisonniers ? Je ne le sais pas. Aucun document d'archives de l'époque ne l'atteste, mais je peux soupçonner qu'ils durent au moins rester quelques mois en prison et, libérés plus tard, lorsque les effets de la rébellion furent complètement écrasés et dissipés.

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE



Bataille à Saint-Eustache(1837)

Archives Nationales du Canada. Reproduction d'une lithographie de N. Hartnell, d'après un dessin de Lord Charles Beauclerck

Pour faire une histoire courte, disons que les racines de la Rébellion de 1837-1838 sont une somme de conséquences malheureuses où, frustrations, déceptions et misères grandirent aux fils des ans, en parlant du lendemain de l'acte Constitutionnel de 1791 lorsque les colonies du Dominion se dotèrent d'un système parlementaire unique sur leurs terres. Presque au milieu du 19^{ième} siècle, à l'aube de démocraties politiques et de révolutions, les colonies britanniques n'échappent pas à ce vent de liberté qui a secoué sa stabilité et sa légitimité depuis la Révolution américaine de 1776. Les colonies du Dominion, incluant aussi le Haut-Canada, veulent de plus en plus de pouvoir et insistent pour avoir un système de représentation qui se veut

en conformité avec leurs aspirations politiques et économiques, légitimement liées avec la naissance d'un concept d'identité canadienne, coupé des décisions de Londres. On peut affirmer que l'idée de la Fédération Canadienne de 1867 prend sa source dans les raisonnements qui ont suivi la compréhension des balbutiements qui ont conduit à la Rébellion de 1837-1838. L'année 1837 fut l'aboutissement de ces frustrations qui éclatèrent en révoltes spontanées, par manifestations publiques de toutes sortes et surtout l'appel des armes, dans les colonies du Haut et du Bas-Canada surtout avec l'arrivée des résolutions Russell (mai 1837) qui anéantirent les aspirations d'émancipation de cette nouvelle nation, recherchant sa propre identité nationale.

La rébellion du Haut-Canada fut conduite par un certain William Lyon Mackenzie (1795-1861), grand-père maternel du célèbre premier ministre du Canada, William Lyon Mackenzie King (1874-1950) et celle du Bas-Canada fut conduite par Louis-Joseph Papineau (1786-1871). Face à l'organisation de l'armée la plus redoutable du monde, l'armée britannique conduite sous la poigne de fer de John Colborne (1778-1863), dit le *Vieux Brûlot*, la rébellion fut vite écrasée. Les principaux chefs de la rébellion fuirent, soit vers les États-Unis ou vers l'Europe. D'autres furent pendus, haut et courts, d'autres furent tout simplement exilés en Australie pendant de nombreuses années.

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

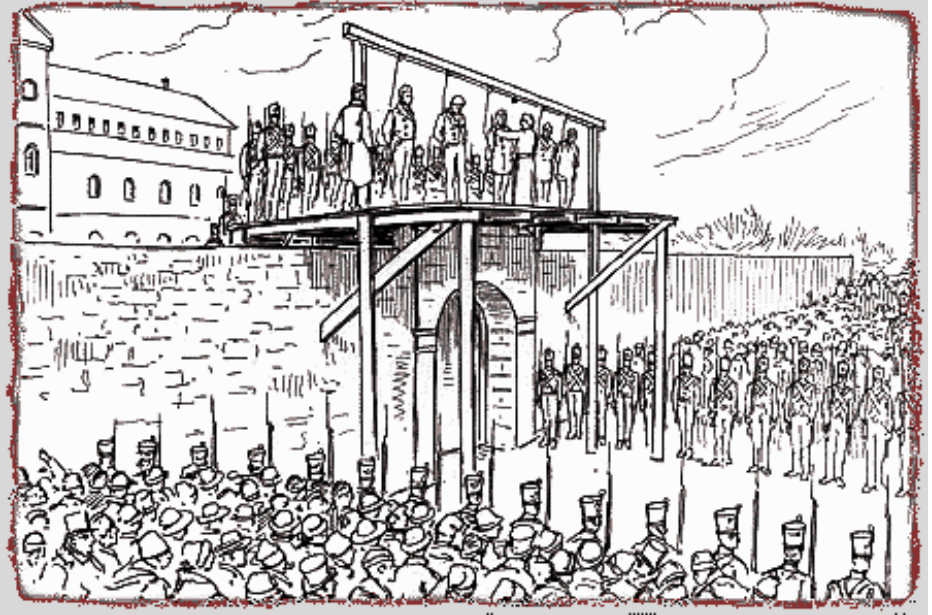
Antoine Soucis et Flavien Soucy n'avaient probablement pas l'âme d'un quelconque tribun comme celle empruntée à un Louis-Joseph Papineau éloquent, ni le verbe arrogant comme le fameux docteur Jean-Olivier Chénier (1806-1837) qui trouva une mort glorieuse pour la défense de ses nobles convictions. En dépit du manque d'informations précises sur l'origine d'Antoine Soucis et de Flavien Soucy, patriotes de la Rébellion de 1837-1838, leurs noms méritent quand même d'être gravés dans nos mémoires par rapport à ces événements tragiques qui ont fortement marqué l'histoire du Québec du 19^{ième} siècle

Pierre Soucis (*de la branche des Soucy de Mascouche*)

Pour communiquer avec l'auteur : pierre.soucis@tr.cgocable.ca

INDEX BIBLIOGRAPHIQUES

- 1 Alain Messier (2002) : *Dictionnaire encyclopédique et historique des patriotes – 1837-1838*, Éditions Guérin.
- 2 Archives nationales du Québec et Bibliothèque centrale de Montréal (Salle Gagnon) : *Index des baptêmes, mariages et sépultures de St-Charles-de-Lachenaie (1762-1817), St-Lin-des-Laurentides (1853-1876), St-Henri-de-Mascouche (1826-1851) et Ste-Genève-de-Berthier (1807-1823)*.
- 3 Gabriel Drouin et collaboratrices (1998) ; *La masculine : Répertoire alphabétique des mariages des canadiens-français (1760-1935) présenté par Jean-Pierre-Yves Pepin*, Les Éditions Historiques et Généalogiques Pepin. Coll. Notre Patrimoine.
- 4 Gérard Filteau (1975) : *Histoire des Patriotes*, Éditions de l'Aurore.
- 5 Jacques Lacoursière (1996) : *Histoire populaire du Québec : De 1791 à 1841*, Éditions Septentrion.



- 6 Journal, Le Canadien : *Édition du lundi 18 décembre 1837* (collection privé).

SITES INTERNET

1. **Drapeau des Patriotes de 1837-1838**
<http://www.mef.qc.ca/nosdrapeaux.htm>
2. **Lithographie de Lord Charles Beauclerk**
http://www.mcq.org/histoire/julie_papineau/st_eustache.html
3. **Patriotes de 1837-1838**
<http://www.er.uqam.ca/nobel/k14664/patriote.htm>
http://www.mcq.org/histoire/julie_papineau/c_epoque.html
- 4) **Prison Au-Pied-du-Courant**
<http://www.providenceintl.org/english/Actuality/PasE/PAS2.htm>
<http://www.vigile.net/01-4/patrimoine-patriotes.html>

REMERCIEMENTS

**L'auteur tient à remercier, plus particulièrement, madame Brigitte Bibaud, stagiaire au Centre de recherche en généalogie de St-Eustache, et madame Josée Kourie de la Bibliothèque Centrale de Montréal (Salle Gagnon) ainsi que monsieur Alain L. Soucy et madame Monique Roberge-Soucy pour leurs précieuses collaborations à la rédaction de cet article.*

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

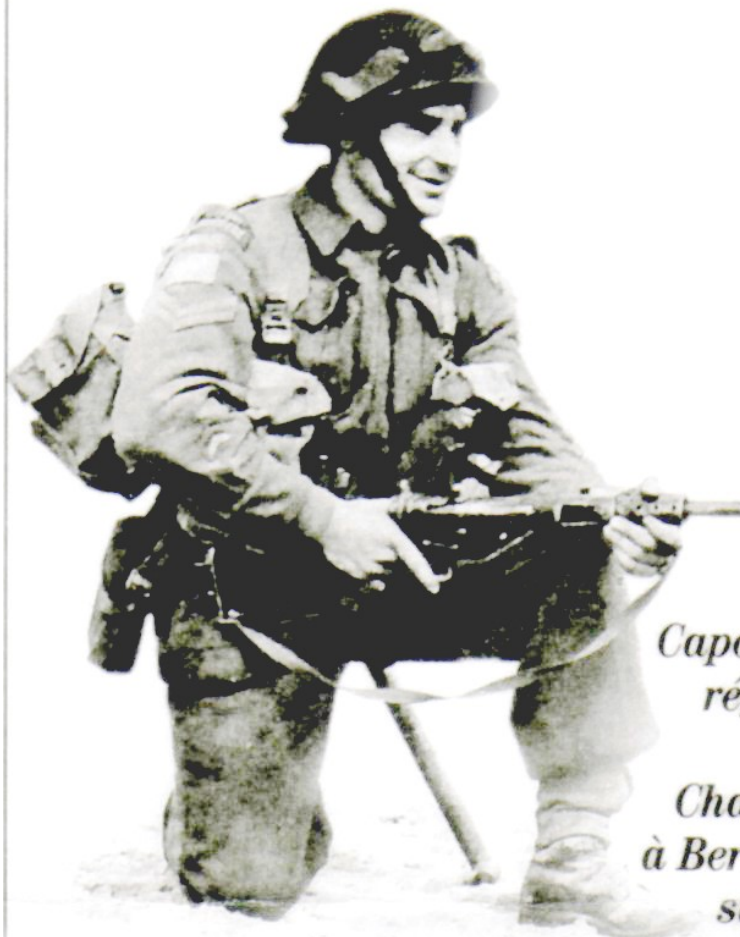
ANDRÉ SOUCY CAPORAL DU RÉGIMENT DE LA CHAUDIÈRE

Avec tous ces Canadiens qui se sont enrôlés dans l'armée de l'air comme dans celle de terre ou dans la marine canadienne, bien des foyers québécois peuvent parler avec fierté aujourd'hui d'un membre de leur famille qui a participé à la deuxième guerre mondiale, celle qui a commencé le 1^{er} septembre 1939 pour se terminer le 2 septembre 1945.

Dans mon cas, ce fut un frère de mon père qui, bien que marié et papa de jeunes enfants, fit la traversée mais n'alla jamais au front. Ce fut aussi un cousin de mon père, ANDRÉ SOUCY qui s'enrôla avec le Régiment de la Chaudière et participa à toutes les campagnes qu'effectuèrent ce régiment.

ANDRÉ SOUCY était originaire de St-Édouard de Lotbinière et il avait 22 ans à l'époque. C'était un jeune adulte qui laissait ses parents, ses frères, ses sœurs et ses amis pour aller se battre contre ce monstre hitlérien qui, de jour en jour, étendait de plus en plus ses tentacules sur une bonne partie du monde européen.

ANDRÉ SOUCY joignit les rangs du Régiment de la Chaudière (Mitrailleuses) afin d'y faire son service militaire. ¹«*Le Régiment fut mobilisé le 1er septembre 1939. Il établit ses quartiers généraux à Lac Mégantic et passa l'hiver dans les édifices de l'immigration au Bassin Louise (Québec) et à la Citadelle. Au printemps 1940, il s'installa au camp Valcartier. Le 24 mai 1940, on le redésigna sous le nom de "Régiment de la Chaudière" et devint unité d'infanterie (Rifle). À l'automne, il partit pour le camp de Sussex (Nouveau-Brunswick) où se groupa la 8^{ème} Brigade.*»



*Caporal du
régiment
de la
Chaudière
à Bernières-
sur-Mer,
en juin 1944*

Le caporal André Soucy à Bernières-sur-Mer en juin 1944
Savait-il qu'il venait de poser le pied sur la terre ancestrale des Soucy
SOURCE: Archives Nationales du Canada (<http://www.geocities.com/CapitolHill/Lobby/1618/>)

¹«*Le 20 juillet 1941 les militaires du Régiment dont le caporal ANDRÉ SOUCY quittent le camp militaire de Sussex au Nouveau-Brunswick en direction d'Halifax.*»

²«*Le 21 juillet c'est l'embarquement pour le Royaume-Uni. ¹L'angoisse et la gaieté semblent régner partout. Le soir même, les troupes montent à bord du H.M.T. Strathmore, un luxueux bateau de la ligne P&O. Le lendemain, le Strathmore prend*

place dans le convoi pour se diriger vers l'Angleterre. Tous étaient sur les ponts, le cœur gros de voir disparaître la côte canadienne, que plusieurs n'allaient jamais revoir.»

¹«*Le voyage se fit sans incident majeur. Le 25 juillet, l'ancre fut jetée dans la rivière Clyde au large de Gourock. Quelques jours plus tard, le régiment s'installait à Aldershot (dans les baraques de Corunna.). Leur premier contact avec l'Angle-*

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

terre ne fut pas très gai, l'atmosphère était sévère, tendue. Pour le régiment, la guerre commençait avec une invasion imminente. »

²« *Durant son séjour en Grande-Bretagne, le bataillon suivit toutes les phases de l'entraînement nécessaire pour le débarquement. Stationné dans le sud de l'Angleterre et en Écosse, il prit part à toutes les grandes manœuvres de l'armée canadienne et à plusieurs de l'armée anglaise. Le Régiment se fit toujours remarquer par son endurance, sa débrouillardise et son esprit de corps.»*

¹« *Le 5 août 1941, le bataillon fut envoyé dans le Nord de l'Écosse à Inverrary où les soldats commencèrent un entraînement intensif. Un entraînement de culture physique, tactique, de tirs et de marches »*

²« *Le 1er juin 1944, les premières troupes du Régiment de la Chaudière s'embarquaient à Southampton pour rejoindre l'Armada qui irait détruire la "FESTUNG EUROPEA".»* ¹« *Au moment où nos soldats victorieux poursuivaient un ennemi en déroute, ceux-ci se virent chargés de libérer Boulogne et Calais. Ces deux villes faisaient partie du "festung Europa" (Forteresses de l'Europe). Ces villes avaient été fortifiées dès que les Allemands s'étaient rendu compte du danger imminent d'un débarquement allié. »*

²« *Puis vint la préparation immédiate du grand jour, le 1er jour de la victoire finale, l'invasion de la côte normande tôt le matin du 6 juin 1944. »*

Cette photo sur laquelle figure le caporal ANDRÉ SOUCY accom-

pagnait le texte intitulé « La guerre à la Une ». Elle fut publiée dans le magazine-souvenir en l'honneur des cent ans du journal « Le Soleil », (1896-1996).

²« *Le 6 juin 1944, le Régiment de la Chaudière débarquait sur les plages de Bernières sur Mer et entreprenait sa marche victorieuse à travers la France pour la continuer jusqu'en Allemagne, devant un ennemi demandant grâce. C'est ainsi qu'il peut aujourd'hui revendiquer l'honneur d'avoir pris part à la plus grande opération militaire de l'histoire, honneur qu'aucune autre unité québécoise ne partage avec lui. Le soir du Jour J, le Régiment avait atteint tous ses objectifs et il n'est pas exagéré de dire qu'il fut la seule unité de la tête de pont des forces d'invasion à réussir un tel exploit. Les pertes avaient été sérieuses, mais moindres que les prédictions, le sacrifice des uns, tout en couronnant leur courage, permettait aux autres de continuer la tâche. Les jours suivants, on ne s'arrêtait que pour permettre au Régiment de se reformer, combler les vides et se préparer à de nouvelles conquêtes. Colomby-sur-Thaon, Rots, Carpiquet, les Jumeaux, Colombelles, Vaucelle, noms qui évoquent à tous les anciens des heures de danger, de sacrifice, des jours de gloire. Après 55 jours en ligne, le 31 juillet, on accorda au Régiment un repos à Basly, village qu'il avait libéré le 6 juin. »*

²« *Ce fut la poussée à travers la France et la poursuite de l'ennemi en fuite, puis ce fut Mandeville, Rouvres et la défaite allemande en France. Le 17 septembre, le Régiment faisait le siège de Boulogne qui tombait le 22. Le 25, c'était au tour du Cap-Blanc-Nez de recevoir la visite des gars de la Chaudière*



SOURCE: Archives Nationales du Canada
³<http://www.geocities.com/CapitolHill/Lobby/1618/>

et le même jour, Calais les recevait. Vint la campagne de l'Escault qui les occupa durant tout le mois d'octobre. Durant les mois de novembre à janvier, le Régiment tint des positions défensives à Nimègue, Kapel, Beck, Driehuizen, Groesbeek, Wyler et Althorst. Ce fut une période d'attente, de froid, de calme parfois poignant. On patrouille d'un côté comme de l'autre, on s'épie... On s'entraîne pour l'attaque finale.

Le 8 janvier 1945, ce fut la bataille de Leuth, dans une région inondée par l'ennemi; le 26, après un combat acharné et au prix de sacrifices sublimes, c'est Hollen qui tomba entre nos mains. Mars connaît lui aussi des combats qui ont été pour l'unité des jours de gloire; qu'il suffise de nommer la forêt de Hochwald, Emmerick, Hoch, Elten. Durant le dernier mois de combat, le Régiment de la Chaudière livra plusieurs batailles qui méritent d'être citées et dont l'issue permit de détruire les dernières résistances allemandes. L'unité nettoya le Nord de la Hollande (Zutphen, Zwolle, Sneek, Lemmer, Bunde) et poussa en Allemagne, jusqu'à Grossefehn, vers Aurich dans l'intention d'attaquer Emden par l'arrière. Ce sont autant de lieux où le Régiment s'est couvert de gloire.

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

C'est alors que le Boche qui en avait assez, décida de se rendre sans condition. Les "CHAUDS" combattirent du jour "J" au jour "V". Heureux d'avoir aidé à la défaite de ce peuple qui avait fait trembler le monde et avait voulu le dominer, les gars de la Chaudière, après s'être couverts de gloire, continuaient la tâche avec leur 3ème Bataillon et ils s'enrôlèrent dans l'armée d'occupation. Les nombreux combats auxquels il prit part du mois de juin 1944 à la victoire, en mai 1945, lui valurent le respect des troupes alliées et allemandes. Aux yeux de plusieurs observateurs, les "Chauds" comme on les appelait familièrement, figurèrent parmi les meilleurs soldats du monde. On sait que le Canada, une fois les hostilités terminées, participa à l'occupation de l'Allemagne. Le Régiment de la Chaudière peut aussi revendiquer l'honneur d'avoir été la seule unité levée au Québec à participer à cette importante mission. Il joua alors un rôle de premier plan dans la Péninsule Emden-Wilhelmshaven sur la Mer du Nord.

Les soldats du Régiment de la Chaudière ont grandement participé au "D Day" (le débarquement en Normandie.) contrairement au Royal 22ième Régiment qui était très peu présent durant l'opération. D'après plusieurs sources, le Régiment de la Chaudière est responsable de la libération de la France de l'emprise allemande. C'est dans ce genre de bataille que nos soldats du Régiment de la Chaudière se sont particulièrement illustrés. Plusieurs actes de bravoure ont eu lieu durant cette guerre atroce. Certains sont parvenus jusqu'à nous, mais plusieurs, trop peut-être, resteront à jamais oubliés, car leurs héros sont morts au combat. »



Le Régiment de la Chaudière en action lors de la guerre 1939-1945

SOURCE: Archives Nationales du Canada
<http://www.gcocities.com/CapitolHill/Lobby/1618/>

ANDRÉ SOUCY reviendra à Québec en 1946 et épousera une très jolie québécoise du nom de Géraldine Côté (Géraldine est membre de notre association et remariée aujourd'hui). De ce couple naîtront quatre enfants. ANDRÉ SOUCY décèdera subitement en 1984.

Je ne saurais terminer ce texte sans cette petite anecdote. Je vis présentement en Europe et lorsque je rencontre des hollandais et que je dis que je suis canadienne, leur reconnaissance est encore bien présente. « Oh! Canadienne...C'est votre armée, vos soldats qui sont entrés chez nous et qui nous ont délivrés ». Ils ont encore des faits et des dates bien précis à l'esprit lorsqu'ils nous en parlent avec émotion.

Pendant tous ces affrontements, la reine Juliana trouvait asile au Canada. La Hollande envoie, à chaque année, des milliers de tulipes qui ornent les parterres des différents édifices gouvernementaux à Ottawa. Ils se souviennent...

Sources :

¹La guerre à la une. P.13 – Journal Décembre 1996.

Magazine Souvenir « Le Soleil », 1896-1996. Cent ans vers un nouveau siècle.

²Autorisation de publication provenant du Commandant du Régiment de la Chaudière. Texte écrit par le major Gosselin.

³ Archives Nationales du Canada.

Monique Soucy Roberge

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

JOSEPH LOUIS SOUCY ARTILLEUR D'UN BOMBARDIER DE L'ARMÉE DE L'AIR DES ÉTATS-UNIS

Joseph-Louis Soucy est né à Saint-Antonin en 1908 du second mariage (5 août 1907) de Ovide Soucy (1861-1924) et de Marie Mailloux. De son premier mariage le 13 juillet 1891 avec Mathilde Lavoie, Ovide avait eu six enfants¹ dont Marie aura la charge des plus jeunes après le décès d'Ovide le 26 décembre 1924. De plus, Marie Mailloux avait à la maison deux autres enfants, Antonin (mon père) et Thérèse (ma tante), nés de son mariage avec Ovide. Dans ces conditions, Joseph-Louis part travailler aux Etats-Unis dans un souci d'aider sa mère. Joseph-Louis avait seulement 24 ans.

Rendu en terre américaine, sa mère était fière de lui car il aidait à subvenir aux besoins de la famille. Peu de temps avant la guerre 39-45, mon oncle s'enrôle dans l'Armée de l'Air des Etats-Unis. La guerre déclarée, il eut le poste d'artilleur (gunman) qui lui fut assigné dans la queue arrière d'un avion bombardier.

Posté en position de mitrailleur de queue, Joseph-Louis pris part à une mission de reconnaissance en Normandie en préparation au débarquement des Canadiens à Dieppe, le 19 août 1942. L'équipage, composé du pilote, du copilote et de six (6) soldats était prêt à toute éventualité. Néanmoins, les fortifications allemandes sont redoutables et la puissance de feu considérable (armes automatiques, mortiers, canons de moyen et de gros calibre, batteries côtières à longue portée). Parti du sud de l'Angleterre, l'avion essuie le tir de la défense allemande à l'approche de la côte d'Albâtre et est touché.

L'avion perd de l'altitude et l'écrasement est prévisible. Devant l'inévitable, l'équipage prend la décision d'abandonner l'avion et de sauter en parachute. Joseph-Louis Soucy ouvre la porte du bombardier pour faire sortir ses cinq (5) compagnons qui sautent aussitôt en parachute. N'écouter que son courage, il part ensuite vers l'avant de l'avion pour porter secours au pilote et au co-pilote. Joseph-Louis a tôt fait de constater que le pilote est coincé dans la carlingue et qu'il lui faudra le dégager. Il y met tous les efforts. Ce faisant, mon oncle se blesse à la hanche mais il réussit néanmoins à sortir le pilote de sa fâcheuse position. Joseph-Louis aide le pilote et le co-

pilote à sauter en parachute et finalement tout l'équipage touche le sol en Normandie derrière les lignes allemandes. Tout le monde est sauf.

Les résistants français libres viennent à leur secours et ils sont aussitôt transportés dans un hôpital en Normandie. Joseph-Louis Soucy est le plus blessé d'entre tous ayant une fracture à la hanche. Il restera hospitalisé deux (2) semaines. Durant son hospitalisation, il fait la rencontre d'une superbe infirmière qui prend charge de sa réhabilitation. Elle s'appelle Viola Bissonnet.



Bombardier américain B-26 Marauder utilisé en Normandie durant la guerre 39-45



Batterie allemande à Longues en Normandie durant la guerre 39-45

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

Deux ans après le raid de Dieppe, les Canadiens débarquent à Juno à l'aube du 6 juin 1944¹, participent aux combats de la bataille de Normandie et le 1^{er} Septembre 1944, la 2^e Division canadienne libère Dieppe.

Après la fin du conflit, Joseph-Louis Soucy retourne aux Etats-Unis en compagnie de Viola Bissonnet qui continue de le soutenir dans sa réhabilitation. Joseph-Louis fait l'acquisition d'une maison à Springfield au Vermont. C'est là qu'il poursuivra sa convalescence. Joseph-Louis et Viola devinrent amoureux et ils vécurent ensemble à Springfield.

En reconnaissance de l'héroïsme dont il a fait preuve dans le sauvetage des membres de l'équipage de l'avion bombardier abattu au-dessus de la Normandie, Joseph-Louis Soucy fut décoré de la médaille de la bravoure et du courage. Je peux vous dire que la médaille était « superbe » pour l'avoir vue de mes yeux.

Joseph-Louis est décédé en décembre 1993 à l'âge de 85 ans. Il a souffert de sa hanche jusqu'à sa mort, mais il était très fier du sauvetage qu'il avait fait.

Micheline Soucy, nièce de Joseph-Louis et petite-fille d'Ovide Soucy

¹ *André Soucy participe au débarquement*

¹ Référence: Bulletin «La Source», édition 2003, Pages 48 à 52.



Joseph-Louis Soucy



Viola Bissonnet et Joseph-Louis Soucy dans leur maison à Springfield au Vermont

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

FLAVIUS SOUCY CONSTRUCTEUR DE CUIRASSÉS POUR LA MARINE DES ÉTATS-UNIS

Joseph Arthur **Flavius** Soucy est né à Saint-Éleuthère dans le comté de Kamouraska, le 11 juin 1889. Il est le fils de Joseph **Gabelus** Soucy, originaire de Sainte-Hélène de Kamouraska, et de Marie Hélène Levasseur. Gabelus Soucy, tout comme son frère François-Florentin dont nous avons parlé dans le bulletin La Source de décembre 2001, tire profit de l'exploitation industrielle de la forêt. Alors que François-Florentin concentre ses activités au moulin de pâte à papier de Saint-Antonin, Gabelus exploite des scieries à Saint-Éleuthère autour du lac Pohénégamook. C'était à la fin du XIXe siècle à l'époque où les moulins à scie brûlaient comme des feux de paille. À la suite de trois (3) incendies successifs qui ravagèrent ses scieries de bardeaux de cèdres, Gabelus en construisit un quatrième qui fut aussitôt revendu avant de passer aux États-Unis. La famille va s'établir à Rumford dans l'état du Maine.

Le 4 juillet 1910, Joseph Arthur Flavius Soucy épouse Marie Pomela Ouellet, fille de Joseph Ouellet et de Praxède Lussier de Cacouna. Le mariage a lieu dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Rumford. Le couple donnera naissance à quatre (4) garçons vivants: Joseph Georges **Robert** (1911-2004), Joseph **Lucien** Ulric (1917-2003), Joseph **Normand** Paul (1924-vivant) et Joseph **Victor** André (1926-vivant).

En septembre 1939, Flavius et Pomela demeurent à Brooklyn dans l'état de New-York. Le couple habite dans une conciergerie située au 131 Vanderbilt Avenue au nord de Myrtle Avenue dans le quartier Fort Green. Le logement est situé tout près des chantiers navals de la marine américaine connus sous le nom de New York (Brooklyn) Navy Yard. Le chantier est aussi connu sous le nom

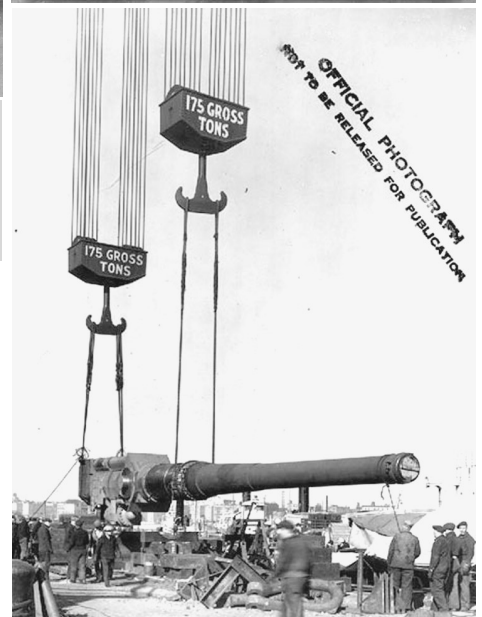
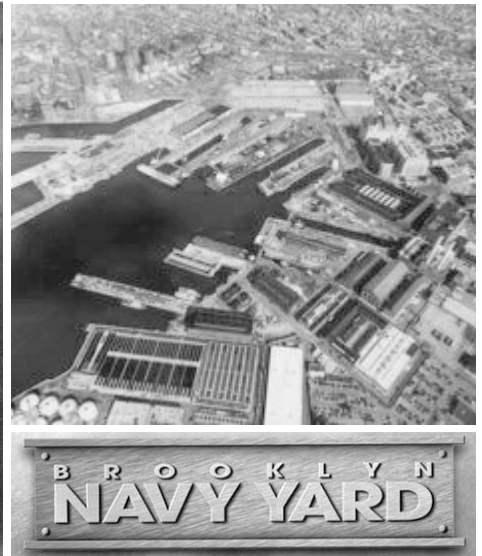


Flavius Soucy et Pomela Ouellet

Ce couple s'est marié dans la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Rumford dans l'état du Maine (États-Unis), le 4 juillet 1910.

de United States Navy Yard (US Navy Yard). Ce chantier de construction navale, le plus imposant des États-Unis, était situé sur la rive gauche de la East River, dans la baie Wallabout à Brooklyn. C'est là que Flavius Soucy s'engage à l'aube de la cinquantaine comme grutier à la construction des plus puissants cuirassés de la marine américaine. Son fils aîné, Robert, est embauché comme opérateur de grue au même chantier naval. Le logement des Soucy est si proche des installations portuaires de la Navy Yard que Flavius et Robert s'y rendent à pied tous les jours.

Depuis 1938, les États-Unis sont entrés dans une nouvelle crise économique qui va durer jusqu'en 1941. Cependant, en raison de la situation de crise qui prévaut en Europe et dans laquelle les États-Unis risquent d'être entraînés, la construction navale va bon train sur la East River.



Grues géantes de 175 tonnes

Le chantier de Brooklyn possédait les plus grosses grues de type Hammerhead aux États-Unis capables de lever des barbettes et des pièces de canons montées en tourelles.

LES CUIRASSÉS DE FLAVIUS

À cette époque, les États-Unis se lancent dans la construction de puissants cuirassés à fort tonnage suffisamment rapides pour accompagner une flotte se déplaçant à trente (30) nœuds. Cette mission fut confiée aux chantiers de la New York Navy Yard.

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

Six (6) navires de nouvelle génération furent mis en chantier entre 1937 et 1942. Trois (3) d'entre eux ont été mis en chantier et complétés à Brooklyn. Il s'agit du USS North Carolina (BB55), le USS Iowa (BB61) et le USS Missouri (BB63). La construction de deux (2) autres navires, le USS Maine et le USS New Hampshire, tous deux jaugeant 55 000 tonnes, fut interrompue le 20 mai 1942. Quant au USS Wisconsin (BB-64), il fut construit dans les chantiers de la Philadelphia Navy Yard.

Flavius Soucy et son fils aîné Robert seront mobilisés durant toute la période de la seconde guerre mondiale à la construction de ces grands navires de guerre. Quant à Lucien et à Normand Soucy, ils seront appelés à servir dans l'armée de l'air des États-Unis. Le cadet, Victor, travaillera dans une usine de fabrication de pièces pour la construction d'avions. Ainsi, c'est toute une famille qui fut engagée dans l'effort de guerre.

Alain L. Soucy
Petit-fils de Joseph Arthur Flavius Soucy
Fils de Normand Paul Soucy



Flavius Soucy, originaire de St-Éleuthère

USS NORTH CAROLINA (BB55)

La construction du North Carolina débute le 27 octobre 1937. Long de 728 pieds, il jauge 35 000 tonnes et atteint une vitesse de 27 nœuds. Il sera achevé le 13 juin 1940.

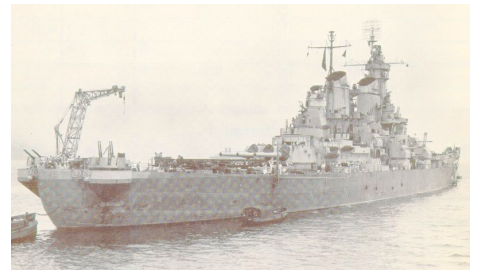


USS North Carolina (BB55)

Amariné au quai de la Navy Yard à Brooklyn, le 17 avril 1941

USS Iowa (BB61)

Le 27 juin 1940, on débute la construction du cuirassé USS Iowa (BB61), une nouvelle catégorie de navires de guerre plus rapides de 45 000 tonnes d'une longueur totale de 887 pieds. L'Iowa sera lancé le 27 août 1942. Il disposait du système de propulsion le plus puissant à cette époque, 212 000 shp pour 33 nœuds.



USS Iowa (BB61)

USS MISSOURI (BB63)

Le 6 janvier 1941, on débute la construction du USS Missouri (BB63), un autre navire de 45 000 tonnes de catégorie Iowa. Il sera mis à l'eau le 29 janvier 1944. C'est sur le pont supérieur de ce navire que fut signé le traité mettant fin à la seconde guerre mondiale, le 2 septembre 1945.



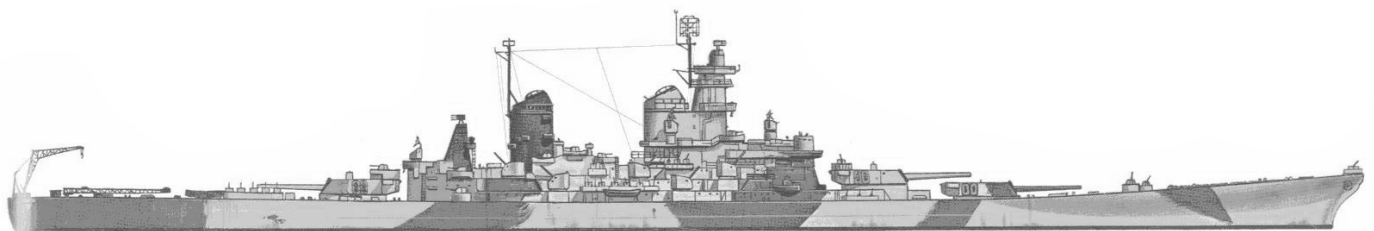
USS Missouri (BB63)

Construit à la New York Navy Yard

(Ci-dessous)

Cuirassé de la classe Iowa

Construit à la «Brooklyn Navy Yard»



LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

MARIE POMELA OUELLET S'ARME DE PRIÈRES

En ces années troubles, Marie Pomela qu'on appelait désormais « Maria », s'inquiétait de ce que les Etats-Unis entre en guerre et qu'on appela ses quatre fils au combat. Pendant que certaines femmes chargeaient les munitions des fusils mitrailleurs, Maria égrenait les pierres de roche, symbole de la sagesse intérieure, d'un chapelet de famille. Elle ne parlait pas encore l'anglais et elle n'en avait nul besoin dans la mesure où Saint-Joseph et Sainte-Anne entendaient ses prières en français.

À la fin septembre 1939, Flavius Soucy est âgé de 50 ans alors que son fils aîné, Robert Soucy a 28 ans. Le père et le fils travaillent au chantier naval. Robert a les « pieds plats », il est exclu du service militaire. Le cadet, Victor, vient tout juste d'avoir 13 ans, la guerre ne sera pas assez longue pour l'emporter. Cependant Lucien (22 ans) et Normand (15 ans), qui sont citoyens américains, seront enrôlés dans l'armée de l'air des Etats-Unis.

Le chantier naval emploiera 71 000 personnes au summum des activités en octobre 1944. Pour se distraire de la guerre, Maria se rend dans les magasins de la Myrtle Avenue, une avenue commerciale trépidante. Cette avenue est assombrie sur toute sa longueur par un pont de chemin de fer aérien à deux voies, extension du métro de New-York, érigé sur des piliers d'acier au-dessus de la rue. Les « chars élévateurs », comme disait Flavius, circulaient ainsi, au-dessus de la rue, à double sens, de jour comme de nuit, avec ce battement cadencé que font les trains sur roues d'acier montés sur des rails aériens avec en prime ce grincement d'acier à perdre l'émail des dents à chaque courbe.

NORMAND SOUCY CAPORAL DE L'ARMÉE DE L'AIR DES ETATS-UNIS

Joseph **Normand** Paul Soucy, fils de Flavius et de Marie Pomela Ouellet, voit le jour à Rumford (Maine) aux Etats-Unis, le 19 août 1924. Normand est âgé de 13 ans lorsque le 12 mars 1938, Hitler envahit l'Autriche et l'annexe à l'Allemagne. Le 15 mars 1939, les armées d'Hitler envahissent la Tchécoslovaquie; la Bohême et la Moravie passent alors sous protectorat allemand. Hitler n'en a pas terminé. Le 23 mars 1939, la Slovaquie devient à son tour un protectorat allemand. Ces invasions n'augurent rien de bon en Europe et les manchettes n'ont rien de rassurantes. À l'été de 1939, on peut sentir que la guerre est proche.

Le 1^{er} septembre, l'Allemagne poursuit son expansionnisme sur les pays voisins en envahissant la Pologne. C'en est trop, l'Angleterre et la France déclarent les hostilités à l'Allemagne le 3 septembre 1939. À son tour, le Canada, membre du Commonwealth britannique, déclare la guerre à l'Allemagne. Normand est depuis peu âgé de 15 ans. Il est jeune, trop jeune, tout juste pourra-t-il servir dans l'armée.

En septembre 1939, Normand se rend à Lewiston dans l'état du Maine pour y trouver du travail avec l'aide de son oncle Georges Ouellet. Normand habitera pour un temps chez sa cousine Léona Ouellette sur Upper Main Street à Lewiston.

Les nouvelles qui parviennent de l'Europe sont troublantes. L'heure est grave. Le 24 août 1941, les États-Unis accèdent à la charte de l'Atlantique assurant la collaboration avec la Grande-Bretagne déjà en guerre. Normand vient tout juste d'avoir 17 ans.



Normand Soucy à Terre-Neuve

LES ÉTATS-UNIS EN GUERRE

Mais les États-Unis ne pourront pas longtemps rester à l'écart du conflit qui déchire l'Europe. Le Japon forcera les États-Unis à entrer en guerre en attaquant Pearl Harbor le 7 décembre 1941. Quelques jours plus tard, soit le 11 décembre 1941, l'Allemagne et l'Italie déclarent la guerre aux États-Unis. Le nouveau cuirassé de la classe Iowa sur lequel Flavius et Robert Soucy travaillent depuis 1940 va bientôt entrer en service.

Le 15 décembre 1942, Normand Soucy répond à la proclamation faite par le Président des États-Unis, Franklin D. Roosevelt, à l'effet que tous les hommes en âge d'être mobilisés doivent aller s'enregistrer en vue du recrutement sélectif des candidats potentiels pour l'armée. Normand va s'enregistrer au bureau n° 1 du Comté d'Androscoggin situé au 103 Park Street à Lewiston.

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

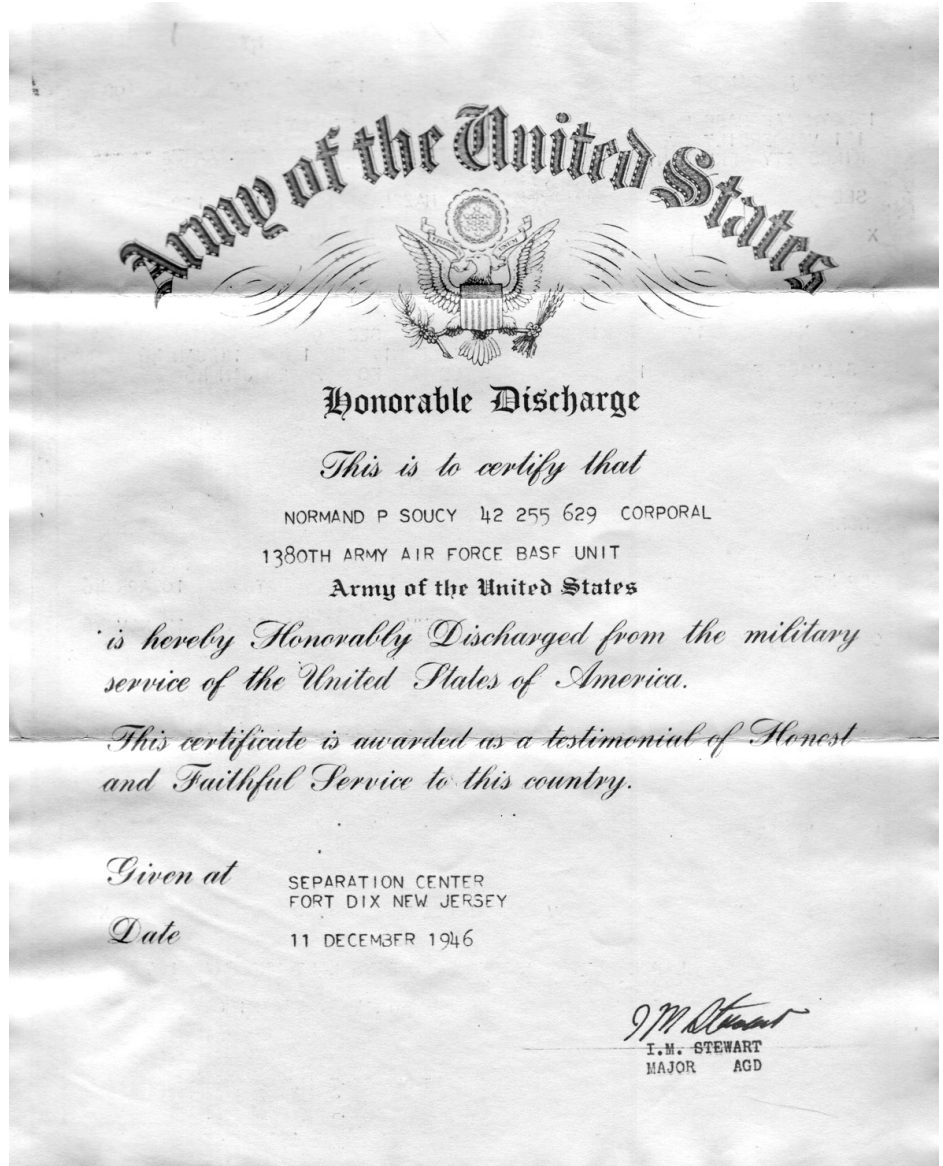
UN PETIT BLOND AUX YEUX BLEUS

Le certificat d'enregistrement identifie **Normand Paul Soucy** comme un individu de race blanche ayant une grandeur approximative de 5 pieds 5 pouces et un poids approximatif de 145 livres. On le décrit comme ayant les yeux bleus, les cheveux blonds et le teint clair. On le dit demeurant chez Donat Boucher (le mari de sa cousine Léona Ouellet), sur Upper Main Street à Lewiston. Le duplicata du certificat, copie authentique de l'original, porte la signature de Mary F. O'Brien, registraire du bureau de Comté. Dorénavant, Normand devra avoir sur lui en tout temps le duplicata du certificat d'enregistrement, le « D.S.S. Form 2 » révisé en date du 6 septembre 1941. De nationalité américaine et âgé de 18 ans, Normand risque à tout moment d'être enrôlé. Il recevra sous peu un avis de classification.

En attendant qu'on l'appelle sous les drapeaux, Normand entre à l'emploi de l'American Bobbin Company établie sur Whipple Street à Lewiston. Cette compagnie fabrique des bobines de bois destinées aux filatures. Il y travaille sous la supervision d'un dénommé Bourassa au contrôle du chargement des camions à l'expédition des marchandises. Il enregistre le poids des caisses et vérifie la destination des expéditions. En ces temps-là, le français était une langue vivante à Lewiston.

UNE RECRUE POUR L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS

Le 2 février 1943, le bureau n°1 du Comté d'Androscoggin envoie à Normand Paul Soucy un avis de classification à titre de recrue de classe IA. Normand fait appel de cette classifi-



cation. Le 7 avril 1943, le bureau lui fait parvenir un avis de reclassification à titre de recrue de classe IVF. Dès lors, la loi oblige **Normand Paul Soucy** à demeurer en contact avec le bureau local du Comté, à informer ledit bureau de tout changement d'adresse et à le prévenir de tout fait qui pourrait modifier sa classification. Au printemps de 1943, Normand Paul Soucy, tout juste âgé de 18 ans, est bel et bien enregistré et classifié en vue d'une mobilisation éventuelle. L'heure est grave, son

père le rappelle aussitôt à New-York. Il quitte son emploi à l'American Bobbin Company le 26 mai 1943 et à la fin juillet, il part pour New-York.

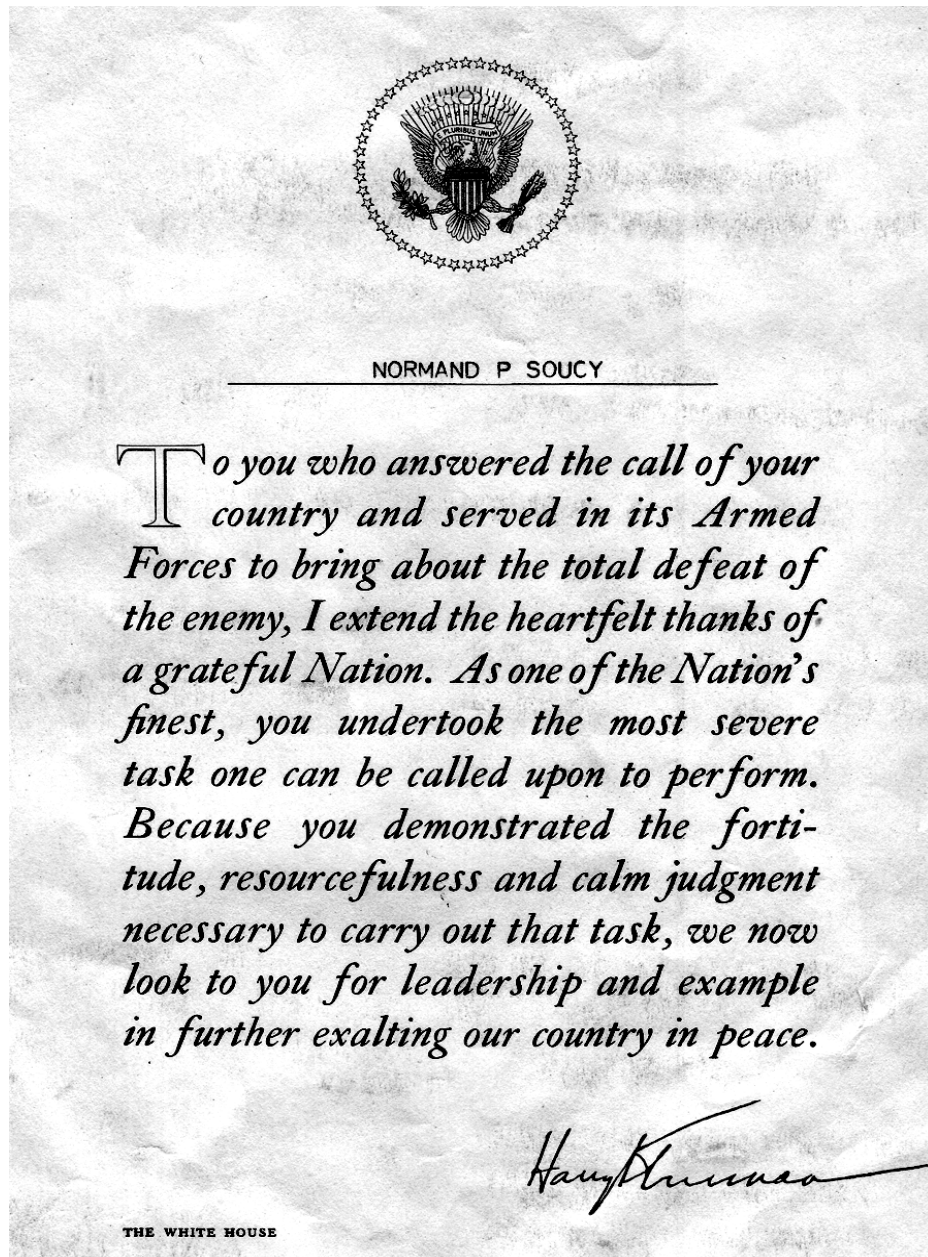
Les chantiers navals de Brooklyn s'activent de plus belle, de jour comme de nuit, pour achever la construction du USS Missouri (BB63). À la fin du mois d'août 1943, Normand entre à la Navy Yard de Wallabout Bay.

LES SOUCY À TRAVERS L'HISTOIRE DE LA GUERRE

DE FORT DIX À FORT PEPPERREL

Le 10 septembre 1945, Normand Paul Soucy fait son entrée dans le service actif de l'armée américaine. Il se présente au bureau n° 155 du service local de recrutement situé à New-York où il reçoit ordre de se rendre au «Grand Central Terminal» où il sera pris en charge par l'armée. Il est envoyé à Fort Dix au New-Jersey pour y suivre un entraînement militaire. Il passe ainsi tout l'automne de 1945 à Fort Dix. Le Japon vient de capituler. Cependant, les Etats-Unis n'en continuent pas moins de soutenir les troupes restées en Europe et le front de l'est contrôlé par l'armée soviétique pourrait réserver des surprises. Au terme de son entraînement, Normand devient fusilier dans l'infanterie militaire (Rifle Military Infantry) le 14 janvier 1946. Sous la direction du Capitaine d'infanterie B. J. Mc Carthy, il reçoit le grade de «Sub MG EG 92», le 29 janvier de la même année. Le 9 avril 1946, il quitte Fort Dix au New-Jersey à bord d'un avion à destination de Fort Pepperrel à Saint-Jean dans la colonie britannique de Terre-Neuve. Arrivé à destination le 10 avril 1946, Normand servira dans les Forces de l'armée de l'air des États-Unis (AAF Base Unit). Le 12 août 1946, une semaine avant son 22^{ième} anniversaire de naissance, il est nommé Caporal de la 1380^{ième} unité. Le jeune Caporal restera à Fort Pepperrel durant 7 mois et 5 jours jusqu'au vendredi, 8 novembre 1946. À cette date, l'Europe étant sécurisée, Normand est rapatrié aux États-Unis. Il est de retour à Fort Dix le 13 novembre 1946.

Le 19 novembre 1946, le centre de séparation au quartier général de la



première armée située à Fort Dix avise les soldats de la 31^{ième} Compagnie de la date imminente de leur libération. Le rôle des soldats fait mention que le Caporal **Normand Paul Soucy**, dont le numéro matricule est 42 255 629, demeurant au 131 Vanderbilt Avenue à Brooklyn, New-York, sera libéré dans 22 jours. Le mercredi, 11 décembre 1946, après avoir servi durant 1 an,

4 mois et 2 jours, **Normand Paul Soucy** est démobilisé de l'Armée des États-Unis. La séparation a lieu à Fort Dix. Il reçoit alors un certificat de libération honorable du service militaire des Etats-Unis d'Amérique qui est décerné à titre de témoignage pour service loyal et fidèle à son pays. Le certificat est accompagné des remerciements du président Harry Truman.

LES SOUCY DANS LES ARTS

HÉLÈNE SOUCY ARTISTE MULTIDISCIPLINAIRE

Lorsque l'équipe de rédaction a convenu que nous parlerions dans ce numéro de la Source d'une artiste du Saguenay, et qui est au surplus la sœur du fameux Jean-Jules Soucy, "artiste monumental" ayant lui-même fait l'objet d'un article dans notre deuxième parution, je me suis demandé comment vous la présenter d'une façon qui serait simple, mais qui se rapprocherait le plus possible de la vérité "vraie". Inutile de réinventer la roue, HÉLÈNE SOUCY est une véritable ARTISTE MULTIDISCIPLINAIRE comme on la qualifie d'ailleurs depuis longtemps.

Elle est bien loin d'être "banale" la costumière de théâtre..... Hélène Soucy, car c'est là son véritable "métier" depuis plus de 25 ans. Déjà lorsque l'on définit un artiste par le qualificatif de "multidisciplinaire" on est aussitôt porté à penser que la discipline n'est pas trop présente dans la vie de l'artiste dont on veut parler.

Erreur, magistrale erreur. En effet, pour soutenir ce qualificatif avec une production aussi créatrice, originale et variée, enfin pour ainsi dire, unique, il faut non seulement un immense talent, une grande subtilité, tellement de finesse mais aussi.....énormément de discipline.

Pourquoi Hélène Soucy utilise (presque) uniquement le papier comme support pour ses créations ? Bonne question. C'est tout simplement qu'à l'époque de ses années d'étude en arts visuels à l'Université du Québec à Chicoutimi, avec des moyens réduits elle ne pouvait s'offrir les toiles pour la peinture, les blocs de pierre pour la sculpture, ainsi que toutes les autres matières qui sont habituellement utilisées dans ces cours.

Même après avoir suivi son cours en haute couture, Hélène avait aussi la ferme volonté de compléter des études universitaires en arts visuels. Elle s'est donc carrément inventée une façon de travailler le papier (matière qu'elle pouvait facilement récupérer) pour en fabriquer des objets ou personnages à usage décoratif soit, mais la plupart du temps sinon toujours, d'apparence tout à fait fantaisiste. Elle les qualifie elle-même avec justesse, de "sculptures de papier". Bien entendu Hélène Soucy n'est pas la seule artiste à travailler avec cette matière, mais son cheminement très particulier pour y arriver, ainsi que le résultat époustouflant de ses créations, apparaissent tout à fait uniques. Vous pouvez d'ailleurs en avoir un bon aperçu en visitant son site internet:

www.helenesoucy.com/

Il est très intéressant et agréable de parler de ses œuvres avec Hélène Soucy. Incidemment, elle organise à chaque année chez elle, un "atelier porte ouverte". À cette occasion, elle invite les intéressés à venir la voir travailler et discuter avec elle de "créations" ...Si vous passez par Arvida à ce moment-là, ne manquez pas le rendez-vous car c'est aussi le meilleur endroit pour voir et acquérir de ses œuvres.

En dépit de ce que nous venons de dire et de ce que verrez sur son site ou à son atelier, Hélène Soucy est aussi (d'abord et avant tout) une costumière de théâtre. Elle a travaillé pour de nombreuses compagnies de théâtre pendant des années à Montréal et à Sherbrooke. Aujourd'hui, elle met cette "discipline" au service des troupes du Saguenay.

Pour créer l'effigie de Jeanne Savonnet, l'ancêtre maternelle commune aux familles Soucy et Bérubé, vous pensez bien qu'il était tout naturel pour nous de nous tourner vers Hélène et son frère



Hélène Soucy, artiste

Jean-Jules, et leur demander de partager avec nos deux familles souche leur talent de créateurs et d'artistes. Les deux ont accepté généreusement de réaliser pour nous cette effigie que l'on pourra voir au cours des célébrations de l'été 2004, et aussi par la suite bien entendu.

Lorsque l'on veut parler de quelque définition que ce soit à propos de cette création (ou de toute autre) Hélène répond comme Jean-Jules d'ailleurs, que chacun peut et doit définir ce que cette effigie avec ses détails particuliers, représente pour lui personnellement.

LES SOUCY DANS LES ARTS

C'est d'ailleurs là que réside la merveilleuse réalité d'une création artistique. Il y a potentiellement autant d'interprétations que d'interprètes.

Nous sommes fiers d'avoir dans notre "famille" une artiste multidisciplinaire de la qualité d'Hélène Soucy, une extraordinaire créatrice. Merci aussi pour sa générosité vis à vis notre Association.

Achille Soucy



*HÉLÈNE SOUCY
LA FÉE DU PAPIER*

LES SOUCY DANS L'ACTUALITÉ

LU DANS LE SOLEIL

Le journal Le Soleil de Québec a inauguré il y a quelque temps une chronique ouverte aux lecteurs voulant souligner la contribution à la vie publique ou communautaire d'une personne récemment décédée, un parent, un proche ou un ami, ou tout simplement pour en parler d'une façon un peu particulière.

Le 29 février dernier j'ai été attiré, comme c'est toujours le cas en pareille circonstance, par le nom d'une personne dont on parlait dans cette chronique. Il s'agissait de Marguerite Blais Soucy. Cette dame née en 1895 est décédée en 2004 à l'âge vénérable de 108 ans et 10 mois.

En lisant attentivement l'article en question, lequel lui rendait hommage non sans raison, j'ai constaté que cette dame avait été l'épouse de Joseph Florentin Soucy, lequel était lui-même le fils de François Florentin Soucy, fondateur de l'usine de pâtes et papier, à l'époque de St-Antonin mais devenue par la suite l'importante industrie portant son nom, "F.F. Soucy" de Rivière-du-Loup. Le couple eut 5 enfants et incidemment c'est l'un d'entre eux Jules, qui est l'actuel trésorier de notre Association.

Cette lecture fortuite m'a rappelée qu'un jour nous avons parlé au comité de rédaction de la revue, de faire un article à propos de cette famille "Soucy" qui s'est illustrée au plan des affaires, et ce n'est d'ailleurs pas la seule. Donc c'est à venir, un article sur l'entreprise F.F. Soucy.....et soyons toujours attentifs en lisant les journaux.....surtout lorsque le nom de Soucy nous saute aux yeux.

Achille Soucy

DOMINIQUE SOUCY SE DÉCHAÎNE

Voilà le titre d'une nouvelle publiée récemment dans un journal de Québec. Il se trouve que j'ai une fille qui se prénomme Dominique. Alors je découpe le titre que je m'empresse de lui faxer avec évidemment une note humoristique que..... je ne reproduirai pas ici.

Toutefois l'histoire ne se termine pas là. En effet, une "saine" curiosité m'incite à aller voir un peu plus loin, et je m'aperçois que l'article en question relatait les exploits d'un jeune joueur de basketball de l'Université Laval, un gaillard de 6' 3" qui est un athlète remarquable et qui donc porte le nom de Soucy.

Il n'en fallait pas plus pour que je m'y attarde encore d'avantage. Mon compagnon de ski qui est aussi mon voisin et jeune retraité du PEPS de l'Université Laval (vous saurez tout) devant mon intérêt s'empresse alors de me fournir de l'information et des photos sur l'équipe de Basket "Rouge et Or" .

C'est à ce moment que je m'aperçois que le Soucy "déchaîné" en question a un teint plutôt "basané". Là je me suis dit que si notre famille est une famille souche du Québec, il me fallait absolument savoir vers où maintenant elle se dirigeait. J'ai facilement obtenu son numéro de téléphone et me voici parlant alors avec unAcadien.....mais oui un Acadien. Bon, pas avec un accent trop marqué mais tout de même.....qui s'entend.

La mère de Dominique Soucy dont il porte le nom, est native d'Edmonston au Nouveau Brunswick. Lorsque j'ai mentionné à Dominique que j'aimerais parler de lui dans notre revue La



Dominique Soucy

Source, il m'a dit "mais je connais cette revuemon oncle "Paul Soucy est un membre de votre Association". Je lui dis alors que non seulement est-il membre, mais c'est même un des trois fondateurs de l'AFS avec Alain et Pierre.

Comme le monde est petit, et qu'est ce qu'on peut apprendre en s'intéressant à ceux qui nous entourent ! J'en suis encore tout époustoufflé. Je termine en vous disant que dans deux ans ce jeune homme sera un diplômé de Laval en physiothérapie, et j'ai comme l'impression qu'il va continuer à s'occuper de sports aussi bien dans sa vie personnelle que professionnelle.

Achille Soucy

NOS FAMILLES D'AUTREFOIS

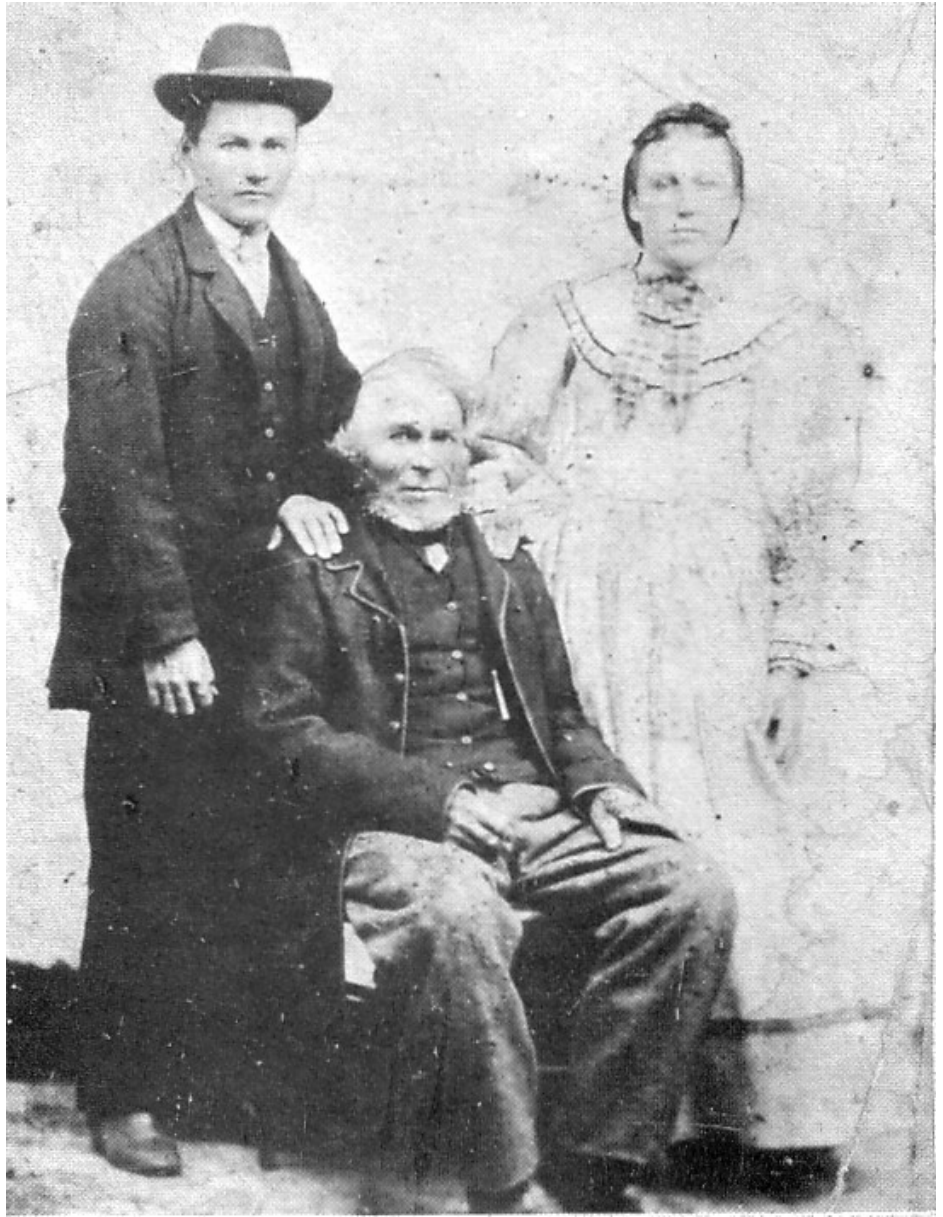
CHARLEMAGNE SOUCY FILS UN HOMME ÉPROUVÉ PAR LA VIE

Charlemagne Soucy fils, alias Charles Soucy, est né à Saint-Louis de Kamouraska le 24 novembre 1807. Il était le fils de Charlemagne aussi appelé Charles, et le petit-fils de Charles-François également appelé Charles. Dans cette famille, on ne compte plus les Charles et on assure la continuité du prénom de génération en génération. D'ailleurs, à cette même époque, le cousin germain de Charles-François, qui portait le même nom et qui vivait également à Saint-Louis de Kamouraska va décéder le 11 avril 1809, à l'âge déclaré de 78 ans. L'acte de sépulture en date du 13 avril 1809 fait mention qu'il s'agit de «Charles Soussis, ancien cultivateur». Le nombre de Charlemagne et de Charles-François et la réduction des prénoms à leur expression la plus simple, Charles, oblige les généalogistes à beaucoup de prudence.

L'acte de baptême de Charlemagne fils du 25 novembre 1807 donne pour orthographe du nom de famille, la forme Soussis. Mais il s'agit là d'une fantaisie d'écriture. À cette époque, Charlemagne père est dit cultivateur dans la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska. C'est là, dans la seigneurie de Kamouraska, que le père va élever sa famille. Marie Victoire Bouchard, son épouse, va donner naissance à douze (12) enfants entre le 24 novembre 1807 et le 10 décembre 1822, soit douze (12) enfants en l'espace de quinze (15) ans

FAMILLE DE CHARLEMAGNE SOUCY ET DE MARIE VICTOIRE BOUCHARD

1. **Charlemagne** (24/11/1807),
2. **Joseph** (02/02/1809),
3. **Firmin** (n.08/01/1811),
4. **François-Bénoni** (23/12/1811),



Charlemagne Soucy (assis) avec son fils Joseph et sa brue Marie Alvina Landry

5. **Silvestre** (17/02/1813),
6. **Marie Victoire**(06/04/1814),
7. **Marie Ursule** (11/05/1815),
8. **Frédéric** (29/05/1816),
9. **Marie Marthe** (26/12/1817),
10. **Michel** (18/09/1819),
11. **Marie Sophie** (25/12/1820),
12. **Marie Marcelline** (10/12/1822).

Charlemagne fils était donc l'aîné de la famille. Il est né tout juste 10 mois

et 11 jours après le mariage de ses parents qui fut célébré à Saint-Louis de Kamouraska le 12 janvier 1807. Quand on naît de la passion, on vit sous le signe de la passion et Charlemagne cumulera les épouses comme pas un dans les annales de notre famille. L'histoire que nous vous racontons est celle d'un homme déterminé qui n'en fut pas moins particulièrement éprouvé par la vie.

NOS FAMILLES D'AUTREFOIS

1^{ER} MARIAGE DE CHARLEMAGNE AVEC MARIE JUSTINE ANCTIL DITE ST-JEAN

Charlemagne Soucy fils épouse Marie Justine Anctil dite Saint-Jean à Saint-Pascal, le 16 février 1830. Charlemagne « Souci » est dit « *fils majeur de Charlemagne Souci et de Victoire Bouchard* ». D'autre part, Marie Justine est dite « *filles majeure de Noël Anctil dit St-Jean et de Marie Modeste Lévesque cultivateur de la Rivière Ouelle* ». Au contraire de l'acte de mariage, le contrat de mariage daté du 15 février 1830 fait état que Marie Justine est mineure. En fait, elle avait tout juste 17 ans, 3 mois et 14 jours, étant née à Rivière-Ouelle, le 2 novembre 1812. On peut penser que l'abbé Joseph-Marie Bellanger, curé de Saint-Pascal de 1829 à 1830, aura été mystifié par la maturité de la jeune fille. Il est intéressant de noter au passage que ni Charlemagne père, ni Charlemagne fils, non plus que Joseph Soucy le frère de l'époux et Noël Anctil dit Saint-Jean le père l'épouse, ne savaient signer.

Le jeune coup le n'attend pas le nombre des années pour fonder une famille. Le 25 décembre 1830, seulement 10 mois et 7 jours après les noces, Marie Justine donne naissance à un garçon que l'on baptisera sans tarder le jour de Noël. Comme il se doit, l'enfant portera le prénom de Noël. Charlemagne a établi sa demeure à Saint-Pascal au pays de Kamouraska où il est dit cultivateur. Au baptême, le père était absent selon l'usage. Noël fut porté à l'église par les parrain et marraine qui sont le grand-père paternel et la grand-mère maternel de l'enfant. Pas un sait écrire, non plus que le prêtre qui écrit Marie Justine Lantille. Cette forme orthographique suggère néanmoins la manière dont on pouvait prononcer le patronyme Anctil par ailleurs fort ancien.

Un deuxième enfant va naître le 30 décembre 1831, soit un (1) an et quatre (4) jours après la naissance de Noël. Cette fois, il s'agit d'une fille qui sera baptisée du prénom de Marie Marcelline le jour même de sa naissance. Le parrain est Noël « Antille », grand-père maternel de l'enfant et la marraine est Victoire Bouchard, grand-mère paternelle de l'enfant. Le principe de l'alternance du parrainage est ainsi sauvegardé dans les deux familles.

Marie Justine ne sort pas indemne de cet accouchement et son état de santé ne cesse de s'aggraver à tel point que le 24 janvier 1832, vingt-cinq (25) jours après la naissance de Marie Marcelline, elle décède âgée, dit-on, de « *dix-neuf ans & quelques mois* ». En fait, Marie Justine est décédée à l'âge de 19 ans et 2 mois. Marie Justine fut inhumée dans le cimetière de St-Pascal, le 26 janvier 1832. L'année suivante, à la Fête de St-Joseph, Charles-François Soucy, le grand-père de Charlemagne, meurt à Saint-Pascal à l'âge déclaré de quatre-vingt-neuf (89) ans. Charles-François fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pascal au premier jour du printemps de l'année 1833. Il était veuf de Joseph Leclerc dite Francoeur.

2^{ÈME} MARIAGE DE CHARLEMAGNE AVEC MARIE LOUISE LÉVESQUE

Le premier mariage de Charlemagne aura duré un peu moins de deux (2) ans, soit 1 an, 11 mois et 7 jours. Après le décès de sa première épouse, Charlemagne entreprendra un veuvage qui durera tout près de trois ans et demi, soit 3 ans, 5 mois et 25 jours. Il va ensuite convoler en secondes noces à Saint-Pascal, le 20 juillet 1835. Charlemagne épousera Marie Louise Lévesque, « *filles majeure de défunt Charles Lévêque et de défunte Marie Louise Plourde aussi de cette paroisse* ». Au jour de son

second mariage, Charlemagne est âgé de 27 ans et 7 mois alors que Marie Louise est âgée de 24 ans et 9 mois. L'épouse est née à Rivière-Ouelle, le 3 octobre 1810.

De ce deuxième mariage va naître un premier enfant anonyme le 21 novembre 1836. L'enfant n'est pas viable si bien qu'il est « *ondoyé à la maison et décédé quelques instants après la naissance* ». Le couple ne tarde pas à conjurer ce mauvais sort en donnant naissance à un enfant vivant le 13 novembre 1837. L'enfant fut baptisée du nom de Marie Marguerite Soucy. Exceptionnellement, le baptême fut célébré dans la paroisse d'origine de Charlemagne à Saint-Louis de Kamouraska. L'acte de baptême fait bien mention que les parents de l'enfant sont « *Charles Souci* » et « *Marie Louise Lévêque* ». De plus, l'acte précise que le père est « *cultivateur de la paroisse de Saint-Pascal* ».

Le 10 novembre 1838, une autre fille verra le jour qui portera le nom de Marie Louise Soucy. Le baptême sera célébré à Saint-Pascal le 11 novembre 1838. Si l'enfant est sauvé, la survie de la mère n'est pas encore assurée. Aux joies de Charlemagne d'avoir un deuxième enfant vivant né de Marie Louise Lévesque va succéder la douleur de perdre sa deuxième épouse le 13 novembre 1838, soit seulement trois (3) jours après la naissance de l'enfant. La mère décède à l'âge de 28 ans vraisemblablement des suites de son accouchement. Comble de malheur, la mort survient au jour du premier anniversaire de Marie Marguerite. Marie Louise sera inhumée dans le cimetière de St-Pascal le 14 novembre 1838. Le second mariage de Charlemagne n'aura pas duré plus longtemps que son veuvage, soit 3 ans, 3 mois et 25 jours.

NOS FAMILLES D'AUTREFOIS

3^{ÈME} MARIAGE DE CHARLEMAGNE AVEC JUDITH GAGNÉ DITE BELLAVANCE

À 11 jours de son 31^e anniversaire de naissance, Charlemagne Soucy se retrouve veuf avec quatre (4) jeunes enfants; Noël (7 ans), Marie Marceline (6 ans), Marie Marguerite (1 an) et Marie Louise (3 jours). Dès lors débute un second veuvage qui va durer 2 ans et 9 mois après quoi il trouvera une nouvelle épouse à Saint-Roch-des-Aulnaies. Charlemagne va convoler en troisième noces le 24 août 1841. L'acte de mariage déposé au registre de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies fait mention que Charlemagne Soucy est cultivateur à St-Pascal et qu'il est «*veuf de Marie Louise Lévesque*». Au jour de ce troisième mariage, Charlemagne est âgé de 33 ans, 9 mois et 0 jour. Il épouse alors Judith alias Angélique Gagné dite Bellavance, fille majeure d'Alexis Gagné dit Bellavance et de défunte Angélique Gagnon ses père et mère de Saint-Roch-des-Aulnaies. Il convient de souligner la présence de Charlemagne Soucy père au mariage de son fils.

Mentionnons que L'abbé Alexis Pinet, qui fut curé de Kamouraska de 1800 à 1816, avait pris l'habitude d'écrire Charles magne comme pour souligner le sens propre du prénom, c'est-à-dire Charles le Grand, ce qui aurait été tout à l'honneur de l'ancêtre. Toutefois, il faut savoir que l'abbé Pinet avait pour lui-même l'ambition de la grandeur qui le faisait porter bien haut le titre d'Archiprêtre et curé de Kamouraska.

De ce troisième mariage va naître six (6) enfants. Le premier enfant du couple, une fille, sera baptisée du nom de Marie Louise Soucy. Cet enfant voit le jour à Saint-Pascal le 21 août 1843, soit deux ans après le mariage. L'acte de baptême fait bien mention que l'enfant est né «*du légitime mariage de Charles Soucy culti-*

vateur et de Judith Gagné de cette paroisse». Le bonheur de Charlemagne et de Judith sera de courte durée puisque Marie Louise va décéder le 25 août 1844, tout juste 4 jours après son premier anniversaire. «*Marie Louise...âgée de neuf mois (âge estimé) fille légitime de Charles Soucy cultivateur et de Judith Gagné*» fut inhumée dans le cimetière de Saint-Pascal, le 27 août 1844. Il peut paraître étonnant que Charlemagne ait donné le prénom de Marie Louise à cet enfant né de son troisième mariage alors qu'un enfant portait déjà ce prénom qui était né de son deuxième mariage. Et pourtant, nous avons retrouvé traces de la première à Saint-Pascal, le 16 juin 1857 alors qu'elle y épousait un dénommé Cyriac Lavoie.

D'autres enfants viendront effacer les pertes; Joseph le 4 novembre 1844, Elzéar le 16 novembre 1845, Marie Mathilde le 22 janvier 1849, Marie Judith le 27 septembre 1847 et finalement Paulléa (fusion de Paul et Léa) le 21 novembre 1850. Mais les malheurs continuant de s'acharner sur Charlemagne, Paulléa, «*fille légitime de Charles Soucy cultivateur et de Judith Gagné*» va décéder à Saint-Pascal le 20 mars 1852 âgée de 1 an, 3 mois et 28 jours. Et comme un malheur n'arrive jamais seul, Judith sera aussi emportée à l'été de 1852, le 24 juillet.

Ne cherchez pas l'acte de sépulture de Judith Gagné dite Bellavance sous son nom de baptême puisque l'abbé François-Octave Hébert, qui fut vicaire de Saint-Pascal de 1845 à 1852, l'aura inscrit sous le nom d'Élizabeth Gagné.

4^{ÈME} MARIAGE DE CHARLEMAGNE AVEC ÉMÉRENCE DIONNE

Le 28 janvier 1856, à la Pocatière, Charlemagne épouse Émérance Dionne. Le registre de Sainte-Anne fait état du mariage «*entre Charles Soucy cultivateur veuf majeur de Ju-*

dith Gagné de St-Pascal d'une part et de Émérance Dionne, fille majeure de feu Germain Dionne et de Marie Anne Richard de cette paroisse (Ste-Anne)». Aucun des enfants est cité dans l'acte de mariage. Émérance sera la compagne de vie de Charlemagne jusqu'au jour de sa mort. Elle ne lui donnera pas d'enfant.

DÉCÈS DE CHARLEMAGNE SOUCY

Lorsque Joseph Soucy, l'aîné des fils de Charlemagne né du troisième mariage, épouse Marie Alvina Landry à Saint-Pascal le 21 janvier 1868, on apprend que son père est décédé. On dit alors de Joseph qu'il est le «*fils majeur de feu Charles Soucy et de défunte Judith Gagné*». Dès lors, nous avons remonté dans le temps pour retrouver l'acte de décès de Charlemagne que nous avons découvert sous le nom de Charles Soucy à Saint-Pascal, à la date du 4 août 1866. On y apprend que fut «*inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Charles Soucy décédé l'avant veille âgé de cinquante neuf ans, époux d'Émérance Dionne de cette paroisse*». Il était en fait âgé de 58 ans, 8 mois et 8 jours.

La vie de Charlemagne aura été semée de tant de labeurs et de malheurs qu'on peut comprendre qu'il soit décédé en si bas âge. Les paroles de Marcel Pagnol sied bien à Charlemagne; «*Telle est la vie des hommes. Quelques joies, très vite effacées par d'inoubliables chagrins. Il n'est pas nécessaire de le dire aux enfants.*»

Alain L. Soucy

Réf: Microfilm des registres de Catholicité des paroisses de Saint-Pascal, Saint-Louis de Kamouraska, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de N.-D.-de-Liesse de la Rivière-Ouelle.

1 Acte de mariage du 28.01.1856.

NOS FAMILLES D'AUTREFOIS

MESSAGE DE RODOLPHE SOUCY ARRIÈRE-ARRIÈRE-PETIT-FILS DE CHARLEMAGNE SOUCY FILS

Bien que le texte du contrat de mariage ne précise pas l'emplacement de la maison, je suis presque certain que c'était la maison du troisième rang ouest dont Bertrand a la photo (en bas-de-page). Cette maison sous son revêtement de bardeau de cèdre, cachait au nord-est (Nordais) des pièces équarries à la hache et au sud ouest (Sorrois) des pièces taillées à la scie. A la cave, il y avait un mur de pierre mitoyen de la même épaisseur que les fondations. Une cheminée de pierres, construite ados de la première avec foyer identique aux deux cotés du mur au rez-de-chaussée.

Donc un duplex très fonctionnel pour tout ce beau monde. En 1830 vivaient alors sous son toit Charlemagne (fils) et sa nouvelle épouse Marie Justine Anctil dite Saint-Jean; Charlemagne (père) et son épouse Marie Victoire Bouchard; François Bénoni, Michel, Marie Ursule et Marie Marthe ses frères et soeurs. N'oublions pas sa grande tante Marie Anne Soucy et son grand père Charles François alors âgé de 85 ans. Souvenez vous de ces détails lorsque vous lirez le contrat de mariage..

Rodolphe Soucy
Gatineau (Québec)

MESSAGE DE BERTRAND SOUCY ARRIÈRE-ARRIÈRE-PETIT-FILS DE CHARLEMAGNE SOUCY FILS

La maison ancestrale de la famille de Joseph Soucy, fils de Charlemagne, construite vers 1830, fut démolie en 1970 pour l'élargissement de la Route 230. Il y a de grandes chances pour que Charlemagne y ait habité parce que située près d'un moulin à scie que celui-ci avait possédé. J'y suis né ! Et mes enfants aussi.

Bertrand Soucy
Membre à vie de l'AFS
Saint-Pascal (Québec)



Maison ancestrale de Joseph Soucy, fils de Charlemagne construite vers 1830 et démolie en 1970
Pour faire place à l'élargissement de la Route 230 à Saint-Pascal

**CONTRAT DE MARIAGE
ENTRE CHARLEMAGNE SOUCY FILS ET
DELLE JUSTINE ANCTIL
LE 15 FÉVRIER 1830
(Transcription intégrale)**

Nous vous présentons dans les pages suivantes la transcription du contrat de mariage intervenu entre Charlemagne Soucy fils et sa première épouse, Marie Justine Anctil dite Saint-Jean. Ce contrat n'est pas ordinaire en ce sens qu'il porte donation. En effet, par la même occasion que les futurs époux font leurs promesses de mariage ainsi que les conventions civiles du mariage, les parents de Charlemagne font des accords avec leur fils aîné à l'effet de lui céder tous leurs biens meubles et immeubles. Cette donation semble généreuse au premier abord mais elle n'est pas moins assortie de lourdes obligations par lesquelles les parents s'assurent de tous les services nécessaires pour garantir leur vieillesse. A cette époque où l'état n'assurait aucune sécurité à la vieillesse, les personnes âgées s'en remettaient à l'hospitalité et aux bons soins de l'un de leurs fils, généralement celui qui détenait le droit d'aînesse, en l'occurrence, Charlemagne alias Charles Soucy. La donation entre vifs qui fait l'objet d'une partie du contrat fait non seulement une description exhaustive des biens cédés par Charlemagne père et par Marie Victoire Bouchard son épouse, mais il fait également une description toute aussi détaillée de la rente et de la pension viagère et alimentaire que Charlemagne fils se devra de rendre non seulement à ses parents la vie durant mais aussi à son grand-père Charles-François Soucy en continuité de telles rentes et pensions que Charlemagne père assurait déjà à son propre père. Les devoirs du donataire s'étendaient jusqu'à ses frères et sœurs; François-Bénoni, Michel, Marie Ursule et Marie Marthe sans oublier la tante Anne Soucy âgée de 53 ans et restée célibataire. Ce contrat constitue sans contredit une perle de nos archives familiales.

Alain L. Soucy

GÉNÉALOGIE DE CHARLEMAGNE SOUCY FILS

Quatrième mariage

Charlemagne alias Charles Soucy & Émérance Dionne
Union le 28 janvier 1856, paroisse de Ste-Anne de la Pocatière, Diocèse de Québec
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Germain Dionne & Marie Anne Richard)



Troisième mariage

Charlemagne alias Charles Soucy & Angélique alias Judith Gagné dite Bellavance
Union le 24 août 1841, paroisse de St-Roch-des-Aulnaies, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie des Aulnaies,
Actuelle division de Recensement de L'Islet, (Qc)
(Alexis Gagné dit Bellavance & Angélique Gagnon)



Deuxième mariage

Charlemagne alias Charles Soucy & Marie-Louise Lévesque
Union le 20 juillet 1835, paroisse de St-Pascal de Kamouraska, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie de Kamouraska,
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Charles Lévesque & Marie Louise Plourde)



Premier mariage

Charlemagne alias Charles Soucy & Marie Justine Anctil dite St-Jean
Union le 16 février 1830, paroisse de St-Pascal de Kamouraska, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie de Kamouraska,
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Noël Anctil dit Saint-Jean & Marie Modeste Lévesque)



Charlemagne alias Charles Soucy & Marie Victoire Bouchard
Union le 12 janvier 1807, paroisse de St-Louis de Kamouraska, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie de Kamouraska,
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Québec)
(Pierre Basile Bouchard & Marie Marthe Miville dite Deschênes)



Charles-François Soucy & Marie Joseph Leclerc dite Francoeur
Union le 9 novembre 1772, paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie du Port-Joly,
Actuelle division de Recensement de L'Islet, (Québec)
(Joseph Leclerc dit Francoeur & Marguerite Durand)



Joseph Soucy & Marie-Madeleine Mignier dite Lagacé
Union le 7 janvier 1727, paroisse de Ste-Anne de la Pocatière, Diocèse de Québec
Ancienne Seigneurie de la Grande-Anse,
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
(Michel Mignier dit Lagacé & Angélique Thibault)



Pierre Soucy & Élisabeth Ursule Fouquereau dite Urbain
Union le 13 janvier 1699, Paroisse de Notre-Dame-de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Diocèse de Québec, Ancienne Seigneurie de la Bouteillerie,
Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
Urbain Fouquereau & Jeanne Rossignol dite Grossonneau



Jean Soucy dit La Vigne & Jeanne Savonnet
Union vers 1670

Acte et contrat de mariage demeurent introuvables
(Jacques Savonnet & Antoinette Babilotte)
(Ville et archevêché de Paris)

Préparé par Alain L. Soucy

NOS FAMILLES D'AUTREFOIS

**CONTRAT DE MARIAGE
ENTRE CHARLEMAGNE SOUCY FILS ET
DELLE JUSTINE ANCTIL
PORTANT DONATION
LE 15 FÉVRIER 1830
(Transcription intégrale)**

Pardevant les notaires publics en la Province du Bas-Canada soussignés. Fut présents le Sieur Charlemagne Soucy, fils majeur de Sieur Charlemagne Soucy et dame Victoire Bouchard demeurant en la paroisse St-Paschal des Kamouraskas ici présent stipulant pour lui et son nom d'une part; et Sieur Noel Anctil dit St-Jean, agriculteur, demeurant en la Rivière Ouelle, stipulant pour demoiselle Marie Justine Anctil sa fille mineure ici présente de son vouloir et agrément d'autre part. Lesquels font par ces présentes, les conventions civiles du mariage projeté entre le dit Sieur Charlemagne Soucy fils et la dite demoiselle Marie Justine Anctil et qui sera solemnise en face d'église aussitôt que l'une des parties en requerra l'autre.

Il y aura entre les futurs époux communauté de biens immeubles acquis et propres présent et futurs lesquels ils ameublissent à l'effet de les faire tomber dans la dite communauté.

Ne seront tenus les dits futurs des dettes l'un de l'autre faites et créées avant la célébration de leur mariage et s'il s'en trouvent elles seront payées et acquittées par et sur les biens de celui qui les auras contractés sans que l'autre ni ses biens en soient tenus. Les biens que la future épouse apporte en mariage consistent en un coffre garni de ses hardes et linges de corps à son usage, un rouet à filer que lui donne le Sieur Noel Anctil son père en avancement de la future succession.

En contemplation du dit futur mariage, le dit Sieur Charlemagne Soucy et dame Victoire Bouchard son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, père et mère du dit futur époux, lui donnent cedent et transportent dès maintenant et a toujours à titre de donation entre-vifs pure et simple et irrévocable et promettent solidairement garantir de tous troubles et empêchements généralement quelconque au dit Charlemagne Soucy leur fils majeur au présent et acceptant donataire et ne tenant pour lui ses hoirs et ayant cause:

1) Savoir une terre sise et située dans la dite paroisse St-Paschal des Kamouraskas contenant trois arpents de front sur la profondeur de quarante arpents tenant au nord du fronteau séparant le second rang d'avec le troisième rang au sud au bout de la dite profondeur d'un côté au nord-est à Sieur Michel Leclerc dit Francoeur avec les bâtisses susconstruites circonstances et dépendance.

2) Tous et chacun les biens meubles meublant, instruments d'agriculture et généralement tous les effets mobiliers de quelque nature qu'ils soient et puissent être qui appartiennent actuellement aux donateurs sans dutout en rien réserver ni excepter en façon quelconque. La terre présentement donnée au dit donateur appartenant à titre de donation de Sieur Charles François Soucy son père reçue la dite donation devant Mtre Auguste Dionne notaire et témoin en date du quatre février 1801 lequel acte promettant les dits donateurs remettre au dit donataire à demeure ainsi que tous les autres titres concernant la dite terre. Cette donation faite à la charge par le donataire qui s'y oblige:

1) de payer à l'avenir les cens et rentes et autres droits seigneuriaux dont ce que depuis donne peut être tenu envers Paschal Taché père et Paschal Taché fils écuyers d'où relève la dite terre quitte d'iceux pour le passé jusqu'à ce jour;

2) a charge par le dit donataire d'acquitter, fournir et faire valoir à Sieur Charles François Soucy, son grand-père, la rente et pension viagère et alimentaire qu'était tenu le dit Sieur donateur fils du dit Charles-François Soucy en vertu de la donation susdatée et à laquelle promet et s'oblige le dit Sieur donataire se conformer pour le paiement de la dite rente et d'acquitter les dits sieur et dame donateurs ses père et mère tant et si longuement que vivra le dit Sieur Charles-François Soucy;

3) de fournir et livrer aux dits donateurs annuellement et pendant leur vivant, vingt-cinq minots de blé loyal et marchand du plus beau que la terre produira après la semence prise lequel dit donataire sera tenu et obligé de le porter au moulin pour faire mettre en farine et le mettre dans le grenier de la maison susdonnée avec le son qui en proviendra, deux minots de pois cuisants, deux cents livres de lard gras pieds et têtes retirées, un quartier de bon boeuf ou un mouton de deux ou trois ans livre vif si au das le donataire n'a pas de boeuf, douze chandelles et une pelotte de coton à meche, cent pommes de choux bien pommées, douze livres d'herbes sales, deux minots de sel, une demie-livre de poivre, deux cents oignons tournés, la semence de deux minots de patates aux frais et dépens du dit donataire lequel sera tenu et obligé

de fournir la dite semence le terrain pour les mettre, de les semer, renchausser de les cueillir et de les mettre dans la cave de la maison des dits donateurs susdonnés, dix livres de graisse saindoux, vingt pots de bon rum, une douzaine d'oeufs par semaine depuis le quinze d'avril jusqu'à la Toussaint, trente livres de sucre, quinze livres de bon tabac à fumer ou à la place la somme de dix-huit shellins et neuf pences courant au choix du donateur, trois livres de savon, vingt cordes de bois de chauffage buché scié rendu à leur porte et même mis dans leur poele. Pour le donateur, une paire de culotte d'étoffe croisée grise ou noire fait et doublé tous les deux ans, un bonnetrape tous les deux ans, un fichu de soie noire tous les deux ans, des mitaines propres une fois livré pour toujours, trois paires de souliers de boeuf livrés faits tous les deux ans, une veste de magasin tous les quatre ans, deux chemises l'une de toile et l'autre de flanelle tous les ans, un chapeau fin tous les quatre ans, une cloque d'étoffe grise ou de magasin tous les quatre ans, une paire de mitaines d'étoffe croisée tous les ans, un mouchoir ronral tous les ans. Pour la donatrice, un habillement complet de petite étoffe livré fait tous les deux ans, une caline de batiste tous les ans, un coffre garni tous les deux ans, un grand shawl à son goût tous les deux ans, un autre mouchoir pour le col ne coûtant pas moins d'un écu tous les ans, un mouchoir ronral pour la poche tous les ans, un mantelet d'indienne à son choix une fois livré pour toujours, un papier d'épingles tous les ans, deux paires de souliers de bon boeuf tous les ans, livrés faits, une paire de souliers français en demi bottine tous les quatre ans, une

paire de bas de coton une fois livré pour toujours, une paire de gants de chamois une fois livré pour toujours, deux chemises de toile tous les ans, un chapeau de castor garni une fois pour toujours, un corps du magasin tous les six ans, un jupon de flanelle du pays tous les trois ans, un manteau du magasin à son goût livré fait et doublé une fois pour toujours;

- 4) a charge par le dit donataire de fournir et livrer à ses frères et ses soeurs les articles suivants: Savoir à François-Benoni et Michel Soucy chacun un cheval depuis l'âge de trois ans jusqu'à dix ans avec cariole, un harnois complet, une charette, une charrue grée et les rouelles, une vache laitière, deux moutons, un porc hiverne, une hache, une pioche, une faucille, une faulne, un petit braisier, un lit grée sauf les lit de plume et les rideaux, un coffre garni de leurs hardes et linges, une cuillers pot et une huche, lesquels articles leur seront livrés lors leur âge de majorité ou lorsqu'ils se pourvoiront par mariage.---- et à ses soeurs, savoir Ursule et Marie-Marthe Soucy les articles suivants: à chacune d'elles, une somme de vingt-cinq livres courant, un lit garni sauf les rideaux, un coffre garni de leurs hardes et linges, un rouet à filer, un brasier, un porc hiverne, deux moutons, une vache laitière, et une taure d'un an et demi, six assiettes de faience, six fourchettes, six cuillers, un plat de gré pour la viande et un autre pour la soupe, un cuiller à pot, deux nappes de toile du pays, une paire de drap outre ceux du lit lesquels articles et choses leur seront livrés lors leur âge de majorité ou lorsqu'elles se pourvoiront par mariage; Sera de plus tenu le dit do-

nataire de pourvoir à l'établissement de son frère Michel Soucy outre le manage sus-parlé et de l'établir comme sont ses à peu près ses frères et de lui livrer cet établissement à son âge de majorité;

Sera en outre tenu le dit donataire de lui bâtir une maison sur son établissement de la dimension de 15 pieds de long sur 20 de large et de la lui livrer la clef à la main avec une grange et écurie de 30 pieds de long sur vingt pieds de large la dite grange et écurie couverte en paille le tout à être livré lors son âge de majorité.

Plus s'oblige le dit donataire de fournir à ses deux frères François-Benoni et Michel Soucy des vivres nécessaires lorsqu'ils travailleront à leur établissement.

- 5) de faire inhumer les donateurs en terre sainte de leur faire chanter un service décent le jour de leur inhumation et un autre de même valeur un au bout d'un an et jour de leur décès et de leur faire dire à chacun cinquante messes basses de requiem pour le repos de leur âme.

Sur les choses susdonnées par ces présentes, les donateurs se réservent pendant le vivant de l'un et de l'autre:

- 1) la chambre sud ouest de la maison susdonnée ainsi que le grenier et la cave vis-à-vis de la dite chambre et ainsi que le poele et son tuyau qui se trouvent dans la dite chambre dont la jouissance appartient encore au dit Sieur François Charles Soucy leur père et beau-père mais ils en prendront la jouissance après le décès du dit Sieur Charles-François Soucy.
- 2) Tous les meubles effets et batterie

NOS FAMILLES D'AUTREFOIS

de cuisine qui leur seront nécessaires.

- 3) Leur lit tel qu'il est;
- 4) Un cheval qui sera attelé sur voitures convenables aux saisons et dont les donateurs auront la souissance en toute saison;
- 5) une calèche;
- 6) une cariole;
- 7) une vache laitière; -- toutes les choses et effets présentement sus réservés seront entretenus convenablement par le donataire et par lui renouvelés au besoin même et il sera tenu et obligé de nourrir les dits cheval et vache hivers et étés, de fournir de la place dans les bâtiments pour les dits cheval et vache;
- 8) le droit de paccager et établir une vache si les donateurs le désirent;
- 9) une mère brebis avec ses écrouts fari sera ainsi que ses écrouts nourri hiver et été au dépens du donataire par lui convenablement soignés et renouvelé au besoin;
- 10) le droit de mettre dans les bâtiments sus donnés les chevaux des personnes qui viendront les visiter et le droit de les mettre dans les parcs du donataire lorsque les donateurs auront de la visite pendant l'été;
- 11) se réservant les dits donateurs dans le haut de la terre sus donnée un lopin de terre de 3 arpents de front sur la profondeur qu'il y a depuis le fronteau qui sépare le troisième d'avec le quatrième en descendant à peu près quatre arpents au nord est et au sud ouest environ un arpent aussi en descendant, plus une place dans l'endroit que désireront les donateurs pour construire une petite laiterie et une autre petite bâtisse pour l'engrais de quelques animaux;
- 12) une place dans la grange pour

mettre le grain et le foin que les dits donateurs recueilleront sur le lopin de terre réservé;

- 13) leur jardin potager qui est clos en barriars et tant que les donateurs pourront le cultiver, le donataire sera exempt de donner les herbes et l'oignon lequel jardin sera fumé par le donataire et par lui entretenu de clôture convenablement;
- 14) la boutique édifiée sur la terre sus donnée ainsi que tous les outils nécessaires et utiles pour forger et tous les outils nécessaires pour travailler le bois laquelle boutique et tous les outils réservés retourneront au donataire après le décès du donateur;
- 15) se réservent les dits donateurs la récolte de tous les grains qui sont maintenant dans les bâtiments sus donnés s'obligeant néanmoins de fournir les grains et légumes nécessaires pour ensemencher la terre sus donnée le printemps prochain et assez de blé pour la subsistance du dit donataire jusqu'à ce qu'il ait fait la récolte prochaine;
- 16) de nourrir loger entretenir blanchir et raccommoier convenablement Marie-Anne Soucy tante du dit donataire et ce pendant son vivant et tant qu'elle voudra rester avec lui laquelle sera nourrie comme lui et à sa table et en par elle donnant son travail selon ses forces et capacités à cette condition expresse que les droits qu'elle a eus de ses père et mère retourneront après son décès au dit Sieur donateur son neveu ainsi que toutes ses hardes et linges de corps mais sera tenu le dit donataire de faire inhumer sa dite tante en terre sainte arrivant son décès; ---sera tenu et oblige le dit donataire de nourrir et entretenir loger et raccommoier convenablement Marie Ursule Soucy sa

soeur en par elle son travail suivant ses forces et capacités tant qu'elle désirera rester avec lui ou qu'elle ne sera pas pourvu par mariage et si elle ne se pourvoit pas par mariage et qu'elle décède chez le dit donataire les droits qu'ils lui sont assignés par cette donation retourneront au dit donataire de la faire inhumer en terre sainte et de lui faire chanter un service convenable arrivant son décès.

Sera aussi tenu et obligé le dit donataire de soigner les donateurs tant en santé qu'en maladie avoir un médecin et un prêtre au besoin servir les donateurs en tout ce qu'ils auront besoin, avoir du vin en maladie, balayer leur chambre, cuire leur pain, les blanchir et raccommoier, changer leur lit au besoin, traire leur vache couler leur lait les mener et ramener du service divin et de partout ailleurs où ils désireront aller, atteler et dételler leur cheval.

La rente pension et autres charges de la présente donation diminueront de moitié arrivant le décès de l'un des dits donateurs à l'exception des articles et choses qui seront indispensablement à l'usage de l'un comme des deux, et au décès du survivant des donateurs, le donataire demeurera entièrement déchargé.

Et par les mêmes présentes, les donateurs transportent au donataire et à ses hoirs et ayant cause tous les droits de propriété et autres généralement quelconques qu'ils ont et peuvent avoir sur les choses susdonnées s'en démettant et dessaisissant en faveur du dit donataire et de ses hoirs et ayant cause au moyen des présentes;

Le futur époux a doué et doue la dite

future épouse de la somme de trois cents livres au lieu cours de douaire presis une fois payé et sans retour à l'avoir et prendre sitôt qu'il aura lieu sur les plus clairs biens du dit futur époux qui en demeurent dès ce jour charges et hypothèques.

Le préciput qui prendra le survivant sur les biens de la dite communauté se prendra hors part et sans crue suivant la précis de l'inventaire qui en sera faite jusqu'à la somme de cinquante livres au lieu cours en meubles ou la dite somme en deniers comptants à son option avec ensemble son lit garni tel qu'il sera alors, ses coffres hardes et linges de corps à son usage le futur époux ses armes et la future épouse ses bagues et bijoux.

Arrivant dissolution de la dite communauté sera loisible à la future épouse et à ses enfants en y renonçant de prendre franchement de toutes les dettes d'icelle tout ce qu'elle justifiera y avoir mis apporté et accrue par quelque voie que ce soit sans être tenu d'au "luire" dette de la dite communauté encore qu'elle y eut parlé s'y fut obligé ou y eut été condamnés dont elle et ses enfants seront garantis par reprise et hypothèque sur les plus clairs biens du dit futur époux qui y seront affectés et hypothéqués et si c'est elle-même qui exerce cette reprise elle reprendra en outre son douaire et son préciput francs et quittes de dette.

Car ainsi se fait et passe au dit lieu de St-Paschal des Kamouraskas demeure de la future épouse le quinzième jour de février de l'an 1830 en présence des parents et amis des dits futurs époux, de la part du futur époux de ses dits père et mère, des Sieur François-Bononi. et Joseph Soucy ses frères, de Sieur André Bérubé son oncle, Sieur François Francoeur son ami, Elie Francoeur

son ami, Michel Migne dit Lagacé son ami, dame Marguerite Soucy sa tante, Anastasie Michaud sa belle-soeur, demoiselle Marguerite Dionne et dame Rose Bouchard ses amies; de la part de la future épouse de son dit père, Rémi Anctil son frère, Sieur Louis Desjardins son grand-père, Benoit Anctil son oncle, Elie Lévêque son oncle, Joseph Bélanger son oncle, Ignace Paradis son ami, Louis Paradis son cousin, Marie-Louise Anctil sa soeur, Marie-Zoé Anctil sa soeur, Marie-Modeste Beaulieu sa grand-mère, Marie Charlotte Ouellet sa tante, Marie Charlotte Hudon sa tante, Marie-Modeste Terrieault sa tante, Marie-Julie Lévêque requis de signer ceux le sachant l'ont fait et les autres ont déclaré ne le savoir lecture faite.

Signé sur la minute en l'étude de Mtre. P. Bernier

L'un des dits notaires soussigné:

N. Anctil
Paschal Taché N.P.

et du soussigné

trois renvois bons et vingt-six mots rayés nuls

P. Bernier N.P.

Transcription de l'acte réalisée par Roland Bérubé, curé de Beaumont en Alberta, petit-fils de Joseph Soucy et de Marie Alvina Landry.

PHOTO DE CHARLEMAGNE SOUCY (RÉF: PHOTO EN PAGE 65)

La photo en page 65 nous montre notre personnage principal, Charlemagne Soucy fils, alors qu'il est ici photographié en compagnie de Joseph, l'aîné de ses fils né de son troisième mariage avec Judith Gagné dite Bellavance aussi appelée Angélique Gagné¹. La femme qui l'accompagne est Marie Alvina Landry, l'épouse de Joseph, aussi appelée Malvina et Delvina Landry. En ces temps là, à Saint-Pascal, on ne se formalise pas davantage de l'orthographe des prénoms que de celui des noms.

Tout endimanchés qu'ils sont, on pourrait penser que la photographie a été prise lors du mariage de Joseph et de Marie Alvina survenu à Saint-Pascal, le 21 janvier 1868. Au jour de son mariage, Joseph était âgé de 23 ans et 2 mois, soit l'âge approximatif du jeune homme apparaissant sur la photo et identifié par Bertrand Soucy, arrière-petit-fils de Joseph. Cependant, il n'en est rien puisqu'au jour du mariage de Joseph, Charlemagne était déjà décédé comme l'atteste l'acte de mariage de Joseph qu'on dit être le «*fils majeur de feu Charles Soucy et de défunte Judith Gagné*». Le décès de Charlemagne est par ailleurs confirmé la même année dans l'acte de mariage du 8 septembre 1868 d'entre Résima Dancause et Élzéar Soucy aussi dit «*fils majeur de feu Charles Soucy et de défunte Judith Gagné*».

En somme, cette photo nous montre Charlemagne Soucy très peu de temps avant sa mort survenue le 2 août 1866.

Alain L. Soucy

¹ Acte de mariage du 24.08.1841

Registre de Saint-Roch-des-Aulnaies.



Hommage à Mme Cécile Soucy-Blais
*Qui a célébré son 90^e anniversaire
 de naissance le 5 avril 2004*

Madame Cécile Soucy-Blais

Il est des gens qui ont le don de vieillir en beauté, l'âme forte et le cœur jeune. Ces êtres nous inspirent, ils sont nos guides les plus sûrs.

Je connais une personne de cette nature, Cécile Soucy, ma tante. Cécile, une femme qui sait découvrir le bon côté des choses, des événements et des gens. Une femme qui s'adapte aux changements, qui fait confiance à la vie, qui ne juge pas. et s'adapte à notre époque. C'est à travers les petits gestes quotidiens et les nombreux défis à relever qu'elle puise sa force.

Cécile Soucy est née le 5 avril 1914 à St-Édouard de Lotbinière. Elle est la fille de Siméon Soucy et Délima Dubé.

En 1935, elle épouse Roger Blais de la même paroisse. Cécile Soucy est mère de dix enfants, grand-mère de seize petits enfants qui lui ont donné quatorze arrière petits-enfants.

Entourée de cette grande et belle famille et riche de l'expérience de toute une vie, elle vieillit bien Cécile dans la grande maison qu'elle a gardée après le décès de Roger en 1976.

Cécile, cette femme qu'on apprécie pour sa grande simplicité, sa bonté, son hospitalité légendaire et sa bonne humeur communicative.

90 ans de foi, d'amour, d'espoir. Des années à regarder défiler des printemps, des étés, des automnes et des hivers avec sérénité. C'est que Cécile a su cueillir les petits bonheurs de chacune des saisons pour en faire provision.

Cécile continue à veiller sur sa famille, avec ses enfants elle est encore la mère protectrice qui veut savoir, qui veut guider, qui veut tout donner. Avec ses petits-enfants et leurs descendants elle se sent rajeunir.

Cécile vit intensément le moment présent. Très active, elle aime bien se rendre utile et continue de préparer chaque midi le repas pour ceux de ses enfants qui travaillent à l'entreprise familiale.

Une attitude positive, une capacité d'émerveillement, l'amour de la vie et des gens sont le secret de sa belle longévité.

Le 30 août dernier, nous, les descendants de Siméon Soucy sommes venus nombreux à Maniwaki pour célébrer et rendre hommage à cette femme qui a su vieillir en beauté, l'âme forte et le cœur jeune. Une fin de semaine fort agréable dont nous garderons longtemps le souvenir.

Jacqueline Soucy, nièce de Cécile

Généalogie de Cécile Soucy-Blais

Siméon Soucy & Délima Dubé
*Union le 27 août 1907, paroisse de Saint-Ludger
 de Beauce, Diocèse de Québec
 Cantons de Risborough et Gayhurst,
 Actuelle division de Recensement de Le Granit, (Qc)
 (Joseph Dubé & Malvina Leblanc)*

Polycarpe Soucy & Aurélie Boisvert
*Union le 9 septembre 1877, paroisse Ste-Croix
 de Lotbinière, Diocèse de Québec
 Ancienne Seigneurie de Lotbinière,
 Actuelle division de Recensement de Lotbinière, (Qc)
 (Basile Boisvert & Adélaïde Houde)*

Charles Soucy & Thersile Lemay
*Union le 15 octobre 1844, Paroisse Ste-Croix
 de Lotbinière, Diocèse de Québec
 Ancienne Seigneurie de Lotbinière,
 Actuelle division de Recensement de Lotbinière(Qc)
 (Frs-Xavier Lemay & Marie-Victoire Beaudet)*

François Soucy & Céleste Fournier
*Union le 24 octobre 1815, paroisse Saint-Roch-des
 -Aulnaies, Diocèse de Québec,
 Ancienne Seigneurie des Aulnaies,
 Actuelle division de Recensement de L'Islet, (Qc)
 (Pierre-Basile Fournier & Marie-Josephite Fortin)*

Germain Soucy & Marie-Anne
 Dessaint dite Saint-Pierre
*Union le 11 juillet 1791, paroisse Saint-Roch-
 des-Aulnaies, Diocèse de Québec
 Ancienne Seigneurie des Aulnaies, Actuelle division
 de Recensement de L'Islet, (Québec)
 (Pierre Dessaint dit Saint-Pierre & Catherine Soulard)*

Jean-François Soucy & Marie Brigitte
 Dessaint dite Saint-Pierre
*Union le 4 mars 1753, paroisse Saint-Roch-
 des-Aulnaies, Diocèse de Québec
 Ancienne Seigneurie des Aulnaies, Actuelle divi-
 sion de Recensement de L'Islet, (Québec)
 (Alexandre Saint-Pierre & Marie-Anne Chouinard)*

Joseph Soucy & Marie-Madeleine
 Mignier dite Lagacé
*Union le 7 janvier 1727, paroisse Sainte-Anne
 de la Pocatière, Diocèse de Québec
 Ancienne Seigneurie de la Grande-Anse,
 Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
 (Michel Mignier dit Lagacé & Angélique Thibault)*

Pierre Soucy & Élisabeth Ursule
 Fouquereau dite Urbain
*Union le 13 janvier 1699, Paroisse Notre-Dame-
 de-Liesse de la Rivière-Ouelle, Diocèse de Québec,
 Ancienne Seigneurie de la Bouteillerie,
 Actuelle division de Recensement de Kamouraska, (Qc)
 Urbain Fouquereau & Jeanne Rossignol d^{re} Grossonneau*

Jean Soucy d^t La Vigne & Jeanne Savonnet
 vers 1670
*Acte et contrat de mariage demeurant introuvables
 (Jacques Savonnet & Antoinette Babillotte)
 (Ville et archevêché de Paris)*

AUTRES TEMPS...AUTRES MOEURS

LA GÉNÉALOGIE AU SERVICE DES OBJECTEURS DE CONSCIENCE

LETTRÉ AU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE

Monsieur le Ministre de la Défense Nationale,

Permettez-moi de prendre la respectueuse liberté de vous exposer ce qui suit, et de solliciter de votre bienveillance l'appui nécessaire pour obtenir une démobilisation rapide. Je suis sursitaire, âgé de 24 ans, et je suis marié à une veuve de 44 ans, laquelle a une fille qui en a 25. Mon père a épousé cette fille. A cette heure, mon père est donc devenu mon gendre, puisqu'il a épousé ma fille. De ce fait, ma belle-fille est devenue ma belle-mère, puisqu'elle est la femme de mon père. Ma femme et moi avons eu en Janvier dernier un fils. Cet enfant est donc devenu le frère de la femme de mon père, donc le beau-frère de mon père. En conséquence, mon oncle, puisqu'il est le frère de ma belle-mère. Mon fils est donc mon oncle. La femme de mon père a eu à Noël un garçon qui est à la fois mon frère puisqu'il est le fils de mon père, et mon petit-fils puisqu'il est le fils de la fille de ma femme. Je suis ainsi le frère de mon petit-fils, et comme le mari de la mère d'une personne est le père de celle-ci, il s'avère que je suis le père de ma femme, et le frère de mon fils. Je suis donc mon propre-grand-père. De ce fait, Monsieur le Ministre, ayez l'obligeance de bien vouloir me renvoyer dans mes foyers, car la loi interdit que le père, le fils et le petit-fils soient mobilisés en même temps. Dans la croyance de votre compréhension, veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs. P. H.

LA LÉGENDE DU DRAGON DE LA FOSSE DU SOUCY

Les Fosses du Soucy situées au pied du Mont d'Escures, près de Bayeux en Basse-Normandie, évoquent une légende très populaire où l'on retrouve, comme il était à prévoir dans cette contrée, les Seigneurs d'Argouges¹ En des temps anciens, ces gouffres emplis de boues et de broussailles auraient servi de gîte à un monstre effroyable, sorte de dragon qui choisissait ses victimes dans les hameaux du voisinage qui abritaient plusieurs de nos ancêtres Soucy. En ces temps anciens, Argouges eut même un curé du nom de Jean Soucy². Les populations vivaient dans une perpétuelle terreur, plus grave encore, les paysans désertaient peu à peu leurs champs. Mais au manoir d'Argouges vivait un jeune et hardi chevalier que tout danger semblait régulièrement épargner. Il faut dire qu'une fée bienveillante, siégeant sur le mont d'Escures et descendant des anciens druides l'avait pris sous sa protection. Un matin donc, le seigneur se mit en chemin pour forcer le dragon dans son repaire et pris soin, pour accomplir cette expédition périlleuse, de se faire accompagner de ses deux chiens parmi les plus fa-

rouches. À la vue de l'équipage, le dragon redoubla de férocité, sa gueule immense crache d'âcres vapeurs qui menacent d'asphyxie le chevalier téméraire. Le combat semblait perdu quand, pour se dégager des chiens qui le harcelaient, le dragon essaya de se renverser. Offrant du même coup sa large poitrine noire, le Seigneur d'Argouges ne laissa pas passer cette occasion inespérée et, de toutes ses forces, il y plonge son épée qui ouvre une profonde blessure. Puis, rebondissant sur le dragon ensanglanté, il enfonce son épée dans le cœur de la bête agonisante. Le monstre est terrassé mais n'ayant pu s'esquiver à temps, le courageux Seigneur se trouve pris sous la masse du corps inerte. Une nouvelle fois la mort le menace quand descendue du mont d'Escures tout proche, la fée protectrice vient dégager le Seigneur d'Argouges qui est sauvé. La légende raconte que la fée du mont d'Escures, s'étant rendue au château d'Argouges¹, a gravé sa main au-dessus de la porte d'entrée.

Philippe de Caen

¹ La Source, décembre 2002, page 18

¹ La Source, décembre 2001, page 26

² La Source, décembre 2001, page 27



*« Panier pour pommes de terre »
Œuvre d'Hélène Soucy*



Postes Canada
Numéro de convention 40069967 de la Poste-
publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Fédération des familles-souches québécoises inc.
C.P. 6700, Succ. Sillery, Sainte-Foy (QC) G1T 2W2
IMPRIMÉ-PRINTED PAPER SURFACE
ISSN: 1499-6928, DÉPÔT LÉGAL:
Bibliothèque Nationale du Québec (2002)
Bibliothèque Nationale du Canada (2002)

**Objet de fabrication artisanale
dont la matière de base est du papier.
Réalisé en 2001 et acquis depuis par
un collectionneur de Sherbrooke.
Papier (journal) acrylique, colle et
divers pigments.
Photographe: François Soucy Bouchard**

**ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC
C.P. 6700, SUCCURSALE SILLERY
SAINTE-FOY (QUÉBEC)
G1T 2W2**